



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet 2026 à 19 h, le Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Fêtes de la mairie du 12^{ème} arrondissement – 130 avenue Daumesnil sous la présidence de Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Étaient présents : M. Richard BOUIGUE, M. Florent BRUNETTI, Mme Lucie CASTETS, Mme Bernadette CATALOGNE, Mme Nicole COHEN CLAYETTE, M. Mathieu DELMESTRE, Mme Virginie FIOUX, M. Simon GUERAND, M. Pascal GUILLOT, Mme Manon HAVET, M. Jean-Baptiste LACHENAL, Mme Françoise MARCIN, Mme Maïa MEUNIER, M. Romain MIGUERES, M. Pierrick PARIS, Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Mme Lolie ROBERT, Mme Isabelle ROCCA, Mme Roxane ROUSSEAU, M. Nicolas ROUVEAU, M. Mohamed SADOON, Mme Éléonore SLAMA, Mme Fabienne STOCHEMENT, M. Guy TABACCHI, Mme Ekaterina VLASSOVA.

Pouvoirs : Mme Corinne ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme Françoise MARCIN), M. Nizar BELGHITH (pouvoir donné à Mme Fabienne STOCHEMENT), Mme Valérie MONTANDON (pouvoir donné à M. Florent BRUNETTI), Mme Fadila TAÏEB (pouvoir donné à Mme Éléonore SLAMA), M. Christophe TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme Évelyne RENAULT-TESSIER).

Étaient absents à l'appel : Mme Clara CHASSANIOL, M. Damien PIQUEMAL, M. Jean-Marie TAPHOUREAU.

Délibération n° 122026-025 : Désignation du secrétaire de la séance du mardi 7 juillet 2026.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'adopter le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable ; La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-096)

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement Conseiller d'arrondissement et Secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des Conseillers-ères présents-es 29 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je voudrais commencer, comme à l'accoutumée, par saluer la présence d'habitants et d'habitants du 12^{ème} arrondissement à ce conseil d'arrondissement. Soyez les bienvenus. C'est un moment important parce que le conseil d'arrondissement est le moment démocratique par excellence dans le 12^{ème} arrondissement, mais aussi parce que c'est le premier conseil d'arrondissement qui se déroule dans cette salle de retour en mairie pour cette mandature. Je suis vraiment très heureuse que l'on puisse se réunir ici. Je souhaite à ce titre remercier de nouveau tous les agents de la Ville de Paris et de la mairie du 12^{ème} arrondissement plus précisément qui ont œuvré pour que nous puissions être de retour tous ensemble dans cette magnifique salle. Il fait chaud, nous avons essayé de mettre le plus de ventilateurs possible, mais nous sommes, je crois, collectivement très heureux de nous retrouver ici, ce soir.

Je voulais aussi dire un mot pour deux de nos collègues qui siègent dans ce conseil d'arrondissement. D'abord, Madame Atlan-Tapiero qui est actuellement absente, car elle est souffrante. Nous lui souhaitons collectivement un très prompt rétablissement. Puis vous informer que Madame CHASSANIOL est en congé maternité. Nous lui souhaitons également collectivement tout le meilleur, dans l'attente de ce très heureux événement.

Ceci étant dit, je vous propose que nous commencions par l'examen de notre ordre du jour. "

Délibération n° 122026-026 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 9 juin 2026.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous passons à l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'arrondissement. Madame Marcin, vous souhaitez prendre la parole à ce sujet ? "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je souhaiterais revenir sur un incident du conseil d'arrondissement de la fois dernière et indiquer qu'il est regrettable qu'à une question portant sur la place Henri Frenay, un sujet très sérieux, que la réponse donnée ait débuté par une moquerie sur une erreur d'orthographe alors qu'à la page de la délibération DTCT 89 d'aujourd'hui, je retrouve la même erreur qui s'est également glissée dans un document de la ville, alors que vous êtes censés l'avoir lu et relu.

Il est dommage qu'au sein d'une instance comme le conseil d'arrondissement, les échanges ne soient pas constructifs, dans le respect de chacun. Évitions les moqueries, la prochaine fois. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Marcin. Je vous propose de passer au vote sur ce PV. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, merci beaucoup. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Personnes présentes à la séance du mardi 9 juin 2026 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 7 juillet 2026 :

M. Nizar BELGHITH (pouvoir donné à Mme Fabienne STOCHEMENT), M. Richard BOUIGUE, M. Florent BRUNETTI, Mme Lucie CASTETS, Mme Bernadette CATALOGNE, Mme Nicole COHEN CLAYETTE, M. Mathieu DELMESTRE, Mme Virginie FIOUX, M. Simon GUERAND, M. Pascal GUILLOT, Mme Manon HAVET, M. Jean-Baptiste LACHENAL, Mme Maïa MEUNIER, M. Romain MIGUERES, Mme Valérie MONTANDON (pouvoir donné à M. Florent BRUNETTI), M. Pierrick PARIS, Mme Évelyne RENAULT-TESSIER, Mme Lolie ROBERT, Mme Isabelle ROCCA, Mme Roxane ROUSSEAU, M. Nicolas ROUVEAU, M. Mohamed SADOON, Mme Éléonore SLAMA, Mme Fabienne STOCHEMENT, M. Guy TABACCHI, Mme Fadila TAÏEB (pouvoir donné à Mme Éléonore SLAMA), M. Christophe TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme Évelyne RENAULT-TESSIER).

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers pouvant voter : 27 dont 4 pouvoirs	
Nombre de votants : 25 dont 3 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-097)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-027 : Désignation de Mme Maïa MEUNIER en tant que représentante du **Conseil au sein du conseil d'école maternelle au 33 rue Pommard en remplacement de** Mme Caroline MECARY, démissionnaire.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous allons maintenant passer à la délibération sur la désignation d'une nouvelle représentante du Conseil pour l'école maternelle située au 33 rue Pommard, à la suite de la démission de Madame Caroline MECARY. Je vous propose de désigner Madame Maïa MEUNIER comme représentante de notre conseil, dans ce Conseil d'école. Comme le permet le CGCT, je vous propose que cette désignation passe par un vote à main levée. Est-ce que l'ensemble des Conseillères et Conseillers est d'accord pour un vote à main levée ? Merci beaucoup.

Qui est pour cette désignation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, merci beaucoup.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-098)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-028 : Autorisation donnée à la Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris **de signer les conventions d'occupation temporaire.**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Cette délibération vise à m'autoriser à signer les conventions d'occupation temporaire des salles dans cette mairie d'arrondissement. Puisque dans la perspective de la remise en service totale de notre maison commune, je l'espère à l'automne prochain, nous voudrions pouvoir accueillir de nouveau des associations et/ou des habitantes et des habitants dans les salles de notre mairie. Puisque ces occupations doivent se faire de manière encadrée et sécurisée, à la fois pour les occupants comme pour l'administration, nous devons à chaque fois faire une convention signée entre la mairie et les occupants temporaires. Cette démarche demande une forme de réactivité pour répondre rapidement aux demandes. Je suis sûre que ces dernières seront d'autant plus nombreuses que la mairie a été fermée longtemps. C'est pourquoi je vous demande l'autorisation de pouvoir engager notre assemblée pour signer ces documents administratifs.

Il n'y a pas de demandes d'intervention sur cette délibération? Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour? Qui vote contre? Qui s'abstient? Elle est adoptée, merci beaucoup. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-099)

*Arrivée de M. Damien Piquemal et sortie de Mme Éléonore SLAMA (pouvoir de Mme Fadila TAÏEB)
après le vote de la délibération 122026-028*



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-029 : Adoption du Budget Supplémentaire du 12^{ème} arrondissement pour l'exercice 2026.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous allons maintenant passer à la délibération budgétaire. Après l'examen lors de notre précédent conseil des comptes administratifs et de gestion pour l'exercice 2025, nous allons maintenant débattre du budget supplémentaire pour la mairie du 12^{ème} pour l'exercice 2026. Je donne la parole à Monsieur Tabacchi pour son rapport sur cette délibération. "

Monsieur Guy TABACCHI, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement et conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Je vous remercie, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le mois dernier, nous avons adopté le compte administratif de l'état spécial du 12^{ème} arrondissement et nous avons pu constater pour chaque ligne comptable, pour chaque dotation, des reports non libres d'emploi, éventuellement le transfert vers du général et de la demande de budget général vers l'état spécial.

Pour ce budget supplémentaire de l'état spécial du 12^{ème} arrondissement, il s'agissait d'identifier les besoins nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité et pour assurer la continuité des services municipaux suite à l'incendie de janvier 2025, et de permettre une réouverture de la mairie dans des conditions satisfaisantes.

Le budget primitif 2026 s'élève à 12 693 799 euros, incluant les dépenses des fluides et majoré également d'une augmentation prévisionnelle de 5 % par rapport à 2025.

Le disponible hors fluide s'établit ainsi à 10 036 166 euros, alors que les prévisions d'exécution atteignent 12 356 512 euros hors fluides. Notre besoin de financement complémentaire est de 2 320 349 euros. Il repose sur la mobilisation des reports libres d'emploi et le financement du reste à réaliser. Un abondement a été sollicité cette année à la mairie centrale à hauteur de 900 454 euros. Les besoins concernent principalement des dépenses exceptionnelles de financement liées aux suites de l'incendie, à la sécurisation de la mairie pendant la période des travaux et à sa réouverture en 2026, de la hausse également significative de plusieurs marchés publics nécessaires au fonctionnement des équipements de proximité.

En résumé, le montant total des crédits ouverts pour l'exécution 2026 est de 15 266 732,44 euros contre 13 805 895,44 euros, soit une augmentation de 23,42 % des crédits accordés.

Concernant ces crédits alloués par dotation, le budget supplémentaire de la DGL s'élève à 2 364 875,55 euros. Il se compose de 435 339 euros de reports libres d'emploi, de 570 092 euros de reports non libres d'emploi minorés de 41 622 euros comme chaque année, ce qui correspond à un transfert vers l'ADEV.

Également, un abondement qui a été finalement de 1 401 131 euros.

En résumé, le tableau 2 de la page 1 de votre exposé des motifs détaille la ventilation des crédits du budget supplémentaire par dotation. Pour chacune d'elles, des crédits du BP 2026 adoptés plus le budget supplémentaire 2026 donnent les nouveaux crédits de 2026.

En ce qui concerne la répartition au sein de chaque dotation, le support se trouve en page 17 du tableau de l'annexe. Nous constatons par observation, comme la DJL, la répartition par dotation sur



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

la même ligne, sur la colonne de gauche, le BP 2020-2026 et sur la même ligne, la colonne BS 2020-2026.

Pour la DJL, les grands budgets 2026 pour le budget supplémentaire, ce sera la sécurisation de la mairie du 12^{ème} arrondissement à hauteur de 195 000 euros, la dépollution de la mairie à hauteur de 267 751 euros, l'entretien des cours oasis à hauteur de 27 000 euros, le nettoyage à hauteur de 13 000 euros et d'autres dépenses indispensables pour les équipements publics de proximité associées à cette dotation.

En ce qui concerne la DAL – Dotation d'Animation Locale –, en page 17 du tableau en annexe, le budget primitif était de 747 907 euros, les reliquats récupérés pour 92 907 euros, les reliquats libres d'emploi pour 25 854 euros, la prévision en exécution s'élevait à 871 027 euros. Ceci est couvert par les reports de 2025.

Un ajustement très marginal de l'ordre de 922 euros a dû être fait, de façon à recouvrir les intérêts d'un moratoire d'une facture non payée à temps.

Passons à la dotation d'investissement. Le budget primitif 2026 est de 441 267 euros, plus les reliquats récupérés à hauteur de 92 907 euros, plus le reliquat libre d'emploi pour 242 954 euros. Puis pour les autres éléments exceptionnels à noter, nous avons un leg de 150 000 euros réalisé par une habitante de l'arrondissement à la mairie du 12^{ème} arrondissement.

Les prévisions de projet d'investissement à notre échelle dans les murs et hors des murs sont nombreuses, notamment tout ce qui est du mobilier et de l'ameublement dans la mairie d'arrondissement et dans les bureaux. J'ai noté que la Direction générale des services nous a dit qu'elle ferait appel à de l'ameublement en bureaux provenant de l'économie circulaire.

Sont également prévus des travaux de sécurisation de la mairie et sur le patrimoine, du travail à faire sur les vitraux et sur l'ameublement ainsi que sur les galeries de l'immeuble.

Il y a bien d'autres projets.

En conclusion, ce budget supplémentaire est un outil de notre démocratie locale, un outil concret qui est bien utile. Pour faire face à l'incendie et pour surmonter ses conséquences, ainsi que pour arriver à un état de fonctionnement que nous espérons normal le plus rapidement possible pour l'ensemble des équipes et des agents qui travaillent sur cet outil de démocratie locale.

Avant de terminer, je voudrais remercier Madame LAMMENS ainsi que toutes ses équipes pour la réalisation de cet indispensable budget supplémentaire. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur TABACCHI. Je crois que Monsieur SADOUD, vous avez demandé la parole sur le budget supplémentaire. Vous l'avez. "

M. Mohamed SADOUD Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Bonsoir tout le monde.

Sur ce budget supplémentaire de l'état spécial du 12^{ème} arrondissement, une remarque et une question. La remarque : nous passons de 12,7 millions d'euros votés en BP 2026 à 15,6 millions d'euros, à la suite de ce budget supplémentaire, soit un abondement de 23 % du budget initial. À ce niveau, c'est presque un nouveau budget primitif. Je me demandais si c'était habituel ou pas.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

La question : à l'occasion de l'approbation du compte administratif lors du dernier conseil d'arrondissement, nous avons constaté une sous-exécution de l'ordre de 50 % des dépenses d'investissement. 50 % sur un montant de mémoire de l'ordre de 350 000 à 400 000 euros. Certes, cette fois-ci, il y a une succession non prévue, mais par construction. Mais pouvez-vous nous préciser comment vous comptez investir une somme qui fait plus que doubler ? Puisqu'elle est portée à 927 000 euros. Il serait dommage de constater à nouveau un sous-investissement à la fin de l'année alors que notre arrondissement et particulièrement nos écoles sont très demandeurs d'investissements pour l'adaptation au changement climatique. Merci. "

Monsieur Guy TABACCHI, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement et conseiller d'arrondissement :

"En ce qui concerne la question relative à l'abondement, est-ce que c'est habituel ou pas ? Non, ce n'est pas habituel. C'est assez rare. Je pense que l'une des dernières fois où on a eu un abondement, c'est lorsqu'on a récupéré un équipement de proximité et que lors de l'exercice qui a suivi, on a remarqué que tout le budget de fonctionnement n'était pas là. On a demandé un abondement au budget supplémentaire pour avoir les moyens nécessaires à cette époque-là de gérer l'équipement de proximité. La réponse est non : ce n'est pas tout le temps comme cela. C'est tout de même la preuve, de la part de la mairie centrale, c'est une démonstration de sa confiance dans les équipes qui sont au front, si je puis dire, de l'exécution budgétaire, à savoir les directions générales des services. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Peut-être pour compléter, l'exercice budgétaire 2026 est extrêmement atypique, comme l'a dit Monsieur Tabacchi, en effet pour deux raisons : l'incendie et le fait que nous avons organisé les élections. Cela rend beaucoup plus difficile l'exécution de l'investissement dans une période électorale y compris parce qu'il y a une question de réserve. Effectivement, ceci a été difficile. Vous pourriez répondre qu'on aurait pu l'anticiper. Il est difficile pour un exécutif de ne pas être ambitieux sur le plan de l'investissement. Je pense que le fait que la mairie ait été fermée rend difficile l'exécution de l'investissement.

Concernant l'augmentation que nous avons obtenue au budget supplémentaire, c'est beaucoup lié à l'incendie. Je vous confirme que nous faisons partie des mairies d'arrondissement qui ont été les mieux servies, mais en lien avec la situation exceptionnelle que nous avons pu connaître et qui pour le coup, n'était pas aussi prévisible que cela, même si l'incendie était survenu plus d'un an avant, on a engagé des dépenses très conséquentes en lien avec l'incendie. "

Monsieur Guy TABACCHI, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseiller d'arrondissement :

"Un point est vraiment associé à la mécanique du budget supplémentaire : c'est le fait que ce vote se produit au mois de juillet et que nous avons le conseil de Paris la semaine prochaine, ou la suivante. Il est un peu plus difficile que d'habitude d'engager des sommes, des commandes à cette époque de



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

l'année. Bien que les équipes aient déjà anticipé les projets sur lesquelles elles souhaitent travailler en priorité. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous propose que l'on passe au vote sur cette délibération concernant l'état spécial du 12^{ème} arrondissement, sur le budget supplémentaire pour l'exercice 2026. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, il est adopté. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-100)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DAC 369: Subventions (16 500 euros) à huit associations au titre du fonds **d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué** au 12^{ème} arrondissement et la signature de deux conventions.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant à l'examen des délibérations pour avis. Nous débutons l'examen des délibérations soumises pour avis de notre conseil par la délibération DAC 369 pour l'attribution de subventions au titre du Fonds d'animation locale culture. Je donne la parole à Madame Manon Havet. "

Madame Manon HAVET, première adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération porte sur l'attribution des subventions du Fonds d'animation locale culture pour l'année 2026. Ce fonds vise à soutenir les actions culturelles et artistiques de proximité.

En 2026, la Ville de Paris y consacre globalement, pour tous les arrondissements, 350 000 euros qui ont été répartis selon des critères démographiques, avec une majoration pour les quartiers populaires. Notre 12^{ème} arrondissement bénéficie d'une enveloppe de 16 500 euros.

Pour répartir ces crédits, la Ville avait lancé fin 2025 un appel à projets territorialisé à destination des associations culturelles des arrondissements. Nous avons reçu 31 projets pour le 12^{ème}. À la suite d'une réunion d'arbitrage qui s'est tenue le 5 juin, 8 projets bénéficieront de ce financement dans le 12^{ème}, au bénéfice des habitants et des habitantes.

Pour vous donner quelques exemples du type de projet qui est soutenu, le Centre du Théâtre de l'Opprimé, Augusto Boal, que vous connaissez sans doute, sera soutenu pour des activités de théâtre forum pour diffuser cette méthode de théâtre participatif dont ils se sont fait une spécialité. Il y a un autre projet qui s'appelle L'Heure du bain : c'est une manifestation artistique qui est pensée pour les piscines municipales vidangées, et à l'occasion de la vidange de la piscine Roger Le Gall, cette association utilise la piscine vide pour y mener une programmation artistique.

Vous connaissez peut-être le Festival de la Compagnie Progéniture, La Coulée Douce, qui s'est tenu récemment. C'est un festival d'art de rue qui a également été soutenu dans le cadre de cette enveloppe.

Il y en a d'autres, mais je vous ai donné 3 exemples. J'espère que cela vous donnera un petit éclairage sur le type d'activités que nous soutenons dans ce cadre. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Havet. Madame Marcin, vous avez demandé la parole, vous l'avez. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Sur cette délibération, nous demandons un vote dissocié, car nous avons quelques doutes concernant l'association du Théâtre de l'Opprimé quant à sa gestion, particulièrement. Autrement, nous nous abstiendrons. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Pouvez-vous nous donner des informations un peu plus précises sur ce point-là? Pas nécessairement pour que l'on ait une discussion là-dessus, mais quand même pour que l'on regarde ce qu'il en est. Pour vous répondre, on ne peut pas faire de vote dissocié. J'entends la demande, mais je crois que ce n'est pas possible. Mais je veux bien quelques informations, si vous en avez. "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Pour aller un peu plus vite, je vous propose de vous les transmettre. Nous avons quelques doutes sur la gestion. Il y a une forte défense des migrants. Nous aimerions avoir des retours beaucoup plus précis sur l'utilisation de l'argent public par cette association. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous allons voir ce qu'il en est, mais je ne vois pas bien le rapport. Je vous propose que l'on passe au vote. Ne pouvant pas dissocier, nous votons sur l'ensemble de la délibération. Qui vote pour? Qui vote contre? Qui s'abstient? Merci beaucoup, elle est adoptée. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-101 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DAE 106 : Subventions (3.115.000 euros) et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous poursuivons avec la délibération DAE 106 pour l'attribution de subventions à des structures d'insertion professionnelle par l'activité en faveur des Parisiennes et des Parisiens éloignés de l'emploi. Je donne la parole à Madame Catalogne. "

Madame Bernadette CATALOGNE, déléguée à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Cette délibération propose de subventionner 100 structures d'insertion par l'activité économique à hauteur de 3 115 000 euros afin de soutenir l'accompagnement social et professionnel des Parisiennes et des Parisiens qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Elle vise le financement de 2 037 ETP, soit environ 5 600 salariés en insertion. Le soutien se répartit entre ateliers et chantiers d'insertion, les ACL, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, régies de quartiers et entreprises de travail temporaire et d'insertion, ETTI. De nouvelles entreprises d'insertion bénéficient en 2026 d'un agrément parisien, dont Altermarché situé dans le Bois de Vincennes.

Il est proposé de soutenir les structures suivantes. Je ne vais pas toutes vous les citer. Dans le 12^{ème} arrondissement, pour 52 000 euros, un atelier et chantier d'insertion Structure ARIES dans le 10^{ème}, 12^{ème}, 15^{ème}, un autre atelier et chantier d'insertion dans le cadre de la structure CASVP dans le 8^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} pour 49 000 euros, Études et Chantiers Île-de-France pour 42 000 euros. Fondation de l'Armée du Salut : 10 000 euros. Interface Formation pour 52 000 euros. La Chorba pour 16 000 euros. La Petite Rockette pour 14 000 euros. L'entreprise d'insertion Altermarché pour 9 000 euros et l'entreprise d'insertion Change Please France pour 18 000 euros, puis l'entreprise d'insertion CycloCare pour 9 000 euros. L'entreprise d'insertion Cigogne dans le 12^{ème} uniquement pour 17 000 euros, EBS le Relais Nord-Pas-de-Calais pour 12 000 euros, Farinez-vous pour 13 000 euros, Food Sweet Food pour 40 000 euros, La Conciergerie Solidaire 75 pour 19 000 euros, Label Gamelle pour 8 000 euros, Zazie Hôtel, une entreprise d'insertion également dans le 12^{ème} pour 15 000 euros, Régie de quartier Fécamp 12 pour 70 000 euros, qui est une régie de quartier. Puis une ETTI ID'EES Intérim F dans le 12^{ème} pour 14 000 euros, Optim Emploi ETTI 12^{ème} pour 15 000 euros, ETTI SBC Insertion pour 47 000 euros.

S'ajoutent les périmètres à structures Tout Paris également susceptibles d'intervenir dans le 12^{ème} : CSVP, Coup de Main, Dynamo, Emploi Développement, Novemploi, Optim Emploi, Réagir, Secours Emploi, Travail Au Clair, Travail et Partage, Armée du Salut, Villette Emploi, ainsi que BATI'RE, Études et Chantiers Ile de France, Solinest, RéaVie et Travail et Vie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame Marcin, vous avez demandé la parole sur cette délibération. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Une fois de plus, nous retrouvons La Petite Rockette, qui bénéficie de subventions dans le cadre de nombreuses délibérations. Nous sommes tout de même assez surpris que cette association cumule un montant de subventions de plus de 3 millions d'euros depuis 2014. Dirigée par une ancienne Conseillère de Paris, de surcroît.

Je voudrais rappeler que si la collectivité doit apporter son soutien aux associations, elle doit encourager une certaine neutralité politique et avoir des initiatives utiles aux Parisiens. Mais depuis un certain nombre d'années, nous avons l'impression que la Ville de Paris est enkystée dans des dysfonctionnements et des pratiques contestables qui décrédibilisent le tissu associatif parisien, ce que nous dénonçons très régulièrement. La Petite Rockette en est un exemple.

Les subventions sont attribuées avec chevauchement avec d'autres financements publics.

Notre groupe souhaiterait redonner du sens aux actions des associations en remettant au cœur de leur projet des critères de service public avec le respect des principes d'intérêt général. Nous souhaiterions aussi qu'un contrôle strict de l'utilisation à bon escient des données publiques soit fait.

"

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame MARCIN. "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Ce sera un vote disjoint, dans la mesure du possible. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Ce n'est pas possible. "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Autrement, on s'abstiendra. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous soutenons pleinement l'action de La Petite Rockette pour ce qu'ils font. Effectivement, ils ont reçu beaucoup de subventions au moment du démarrage, de l'amorçage de leur activité. Pour mémoire, pour ceux qui ne le savent pas, c'est une association qui fait notamment de la ressource, que l'on soutient indépendamment des fonctions de la personne qui dirige, qui n'est plus dans le milieu politique. Mais je note que vous pensez qu'il est incompatible de recevoir des subventions de la Ville de Paris et d'avoir occupé des fonctions politiques. On regardera si cette discipline que vous souhaitez voir appliquée est si bien suivie de ce côté du banc. En tout cas, j'assume pleinement le soutien que l'on peut apporter à La Petite Rockette. Je vous propose que l'on vote sur cette délibération.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, elle est adoptée. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-102 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DAE 112: Avenants et subventions (370 500 euros) à neuf structures **d'accompagnement des porteurs de projets** entrepreneuriaux à fort impact social.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant à la DAE 112 qui porte sur 9 structures d'accompagnement de porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Madame Catalogne, vous avez de nouveau la parole."

Madame Bernadette CATALOGNE, déléguée à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Cette délibération propose d'autoriser la Ville de Paris à signer des avenants aux conventions triennales conclues avec 9 structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat à impact social et environnemental lauréates de l'appel à projets Jeunes Pousses 2024-2026. Elle concerne l'année 2026, dernière année de ce dispositif. Le montant total est de 370 500 euros, ce qui est beaucoup moins que la précédente.

Sont concernées les entreprises A Table Citoyens pour 14 000 euros, BGE Paris pour 118 000 euros, Groupe SOS Pulse, Incubateur au Féminin, La Ruche Développement, Migracoop, Projets-19, SINGA Paris, Synergie Family."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Catalogne. Monsieur BRUNETTI, vous avez demandé la parole. Vous l'avez."

M. Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement :

"Merci. Au-delà de l'intention des projets dans cette délibération que l'on estime bonne, je voudrais attirer votre attention sur une dimension qui n'est pas négligeable à notre sens et qui est prévue dans le Code général des collectivités territoriales quand on parle de subventions associatives : le bilan des actions aidées. En l'espèce, c'est important, étant donné que l'on censés accompagner et donner un coup de pouce à des entrepreneurs pour lancer leurs projets et pour qu'ensuite, ils assurent une pérennité de ces projets. S'il n'y a pas de pérennité, c'est dommage.

Pour un exemple, nous allons prendre la Boutique de Gestion Paris Île-de-France, qui est dans le 12^{ème}, basée allée Vivaldi. La Ville subventionne l'appui à la création d'entreprise, puis maintenant Jeunes Pousses depuis 2014 à hauteur de 2 millions d'euros au total, ce qui n'est pas négligeable. Mais on aimerait voir un peu les fruits que cela a donné. Parce que derrière ces aides, ces intentions se cachent bien des personnes, des destins entrepreneuriaux qu'il faut mettre en avant, plus même que le fait de les avoir soutenus. Or, ce n'est présent nulle part et c'est bien dommage. Nous n'avons même pas d'analyses des comptes de résultat de l'association, ce qui est également dommage au regard de la transparence et de l'exigence du service public que l'on est en droit d'attendre.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

En effet, j'aimerais bien que ces délibérations soient aussi accompagnées d'une présentation « **Que sont-ils devenus ?** », à l'image de ce que peuvent faire certaines émissions de télé de divertissement, pour en effet que l'on comprenne bien combien de talents et quels talents ont été révélés par ces dispositifs et in fine, leur utilité qui peut être décriée par certains, ce que j'entends. Mais ce n'est pas mon cas, vous l'aurez compris.

S'ajoute à cela, et c'est dommage, la présence de structures dont l'action et les prises de position relèvent davantage de l'action militante qu'autre chose, par exemple SINGA, dont on rappellera que le président n'est autre que Benoît Hamon. Mais je n'aurais pas l'outrecuidance de présenter ou d'oublier, comme ceci a été fait récemment par certains sur Internet, qui il était. Cela peut créer un mélange des genres, cela peut interroger certaines personnes. La transparence exige que l'on y réponde.

Face à une délibération et à un système que nous trouvons très flous, nous préférons nous abstenir. Nous appelons à recevoir un bilan de ces promotions Jeunes Pousses du 12^{ème} pour mettre en avant des démarches positives. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur BRUNETTI. Autant je partage votre demande d'avoir davantage de transparence sur ce que deviennent les subventions, je la demandais en mon temps quand j'étais DFA, je trouve cela tout à fait légitime, et cela nous permet d'éclairer l'utilité de l'argent public, son utilisation. Par ailleurs, ce n'est pas parce que les projets entrepreneuriaux échouent qu'il n'était pas justifié de les aider. Nous savons qu'il y a souvent un destin incertain, malheureusement. Autant je trouve que votre remarque sur SINGA est déplacée. C'est une organisation qui est reconnue d'intérêt général, qui œuvre pour l'insertion. Leur bilan est absolument exceptionnel. Je trouve dommage votre remise en cause, un peu principielle. Je trouve que c'est un peu un argument d'autorité. Ce n'est pas parce que c'est Benoît Hamon qui est à la tête de cette association qu'il faut jeter l'opprobre sur des centaines de personnes qui sont à la fois salariées et souvent bénévoles pour favoriser l'insertion de personnes dans l'économie française, y compris dans des secteurs qui peinent beaucoup à recruter. Je trouve qu'il est vraiment dommage de mêler les deux questions, mais c'est bien votre droit évidemment.

Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, elle est adoptée. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-103 AVIS)

Retour de Mme Éléonore SLAMA (pouvoir de Mme Fadila Taïeb) après le vote de la délibération 2026 DAE 112.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DDCT 104: Subventions, d'un montant total de 18 000 euros, à douze **associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 12^{ème} arrondissement.**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DDCT 104. Nous avons déjà évoqué le Fonds d'animation locale tout à l'heure, avec son volet culture. Nous abordons maintenant son volet vie associative et citoyenne. Je donne la parole à Madame STOCHEMENT. "

Madame Fabienne STOCHEMENT, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Bonsoir, merci Madame la Maire, chers collègues, en tant qu'adjointe chargée de la vie associative et de l'éducation populaire, je souhaite dire combien cette délibération est importante pour notre arrondissement. Depuis le début de cette mandature, j'ai pu mesurer à quel point les associations du 12^{ème} sont présentes, inventives, engagées et souvent indispensables pour faire vivre nos quartiers. Elles sont sur le terrain, au contact direct des habitantes et des habitants. Elles contribuent chaque jour à créer du lien, de la solidarité et de la citoyenneté.

Pour le 12^{ème} arrondissement, ce sont donc 12 projets qui sont soutenus, chacun à hauteur de 1 500 euros pour un montant total de 18 000 euros. Les projets soutenus sont les suivants : La Petite Rockette, Vide-greniers festif et solidaire pour une enveloppe de 1 500 euros, La Camillienne pour la Fête de la Camillienne pour un montant de 1 500 euros, Collectif Famille.s, Family Pride, Festival 2026 pour 1 500 euros, Le Canapé Noir, seconde édition du Festival du Canapé Noir et Atelier Kiosque Citoyen pour 1 500 euros. Réseau Parisien des Ateliers Vélo Participatif et Solidaire Répare ainsi qu'une bourse aux vélos festive de la place Félix Eboué pour 1 500 euros. Réseau Montmartre Marché des Artistes 2026 pour un montant de 1 500 euros. Collectif B-EL, animation de la placette Brahms autour de deux temps forts pour un montant de 1 500 euros. Coexister France, animation de sensibilisation à la laïcité et à l'inter-convictionnalité pour 1 500 euros. Le Relais 59 sort de ses murs pour 1 500 euros. Cosmos Art, offre culturelle et mobilisation des habitants de la Porte de Vincennes pour 1 500 euros. La Fabrique Documentaire, projection de cinéma en plein air avenue Lamoricière dans le cadre du Festival Ciné-Voisins pour 1 500 euros. Coop'Huma, animation citoyenne de proximité au Kiosque Citoyen du 12^{ème} arrondissement pour 1 500 euros.

Derrière ces montants, il y a en réalité beaucoup plus qu'un simple soutien financier : il y a la reconnaissance du rôle essentiel joué par nos associations dans la vie quotidienne de nos quartiers. Cette diversité est une richesse. Elle montre que la vie associative n'est pas un supplément d'âme : c'est un véritable moteur de proximité, de solidarité et de citoyenneté. Je vous invite donc, mes chers collègues, à émettre un avis favorable sur cette délibération. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame STOCHEMENT. Monsieur BRUNETTI, vous avez de nouveau demandé la parole. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

M. Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement :

"C'est une belle promotion, dans l'ensemble. Je voudrais saluer deux associations, notamment le Relais 59. Je suis content de voir qu'il sort de ses murs, si c'est pour promouvoir encore de belles actions dans notre arrondissement, on est pour. Puis La Camillienne, qui est une association qui depuis très longtemps, aide beaucoup de jeunes au niveau de la Vallée de Fécamp, de la Porte Dorée, de la Porte de Charenton, qui donne des valeurs aussi avec des activités autour du sport, de la culture, de la musique. Ce sont des choses que l'on aime voir nos enfants faire, plus que parfois de rester enfermés, ce qui est le grand désespoir de certains parents. On ne peut donc que le soutenir. On s'abstiendra cependant sur la délibération, étant donné qu'on ne peut pas avoir de vote disjoint. J'appelle peut-être, si c'est possible, à avoir des discussions sur la révision du règlement intérieur, à ce que l'on étudie cette possibilité comme elle l'est par exemple au conseil de Paris. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Est-ce que vous souhaitez nous dire sur quoi vous aimeriez voir disjointe cette délibération ? "

M. Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement :

"Sur La Petite Rockette, mais dans la lignée de ce que l'on disait tout à l'heure. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Entendu, merci beaucoup. Je vous propose que l'on passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, cette délibération est adoptée. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 01 - M. Nizar BELGHITH
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-104 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DEVE 37 : Convention de subvention entre la Ville **de Paris et l'Agence de l'Eau Paris Seine Normandie** pour le financement des travaux de végétalisation de toitures du stade Léo-Lagrange, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant à la délibération DEVE 37, qui concerne une convention de subvention entre la Ville et l'Agence Eau de Paris pour des travaux de végétalisation des toitures du stade Léo Lagrange. Je donne la parole à Madame ROUSSEAU. "

Madame Roxane ROUSSEAU, déléguée à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, cette délibération vise à accepter la convention pour qu'une subvention soit versée par l'Agence de l'Eau Paris Seine Normandie à la Ville de Paris afin de financer une partie des travaux de végétalisation des toitures du stade Léo Lagrange. Je me permets de faire un rappel sur ces travaux de végétalisation et sur leur intérêt. Il s'agit de végétaliser les toitures au niveau du gymnase Léo-Lagrange. Un accord avait été donné l'année dernière sur ces travaux et sur ce projet. Les travaux ont été livrés en décembre de l'année dernière et les plantations ont eu lieu en mars. On connaît l'importance de la végétalisation dans notre ville, l'importance d'augmenter les espaces végétalisés. Les épisodes de canicule récents l'ont encore démontré. Les effets du changement climatique sont là, ils sont face à nous. La végétalisation n'est évidemment pas la seule solution pour lutter contre les effets du changement climatique, mais c'est un moyen en tout cas de rafraîchir nos villes. C'est aussi un moyen qui permet de lutter contre le déclin de la biodiversité, puisqu'elle offre des espaces de refuges, notamment pour les oiseaux et les insectes. Sur les toitures, la végétalisation est d'autant plus pertinente puisqu'elle permet d'isoler le bâtiment, de le protéger contre la chaleur et également contre le froid en hiver. La végétalisation des toitures permet également d'embellir la Ville, d'offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants. Un effort important est donc fourni pour végétaliser les toitures lorsque cela est possible dans la Ville de Paris. Les bâtiments publics, notamment les gymnases, offrent un espace particulièrement propice à cela.

Le coût total de l'opération, de tout le projet de végétalisation était de 81 092 euros hors taxes. La subvention, l'aide financière mentionnée dans cette délibération qui provient de l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'élève à 24 650 euros. Cette délibération autorise le maire de Paris à signer la convention de cette aide financière afin de la percevoir. C'est pour cela que nous vous proposons de voter un avis favorable. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame ROUSSEAU. Je donne la parole à Monsieur SADOUN. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

M. Mohamed SADOUN Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Tout d'abord, le principe : la végétalisation des toitures est un excellent moyen d'atténuer la chaleur lors des grosses canicules. Nous voterons donc pour. Cependant, les canicules dessèchent les végétaux, le quotidien Le Parisien s'est fait l'écho dans un article publié il y a deux jours d'un risque d'incendie sur le toit végétalisé de l'école Gilbert-Cesbron dans le 17^{ème} arrondissement, le système d'arrosage étant en panne depuis un premier incendie en 2020. Je voudrais alerter sur la logique que nous connaissons bien à Paris, qui consiste à financer de nouveaux projets. C'est très bien pour le centre sportif Léo-Lagrange et on votera pour, encore une fois, au détriment de l'entretien des investissements passés avec comme corollaire un risque pour la sécurité et la santé des habitants. Je voudrais juste faire cette petite remarque. Autrement, je suis tout à fait d'accord avec cette convention. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur SADOUN. Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs	
Pour : 31	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-105 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DEVE 45: Subventions de fonctionnement (153 000 euros) et **d'investissement (7 000 euros)** à vingt associations (23 projets) pour leurs actions de sensibilisation à une alimentation durable.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant à la DEVE 45 qui porte sur des subventions pour des actions de sensibilisation à l'alimentation durable. Pour le rapport, je donne la parole à Madame Cohen-Clayette.

Madame Nicole COHEN-CLAYETTE, déléguée à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération traduit une conviction simple : l'alimentation durable ne doit pas être un privilège réservé à quelques-uns. Elle doit être accessible à toutes et tous. Elle s'inscrit dans la stratégie de Paris pour une alimentation durable et dans le Plan alimentation durable 2022-2027. Les associations que nous soutenons agissent très concrètement sur le terrain. Elles accompagnent des familles, des personnes en situation de précarité, des enfants, des seniors. Elles permettent de mieux comprendre ce que l'on mange, de cuisiner des produits de saison, de lutter contre le gaspillage alimentaire, mais aussi d'accéder à des produits de qualité à des prix abordables. L'enveloppe globale atteint 160 000 euros répartie ainsi : 153 000 euros de fonctionnement et 7 000 euros d'investissement.

Dans le 12^{ème} arrondissement, plusieurs projets illustrent parfaitement cette ambition. Les Amis de Farinez'vous font découvrir le parcours du pain, la sensibilisation à une alimentation saine, locale et durable, tout en valorisant les métiers de la boulangerie artisanale et les parcours d'insertion. Le montant proposé est de 5 000 euros en fonctionnement.

VRAC développe des achats groupés qui permettent à des habitants, notamment dans les quartiers populaires, d'acheter des produits bio et locaux à prix coûtant, avec une tarification différenciée pour les ménages les plus modestes. Le montant proposé est de 7 000 euros en fonctionnement.

Les Cuisines partagées du Palais de la Femme offrent à des familles en grande précarité un espace pour cuisiner, partager des repas et retrouver une forme d'autonomie alimentaire. Le montant proposé est de 7 000 euros en fonctionnement.

Les ateliers de l'association Sciences Technologie et Société pour le projet Miam 2050 sensibilisent les enfants aux enjeux de l'alimentation, de la saisonnalité et du gaspillage. Le montant proposé est de 4 000 euros en fonctionnement.

Toutes ces initiatives ont un point commun : elles apportent des réponses concrètes à des difficultés bien réelles. Elles créent du lien, elles soutiennent le pouvoir d'achat, favorisent la santé et contribuent à une alimentation plus durable. Ces subventions ne financent pas des intentions, elles soutiennent des acteurs de terrain qui travaillent chaque jour avec les habitants et qui complètent utilement l'action de la collectivité.

C'est pourquoi je vous invite à voter cette délibération. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame COHEN-CLAYETTE. Je donne la parole à Monsieur BRUNETTI. "

M. Florent BRUNETTI Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci. L'alimentation durable est un sujet qui m'est cher. L'identité des structures, les personnes qui sont derrière tous ces projets, cela doit être scruté au plus haut point, on ne le répètera jamais assez. C'est aussi l'une des dimensions de l'exemplarité que doit prendre l'action publique.

Cela ne vous étonnera pas, nous avons quelques doutes parmi celles-ci. Là encore, notamment La Petite Rockette. Je voudrais juste compléter. Nous avons le droit, et cela va être le cas pendant 6 ou 7 ans, de ne pas être d'accord. Concernant La Petite Rockette, il y a également eu des ateliers de réparation de vélos, No Mecanic. Ils étaient ce que vous appelez en mixité choisie, ce que nous traduisons par « Interdits aux hommes », ce qui était de fait le cas. Si cela vous va, ça ne nous convient pas. C'est une question de convictions personnelles. C'est pour cela aussi que nous parlons de cette association, à chaque fois. Après, nous sommes aussi là pour juger les projets, pour donner notre avis. Nous avons également l'Armée du Salut. Ceci est très connu. Est-ce que des modalités de contrôle ont été mises en place ? Il faut savoir que la structure a récemment connu dans plusieurs centres en 2025 à Reims, au Havre par exemple des détournements de fonds. Un engagement social ne suffit pas à s'acheter une crédibilité, une honnêteté. Mais là aussi, dans la fiche de présentation des associations, il manque la présentation des comptes financiers. Nous sommes encore une fois, nous le répétons conseil après conseil, face à des délibérations qui sont incomplètes et qui ne respectent pas des obligations qui sont pourtant légales, que doivent d'abord remplir les associations et ensuite, que la Ville doit transmettre. J'ignore qui n'a pas respecté cette obligation, si c'est l'association en ne rendant pas ses comptes ou si c'est la Ville, en ne les mettant pas dans les fiches techniques en annexe de nos délibérations.

Je suis très attaché au service public et je sais que je ne suis pas le seul. Je tiens à son bon fonctionnement, dans le respect des règles en vigueur. Il faut que ce soit une norme. C'est un respect que l'on doit aux administrés, à nos concitoyens, dont on ne rappellera jamais assez qu'ils font entièrement fonctionner ces services publics grâce aux divers impôts.

C'est la même chose aussi pour d'autres structures : Food Sweet Food ou l'Interco, notamment cette dernière dont j'ai du mal à voir le lien avec l'alimentation durable, quand on s'intéresse à son action notamment via ce qu'ils font à La Flèche d'Or, dans le 20^{ème} qui se dit engagée contre les oppressions systémiques et qui avait organisé en juillet 2023 un concert de soutien aux familles des émeutiers post-Nahël. On assume nos convictions, on ne cautionne pas cela et ce mélange de genres.

Nous aurions souhaité voter contre les articles 5, 17, 18, 19 et 21. Mais comme ce n'est pas prévu, on fera une abstention. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"C'est bien noté. Merci, Monsieur BRUNETTI. Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup, cette délibération est adoptée. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

M me Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-106 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DFPE 253: Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la délibération DFPE 253 au sujet du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Je donne la parole à Madame FIOUX."

Madame Virginie FIOUX, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la modification du règlement de fonctionnement des établissements publics d'accueil de la petite enfance parisiens. C'est un règlement qui avait été adopté en 2023. Ce règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance parisiens porte en particulier sur la définition des différents modes d'accueil, les modalités d'inscription et de demande de places en crèche, les conditions d'admission, la vie quotidienne de la crèche, les dispositions relatives à la santé, le projet d'établissement, le personnel des établissements municipaux, les modalités d'information et de participation des parents, tout ce qui est dispositions financières, assurances et dispositions relatives à l'informatique et aux libertés.

Les dispositions de ce règlement seront applicables à partir de la rentrée prochaine, donc du 1^{er} septembre 2026. Cette révision intervient dans le prolongement de la mise en place des forfaits d'accueil différenciés de 6 à 10 heures par jour qui ont été introduits lors de la précédente révision du règlement, en remplacement du forfait unique qui s'appliquait auparavant, qui était de 10 heures pour l'ensemble des familles.

Suite à la mise en place de ces forfaits d'accueil, un système automatique d'enregistrement des heures d'arrivée et de départ des enfants est en cours de déploiement dans tous les établissements, qui doit permettre d'objectiver la fréquentation réelle des enfants afin de renforcer l'adéquation entre les forfaits choisis et les besoins d'accueil des familles, mais aussi par rapport au temps de présence des enfants et à l'organisation de l'équipe nécessaire pour les accueillir dans les meilleures conditions. La présente modification porte sur 2 points principaux. Elle précise d'une part les règles de facturation liées aux heures de présence réelle des enfants suite à la mise en place de ces badgeuses automatiques. Ce dispositif vise à faciliter les données de fréquentation, notamment dans la perspective des contrôles qui pourraient être diligentés par la Caisse d'Allocations Familiales dont les subventions de la Ville sont calculées en partie sur la base de ces heures de présence. Elle prévoit une tolérance de 15 minutes par rapport aux horaires du contrat ainsi que la facturation des dépassements au-delà de cette tolérance à la demi-heure par la méthode dite du cadran, c'est-à-dire que l'on arrondit les plages horaires à la demi-heure.

Elle élargit d'autre part les cas d'exonération des participations familiales, notamment en cas d'accueil adapté ou réduit du fait de l'établissement ou d'absence de l'enfant pour raison médicale avérée.

La présente délibération ne porte que sur le socle commun à l'ensemble du territoire parisien et toutes les dispositions qui relèvent de la compétence propre de chaque arrondissement,



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

notamment les règles spécifiques de la Commission d'attribution, du conseil des parents ou les éventuelles délégations accordées aux responsables d'établissements n'en font pas l'objet.

Essentielle au fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, je vous invite à voter cette délibération qui modifie le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame FIOUX. Madame Meunier, vous avez la parole. "

Mme Maïa MEUNIER Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Simplement, concernant le règlement sur les établissements d'accueil du jeune enfant, on voulait faire un petit focus sur l'article 25 qui est lié au ratio d'encadrement. Pour vous resituer, l'article 25 stipule que l'ensemble des établissements doivent assurer la présence d'un effectif de professionnels suffisant pour garantir un rapport d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent. On constate dans la formulation qu'il s'agit d'un calcul au global sur la journée, d'une moyenne, mais que cela ne dit rien de la présence effective des professionnels auprès des enfants. Si cela avait été possible, nous aurions aimé ajouter la phrase suivante « Ces ratios constituent un minimum d'encadrement. La Ville garantit leur respect en présence effective auprès des enfants tout au long de la journée, et même pendant les temps de sieste. »

En effet, le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant est très clair : la qualité d'accueil repose avant tout sur la disponibilité des professionnels auprès des enfants. Il suffit d'avoir passé un peu de temps en crèche pour voir que pour mesurer ce que représente un adulte pour 5 bébés, parce que lorsqu'une professionnelle change un enfant, prépare un biberon, elle ne peut pas être auprès des 4 autres enfants, cela peut être compliqué. En tant qu'employeur, la Ville de Paris pourrait être encore plus ambitieuse, au-delà de ce minimum réglementaire. Mais surtout, les professionnels et les organisations syndicales que nous avons rencontrés nous disent bien qu'en pratique, ces minimas sont vraiment loin d'être respectés tout au long de la journée et notamment sur les temps de siestes. C'est pour cela que nous aurions trouvé intéressant de renforcer le règlement intérieur à ce niveau-là, en précisant que ce ratio doit s'appliquer à tout le monde la journée et qu'il ne constitue pas uniquement une moyenne. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Sur le principe, je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il est très important d'assurer un ratio d'encadrement très fort, surtout à cet âge de la vie qui est si déterminant pour la suite. Pour avoir passé moi-même beaucoup de temps en crèche, je vois à quel point il est important que ce taux d'encadrement soit respecté. Néanmoins, pour vous répondre, nous ne pouvons pas changer le règlement à l'échelle du 12^{ème} arrondissement, mais nous entendons et nous notons bien votre suggestion. Par ailleurs, de façon un peu pragmatique si vous me le permettez, cela aurait des conséquences extrêmement délétères pour l'accueil des enfants en crèche parisienne, parce qu'en réalité, la difficulté est que nous n'arrivons pas à recruter. Vous me direz qu'il faudrait que l'on valorise



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

mieux cette filière. On s'y emploie, on est, je pense l'une des villes qui essayent de revaloriser le plus les professionnelles de la petite enfance et qui a aussi un niveau d'exigence de qualifications qui est très élevé pour avoir un niveau d'accueil élevé. Je pense sincèrement que la Ville de Paris a plutôt une bonne offre en ce qui concerne les crèches municipales d'accueil des jeunes enfants.

La difficulté est qu'aujourd'hui, nous avons des berceaux qui sont fermés parce qu'on n'arrive pas à recruter. Si on mettait en œuvre ce que vous proposez, même si abstraitement je trouve que c'est une bonne idée, en réalité on serait obligés de fermer encore plus de berceaux et on arriverait à un équilibre encore moins bon entre ce que l'on arrive à faire en termes d'offre de berceaux et de ratio d'encadrement, qui reste vraiment très satisfaisant. On est souvent obligés d'ajuster les horaires précisément pour faire en sorte que le ratio d'encadrement soit respecté le plus souvent, au plus de temps de la journée. C'est notamment pour cela que dans les périodes par exemple de canicule, on ferme à 17h30 les crèches : c'est pour que le ratio d'encadrement soit le plus respecté.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci beaucoup, elle est adoptée. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-107 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DLH 158: **Location de l'immeuble 79**, boulevard de Picpus dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la délibération DLH 158 sur la location de l'immeuble 79 boulevard de Picpus à Paris Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique. Monsieur Rouveau, vous avez la parole. "

Monsieur Nicolas ROUVEAU, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement et conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Les chiffres de la demande de logement social en Île-de-France ont été publiés il y a quelques jours. Plus de 2 millions de personnes attendent un logement social dans notre région, en 2025. Ce chiffre est en hausse et correspond à plus de 900 000 demandes en Île-de-France : 327 000 demandes rien qu'à Paris et plus de 11 000 demandes dans le 12^{ème}.

Face à ce constat, l'objet de la Ville de Paris est très clair : c'est d'atteindre 40 % de logement social et abordable d'ici quelques années. Avec cette délibération, la Ville de Paris souhaite utiliser son droit de préemption sur la parcelle du 79 boulevard de Picpus et donner un bail emphytéotique à Paris Habitat pour un programme de 13 logements sociaux et pour la gestion future de ces logements. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur ROUVEAU. Madame MARCIN, vous avez la parole. "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Monsieur ROUVEAU, la Ville préempte un immeuble 100 % commercial, l'ex-Damart qui est un bien pastillé de 453 m² de commerces et bureaux pour le céder par un bail emphytéotique de 65 ans à un coût de redevance fortement minoré.

Nous avons noté quelques anomalies. La première est une anomalie majeure sur la date. L'exposé des motifs DLH 158 vise l'avis du 24 janvier 2026 du domaine. Or, l'avis produit est daté du 24 juin 2026 et la demande d'avis n'a été déposée que le 2 juin 2026. Un avis daté de janvier serait antérieur de 5 mois à sa propre demande, ce qui est matériellement impossible. L'acte soumis au vote fonde donc la déductibilité sur un avis dont il indique une date erronée.

Deuxième anomalie : l'avis du domaine retient un coût de travaux de plus de 3 millions d'euros, là où la saisine de la Ville indique un peu plus de 2 millions d'euros. Nous avons fait la différence et nous trouvons un écart de 947 000 euros dans le même dossier, à 3 semaines d'intervalle.

Troisièmement, le nom du bailleur change. On ajoute 2 bailleurs dans une même opération.

Par ailleurs, plusieurs questions se posent. Le propriétaire a-t-il exercé son droit de délaissement auprès de la Ville ? Cette démarche est-elle à l'origine de l'acquisition ? Le prix a-t-il été fixé à l'amiable ou par le juge de l'expropriation ? Nous regrettons qu'aucun document ne présente le projet architectural. Nous n'avons même pas une photo, des plans, un visuel.

Je vous remercie de nous apporter quelques précisions. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame MARCIN. Monsieur Rouveau pour vous répondre. "

Monsieur Nicolas ROUVEAU, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement et conseiller de Paris :

"Merci, Madame MARCIN. Pour vous répondre, cette parcelle n'est pas entièrement commerciale, étant donné qu'il y a des commerces et des bureaux. Il y aura demain sur cette parcelle 13 logements sociaux et toujours un commerce en bas d'immeuble. Nous transformons aujourd'hui du bureau en logement social. C'est l'objectif de la Ville.

Sur les dates, la préemption a été proposée par la Ville fin mai, début juin. J'ignore où vous avez vu cette date de janvier. En tout cas, la vraie date est celle de début juin. C'est pour cela que ceci nous est présenté à ce conseil d'arrondissement.

Les chiffres que vous mentionnez, à savoir 947 000 euros de différence, évoluent en fonction des études et plus le projet va avancer, plus on aura un chiffre précis des travaux.

Je réponds tout de suite à la dernière question, sur le projet architectural : on n'en est pas encore à cette étape. Pour l'instant, la Ville rachète la parcelle. On propose à Paris Habitat de mener le programme. Paris Habitat prendra des architectes et faire tout un travail architectural, portera un permis de construire sur cette parcelle. Mais ce sera mon collègue Mathieu O qui va suivre après cette délibération le projet.

Paris Habitat a toujours été fléché sur cette parcelle. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur ROUVEAU. Madame MARCIN, vous souhaitez rebondir? Non. Merci Madame MARCIN, merci Monsieur ROUVEAU. Je vous propose que l'on passe au vote sur cette délibération. Qui vote pour? Qui vote contre? Qui s'abstient? Elle est adoptée, merci beaucoup. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-108 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DSP 50 : Subvention (6 000 euros) à l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à la délibération DSP 50 pour une subvention à l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes et Gens du voyage. Madame Renault-Tessier, vous avez la parole. "

Madame Évelyne RENAULT-TESSIER, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération propose l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association ADEPT afin de soutenir son projet de santé en faveur des familles résidant sur l'aire d'accueil des Gens du voyage du Bois de Vincennes. Par cette délibération, la Ville de Paris rappelle ainsi son engagement en faveur de la lutte contre la précarité et pour l'accès au soin des publics vulnérables.

Je rappelle également qu'un groupe de travail a été lancé en mars 2025, qui s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage de 2024-2030, qui a été validé au conseil de Paris en novembre 2024 et qui préconise la mise en place de 4 groupes de travail thématiques, dont un dédié à la santé et à l'accès aux soins correspondant à la fiche action 8 du schéma copiloté par la DSP et la DLH.

Je remercie d'ailleurs au passage la Direction de la santé publique d'animer et d'aider à organiser l'ensemble de ces travaux.

Pour revenir à l'association ADEPT, au travers de sa médiatrice, elle intervient dans le cadre du projet social développé sur les deux aires d'accueil parisiennes des Gens du voyage, le Bois de Vincennes en ce qui nous concerne et le Bois de Boulogne, qui accueille sur le Bois de Vincennes 80 personnes, 46 adultes, 34 enfants et qui met en œuvre un accompagnement sanitaire articulé avec son centre social itinérant. Elle assure un certain nombre d'actions, elle mobilise dans ce groupe de travail – et là aussi, je tiens à saluer la CPTS – et organise des consultations de médecine générale, des consultations infirmières, du dépistage des pathologies, de la prévention de rattrapage vaccinal et un lien de confiance grâce à cette médiatrice d'association spécialisée à tisser un lien de confiance au fil du temps.

Elle a également organisé des liens de partenaires avec le Centre dentaire, avec la CPAM et un certain nombre de dispositifs qui sont dus à l'ensemble des habitantes et habitants.

Cette délibération vise à consolider et à pérenniser ces actions auprès d'un public vulnérable du Bois de Vincennes, qui habite sur des aires dont je tiens à rappeler, parce que ce n'est pas connu, que ce sont des personnes qui paient un certain loyer pour utiliser cette aire d'habitation.

Pour toutes ces raisons de protection des personnes les plus vulnérables, je demande un avis favorable à cette délibération. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame RENAULT-TESSIER. Je donne la parole à Madame MARCIN. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je souhaiterais m'arrêter sur cette délibération, car je constate que vous déployez un certain nombre d'actions et en l'occurrence, c'est la santé qui se déplace à ces personnes alors que les sédentaires n'ont pas cette chance d'avoir des médecins qui viennent à eux, alors que l'on tend vers des déserts médicaux dans certaines spécialités. Je vous rappelle que l'aire d'accueil avait été créée à la base pour accueillir des familles dont un membre était hospitalisé à Paris, et notamment les enfants à Trousseau.

Je saisis aussi cette opportunité pour attirer votre attention sur la présence des Gens du voyage à la sortie des stations de certains métros comme celui de la Porte de Vincennes, où l'occupation de l'espace public est insalubre avec la présence d'enfants. Ceci illustre un échec des politiques publiques d'accueil. Nous avons une véritable réflexion à mener, d'autant que cet espace public insalubre génère des tensions sociales avec riverains et commerçants. Nous avons de nombreuses remontées de la part des habitants du quartier quant à la présence de ces Gens du voyage à la sortie de la Porte de Vincennes. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je pense que vous confondez beaucoup de types de populations, mais quoi qu'il en soit, je donne la parole à Madame RENAULT-TESSIER pour vous répondre. "

Madame Évelyne RENAULT-TESSIER, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement :

"Rapidement, je voulais juste rappeler que les professionnels de santé exercent leur travail dans l'art et avec une forme d'universalisme proportionné. C'est-à-dire que les services de santé sont déployés à la hauteur des besoins des personnes. De fait, personne n'est laissé pour compte, mais il y a un système d'équité qui prévaut pour qu'effectivement, les populations ayant certains besoins aient des services adaptés, ce qui est le cas pour l'ensemble des populations du 12^{ème} arrondissement.

Je pense que nous avons raison de vouloir travailler sur les formes de discrimination et de stigmatisation, car il y a effectivement énormément de confusion, de jeter l'opprobre sur certaines catégories de personnes et de les lier à des incivilités qui ne sont pas prouvées. Je m'arrêterai là. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je rappelle tout de même que nous mettons en place des politiques d'aller-vers en matière médicale et médico-sociale pour plein d'autres publics. Il n'y a donc pas de difficulté à cet égard, rassurez-vous. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, merci beaucoup. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-109 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibérations soumises à un vote global :

Délibération n° 2026 DAC 168 : Subventions (165 000 euros) et conventions à dix-neuf structures **culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir**.
(DELIB 12-2026-110 AVIS)

Délibération n° 2026 DAC 191 : Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à dix associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions.
(DELIB 12-2026-111 AVIS)

Délibération n° 2026 DAC 262 : Subventions (27 000 euros) à onze associations historiques dans le **cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025**.
(DELIB 12-2026-112 AVIS)

Délibération n° 2026 DAE 114 : Budget participatif parisien – Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 213 000 euros) en faveur de dix **structures de l'économie circulaire**
(DELIB 12-2026-113 AVIS)

Délibération n° 2026 DASCO 31 : Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), **subventions d'équipement (24 540 euros)** et subventions pour travaux (216 893 euros).
(DELIB 12-2026-114 AVIS)

Délibération n° 2026 DASCO 32 : Subventions d'investissement (56 410 euros) à cinq collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026.
(DELIB 12-2026-115 AVIS)

Délibération n° 2026 DDCT 89 : Subventions (27 500 euros) à douze associations pour le financement de treize projets pour les quartiers politique de la Ville parisiens 2^{ème} enveloppe
(DELIB 12-2026-116 AVIS)

Délibération n° 2027 DDCT 125 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers **populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 195 626 euros** pour onze projets associatifs).
(DELIB 12-2026-117 AVIS)

Délibération n° 2026 DEVE 27 : Subvention à trois associations pour **l'accompagnement des** gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable (175 000 euros).
(DELIB 12-2026-118 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DEVE 32: Budget Participatif – Subvention (250 000 euros) à École Du Breuil pour le projet “ **Des serres du jardin de l'École Du Breuil plus accueillantes et de qualité pour les Parisien.ne.s** ”.

(DELIB 12-2026-119 AVIS)

Délibération n° 2026 DFPE 239: Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux **CPO passées avec trente associations du groupe deux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)**.

(DELIB 12-2026-120 AVIS)

Délibération n° 2026 DFPE 252: Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.

(DELIB 12-2026-121 AVIS)

Délibération n° 2026 DGRI 23: Subventions (76.000 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de **l'appel à projets «Label SOLIDDEV 2026»**.

(DELIB 12-2026-122 AVIS)

Délibération n° 2026 DJS 112: Subventions (68 200 euros) à quatorze associations sportives (et **deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs**), dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2026-123 AVIS)

Délibération n°2026 DPE 25: Subventions (34 700 euros) et conventions avec trois associations **participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité**.

(DELIB 12-2026-124 AVIS)

Délibération n°2026 DPE 33: **Poursuite de l'étude de jardins de pluie expérimentaux** - Convention de partenariat entre la Ville **de Paris et l'École Du Breuil**.

(DELIB 12-2026-125 AVIS)

Délibération n° 2026 DSOL 49: Subventions (32 875 euros) à neuf associations pour leurs **actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des seniors parisiens à la culture**.

(DELIB 12-2026-126 AVIS)

Délibération n° 2026 DSOL 51: Subventions (100 000 euros) à huit associations et convention ou **avenant à convention avec six d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit**.

(DELIB 12-2026-127 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 DSP 40: Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - Parents dans dix centres de PMI, dans les (5^{ème} , 6^{ème} , 7^{ème} , 11^{ème} , 12^{ème} , 13^{ème} , 14^{ème} , 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements de Paris.
(DELIB 12-2026-128 AVIS)

Délibération n° 2026 DU 79: Cession après déclassement et en vue de sa régularisation foncière d'un débord en tréfonds du domaine public au 209-211 rue de Bercy, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2026-129 AVIS)

Délibération n°2026 DVD 64: Actions **contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan "Paris: priorité Piéton!"**» - Subventions aux associations (25 000 euros).
(DELIB 12-2026-130 AVIS)

Délibération n°2026 DVD 65: Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.
(DELIB 12-2026-131 AVIS)

Délibération n°2026 DVD 66: Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable - Subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations.
(DELIB 12-2026-132 AVIS)

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous en avons terminé avec les délibérations qui ont fait l'objet d'une demande d'intervention. Je vous propose que les autres délibérations pour avis, sur lesquelles personne n'a demandé l'inscription, sous le contrôle collectif, soient votées par un vote global. Elles sont indiquées à l'ordre du jour de la séance, que vous avez normalement toutes et tous sous vos yeux.
Je ne vois pas de demande d'intervention. Je vous propose de voter cet ensemble de délibérations.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup pour ce vote à l'unanimité. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visés en objet, d'approuver les projets de délibération et met aux voix ces propositions.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs	
Pour : 31	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-16 (Retiré): **Vœu** non rattaché relatif à la multiverbalisation et à ses conséquences sur une partie de la population, **vœu** déposé par M. Mohamed SADOON et Mme Maïa MEUNIER, groupe Nouveau Paris Populaire.

Texte du vœu déposé :

Vœu non rattaché relatif à la multiverbalisation et à ses conséquences sur une partie de la population, **Vœu** déposé par Mohamed SADOON, Maïa Meunier, Nouveau Paris Populaire

Considérant les articles 8, 9 et 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui disposent que : « *La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires [...]* », que « *Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable [...]* » et que « *La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.* »

Considérant l'article R48-1 du Code procédure pénal qui prévoit que : « *Les contraventions des quatre premières classes pour lesquelles l'action publique est éteinte par le paiement d'une amende forfaitaire sont les suivantes [...] : 3° Contraventions en matière de protection de l'environnement réprimées par : a) Les articles 633-6 et R. 634-2 du Code pénal relatif à l'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets ; [...] 9° Contravention en matière de bruit* » ;

Considérant que les dispositions du Code de procédure pénal précitées contreviennent aux principes fondamentaux de la République dès lors que la présomption d'innocence ne bénéficie pas à la personne verbalisée en application de l'article 537 du Code pénal qui prévoit que le procès-verbal de police fait foi jusqu'à preuve du contraire et que les amendes forfaitaires méconnaissent le principe de non-cumul des peines qui s'applique aux autres sanctions de droit pénal ;

Considérant ce qui précède et au regard de l'absence totale de garanties qu'elles offrent, les amendes forfaitaires ne peuvent être que des sanctions mineures et dérogatoires du droit commun dans un Etat de droit ;

Considérant qu'au contraire, aux termes du rapport d'activité de l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions pour l'année 2022, 14 millions d'infractions donnant lieu à des amendes forfaitaires ont été constatées par la force publique contre 3,4 millions d'affaires pénales nouvelles ont été traitées par des magistrats, faisant de l'amende forfaitaire l'expérience de la pénalité la plus commune en France ;

Considérant qu'il ne s'agit évidemment pas de supprimer les amendes forfaitaires qui ont toute leur utilité notamment dans les domaines des infractions routières mais d'en condamner le détournement à des fins d'éviction de l'espace public d'une population considérée comme indésirable par le biais du cumul et du fait de l'absence de recours intelligible ;

Considérant qu'au regard de ce qui précède les amendes forfaitaires tendent à se transformer en justice expéditive où l'agent verbalisateur jouit d'un pouvoir discrétionnaire quasi sans limite et s'applique en premier lieu sur une frange de la population jeune, héritière de l'immigration post-



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

coloniale et issue des classes populaires, population susceptible d'être multi-verbalisés à tel point que le rapport de 2022 du Défenseur des droits sur les pratiques policières en Île-de-France met en évidence une politique publique d'éviction de l'espace public de personnes considérées comme « indésirables » ;

Considérant que ledit rapport s'est appuyé sur un échantillon de jeunes gens habitant le 12^{ème} arrondissement de Paris, visés par cette pratique dont certains encore mineurs accumulaient une dette envers l'Etat de plusieurs milliers d'euros ;

Considérant le projet de loi dit Riposte prévoit d'étendre les prérogatives des policiers municipaux et d'élargir le recours aux amendes forfaitaires amenant la Défenseur des droits à s'inquiéter d'« *un glissement des missions régaliennes de police judiciaire vers des forces locales susceptible d'affaiblir les garanties procédurales* » et à s'inquiéter « *d'un risque de creusement des inégalités territoriales et de dégradation du lien de proximité entre les usagers et les policiers municipaux* ».

Sur proposition de Mohamed SADOUD et de Maïa MEUNIER, Nouveau Paris Populaire, le **Conseil d'arrondissement de Paris 12 émet le vœu que le Conseil de Paris :**

1. Examine les risques de harcèlement policier et de sanction arbitraire que fait peser l'élargissement excessif des possibilités de délivrance d'amendes forfaitaires sans aucun contrôle du juge judiciaire ;
2. Formule des recommandations au Préfet de police visant à prévenir toute forme de comportement discriminatoire dans l'action policière de tranquillité publique et à permettre d'enrayer la spirale du surendettement pour les personnes multi-verbalisées ;
3. En tout état de cause, décide que la police municipale parisienne ne participera pas d'un tel système de contrôle et d'éviction sociale

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous allons passer maintenant à l'examen des vœux dans le conseil d'arrondissement. J'ai un premier vœu déposé par le Groupe Nouveau Paris Populaire à propos de la multi-verbalisation. Monsieur Sadoun, vous avez la parole. "

Monsieur Mohamed SADOUD, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Notre groupe a déposé ce vœu, car il est de circonstance. Notre société est passée d'une logique éducative à une logique répressive en ce qui concerne une partie de sa jeunesse. En voyant trois voitures de police passer les menottes à Hamza, dit « La Douane », 14 ans et le faire bénéficier de 48 heures de garde à vue, soit le maximum prévu par la loi, je me suis dit qu'avec cette logique, Momo dans « La vie devant soi » n'aurait pas été adopté à la mort de Rosa, mais aurait fini en centre rééducatif fermé, après bien des gardes à vue. Et évidemment, Gavroche ne serait jamais devenu un symbole de la liberté.

Demain, avec la loi RIPOST qui étend le champ des amendes forfaitaires et la présomption de légitime défense, la boucle sera bouclée.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Voilà pour le contexte : réprimer les indésirables selon les termes du Défenseur des droits dans son rapport 2022.

Pourquoi les amendes forfaitaires et leur utilisation ciblée, dont il est question dans ce vœu, sont un problème? Car elles contreviennent à tous les principes du droit pénal, pas de présomption d'innocence, l'agent verbalisateur est souverain. Pas de principe de non-cumul des peines, l'agent verbalisateur peut verbaliser à l'infini, ce qui donne à certains jeunes des dettes de plusieurs milliers d'euros.

Le vœu revient sur tous les éléments. Nous l'avons rédigé en droit, en évitant le bruit et la fureur qui nous avaient été reprochés sur la question de la colonisation et de l'avenue Lamoricière. Nous appelons le conseil de Paris à interpellier autant que faire se peut le Préfet de police et en tout état de cause, à ce que la police municipale ne participe pas à cette dérive si demain, la loi dite RIPOST le lui permettait.

Même pour ceux n'ayant aucune empathie pour Hamza, pour les Tsiganes ou pour toutes les autres personnes, je vous invite à quand même voter ce vœu, car il en va des principes qui fondent notre état de droit. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur SADOON. Je donne la parole à Monsieur Pierrick PARIS, pour vous répondre. "

M. Pierrick PARIS, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement **conseiller d'arrondissement**.

"Merci, Madame la Maire. Monsieur SADOON, je ne partage pas toutes les formulations que vous avez eues dans votre présentation orale de votre vœu, mais nous partageons globalement le constat que vous faites dans votre vœu concernant les amendes et les amendes forfaitaires délictuelles en particulier.

Je rappelle par exemple, pour les collègues qui ne seraient pas au courant, qu'un mineur est verbalisable. S'il ne paye pas l'amende, il n'est pas recouvrable. L'amende continue de courir avec toutes les majorations que connaissent les amendes quand elles ne sont pas payées à temps. Quand il atteint sa majorité, il commence parfois dans la vie avec des milliers d'euros d'amende à devoir à l'État. Ce qui fait que le système est un peu absurde, parce qu'il n'a aucune efficacité sur le court-terme, aucune vertu dissuasive ou pédagogique, puisque les amendes ne sont pas payées, on n'en voit pas bien l'efficacité. Et puis c'est totalement inefficace et injuste puisque des jeunes entrant dans la vie se retrouvent parfois avec plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'euros de dette en entrant dans la vie professionnelle.

Par ailleurs, ce que vous soulignez aussi, c'est que c'est un système qui peut donner lieu à des excès. Certains iront jusqu'à dire à des formes d'arbitraire et ce n'est pas seulement nous qui le disons. En tant qu'élus municipaux, nous le savons parce que nous sommes régulièrement saisis dans les quartiers de ce genre d'excès, que depuis plusieurs années, nous en parlons d'ores et déjà avec le commissariat du 12^{ème} dans les relations de travail que nous avons avec lui. Rassurez-vous, la majorité municipale s'est déjà saisie de ce sujet. Mais il n'est pas seulement constaté par nous, il est également objectivé par le Défenseur des droits et même par le Conseil d'État. Je vous renvoie à sa littérature assez sévère sur le sujet.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

La majorité municipale est déjà mobilisée. Je trouve que votre vœu intervient à contretemps, parce que le conseil de Paris, pas plus tard qu'il y a 3 semaines, a déjà délibéré sur le sujet, d'ailleurs à partir d'un vœu déposé par votre groupe politique. L'exécutif va proposer un vœu qui a été adopté par le conseil de Paris, qui va même au-delà de ce que vous dites. Donc je vous propose de ne pas réitérer à chaque conseil les vœux que la majorité municipale et certains groupes d'opposition ont adoptés quelques jours auparavant.

Ce vœu indique que sur proposition de l'exécutif parisien, le conseil de Paris a émis le vœu que la Ville de Paris mène un travail avec la Préfecture de police pour mettre en place une expérimentation du récépissé de contrôle d'identité, déploie et renforce la présence des médiateurs de la Ville de Paris dans un esprit d'hyper-proximité, travaille en lien avec la Préfecture de police pour mieux connaître l'usage et la répartition de ces amendes forfaitaires, poursuive et renforce l'accès au droit pour les jeunes qui contestent les amendes perçues en intégrant notamment dans les futurs quartiers jeunes une permanence d'accès au droit dédiée, demande au Parlement une amnistie des amendes issues d'un contrôle au faciès qui auront été considérées par le Parquet comme abusive et soutienne le recours au dispositif des travaux d'intérêt général quand les amendes forfaitaires sont afférées, afin de valoriser une approche pédagogique.

Je pense que le travail, la mobilisation de la Ville de Paris et de la Mairie du 12^{ème} arrondissement qui appartient à la même majorité est déjà acté par ce vœu.

Par ailleurs, sur le dernier point que vous évoquez quant à la police municipale, je vous rassure : depuis sa création, rien dans la doctrine affirmée par l'exécutif parisien et d'arrondissement pour la police municipale, rien dans ses pratiques, rien dans les consignes au quotidien qu'on peut leur donner au niveau parisien ou pour ce qui me concerne, au niveau du 12^{ème} arrondissement, ne permet d'instiller le soupçon que votre dernière partie semble développer à l'égard de la police municipale et cela me gêne aussi.

Je vous propose, sur la base de ce que je vous ai dit et notamment sur le fait que le conseil de Paris s'est déjà exprimé il y a très peu de temps sur le sujet dans le sens que vous souhaitiez, de retirer votre vœu. Sinon, pour ne pas faire superfétatoire si j'ose dire, nous appellerons à vote contre. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur PARIS. Je donne la parole aux Conseillers, Conseillères inscrits sur ce vœu. Monsieur BRUNETTI ? "

M. Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement :

"J'ai été très circonspect à la lecture de ce vœu, Monsieur SADOUD, parce qu'il y a énormément de confusions sur des principes mêmes qui devraient tous nous rassembler.

Déjà, sur la présomption d'innocence. Vous faites une lecture qui à mon sens, est biaisée. Il y a un droit de contestation quand on prend une amende, on écrit un courrier. On peut faire une contestation a posteriori, cela existe et c'est un droit qui n'est pas à négliger. Par ailleurs, pourquoi est-ce qu'on a ces amendes ? C'est tout simplement pour désengorger la justice pénale. On a des juges, des procureurs qui ont beaucoup de travail. On est tout le temps en train de dire « La justice est lente, en France. » On a mis en place des procédures sur tout un tas de sujets, dont celui-là, pour



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

désengorger cela. D'ailleurs, il y a une autre comparaison qui est assez trompeuse dans votre vœu, c'est celle des chiffres entre les 14 millions et les 3,4 millions. Cette comparaison n'a pas de pertinence parce qu'on ne parle pas d'amendes de la même nature et de la même gravité. Au contraire, cette comparaison que vous faites, j'ai envie de dire, va dans notre sens puisqu'elle justifie le fait que cette mesure désengorge les tribunaux. Sinon, on pourrait avoir des tribunaux qui siègent jusqu'à 4 heures du matin. Si c'est ce que vous voulez, dites-le-nous.

Ensuite, il y a ce glissement vers un argument communautaire qui me gêne, parce qu'il n'y a aucune preuve solide. Le lien de causalité est à peine étayé. Vous vous faites plaisir, d'accord. Mais on parle de sujets graves, avec des vies qui peuvent être parfois en jeu lors des contrôles. Il peut y avoir effectivement des procédures qui sont à remettre en cause, qui sont à améliorer, mais il faut le faire de façon honnête et sérieuse parce que des vies peuvent être en jeu parfois, quand ça se passe mal, à la fois du côté des contrôlés et à la fois du côté des policiers.

Ensuite, vous minimisez les conséquences réelles qu'ont ces amendes. Il existe un côté dissuasif qui est incroyable, on le voit dans l'espace public, sur le fait de jeter des déchets, de faire du bruit. S'il y a des règles et si on les fait respecter, il y a une raison aussi, c'est ce qui s'appelle le bien vivre ensemble. Pour le coup, nous y tenons.

Cette défiance quand la police qui est instillée à longueur de temps par les représentants de votre famille politique, elle me gêne parce qu'on est censés remercier les policiers, que ce soit la police municipale, la police nationale, les CRS pour le travail qu'ils font au quotidien de nous protéger au quotidien. Sans cela, la France ne serait pas la France.

Nous voterons évidemment contre ce vœu. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur BRUNETTI. Je donne la parole à Madame Havet pour une explication de vote. "

Madame Manon HAVET, Première adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je voulais vous remercier, Monsieur SADOUN, d'alerter par ce vœu sur les pratiques de surverbalisation comme moyen d'éviction de l'espace public et qui touche certains jeunes de notre arrondissement, comme le montre le rapport du Défenseur des droits que vous citez. Nous partageons pleinement l'objectif et l'ambition de ce vœu.

Toutefois, nous avons précédemment déjà voté au dernier conseil de Paris un vœu de l'exécutif qui répondait aux demandes et aux enjeux ici formulés. Vous demandez par votre vœu présenté aujourd'hui la formulation de recommandation au Préfet. À ce sujet, le vœu adopté au dernier conseil de Paris est assez opérationnel, avec des démarches déjà engagées, notamment le Préfet a accepté la mise en place d'une expérimentation d'un récépissé de contrôle d'identité ainsi qu'un travail sur l'usage et sur la répartition des amendes afin d'objectiver les pratiques. Par ailleurs, pour traiter la question des amendes déjà émises, il a été voté de solliciter le Parlement pour étudier la possibilité d'une amnistie des amendes issues de contrôles d'identité jugés abusifs par le Parquet, ainsi que la transformation d'une partie des amendes en travaux d'intérêt général.

Si nous partageons l'ambition que vous exprimez par ce vœu, les démarches sont d'ores et déjà engagées. Nous aurons bien sûr à cœur et suivrons au plus près leur mise en œuvre. Je voulais aussi



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

souligner l'engagement important et constant de notre député Eva Sas sur la question, depuis plusieurs années, et encore récemment le 23 juin lorsqu'elle a fait remonter le sujet au ministre de l'Intérieur via une question orale. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je me permets d'intervenir avant de vous donner la parole. Je vous confirme que l'on est très attentifs à cette question et on est d'autant plus attentifs que l'on sait qu'il y a eu des verbalisations excessives dans le 12^{ème} arrondissement. On a des discussions constructives avec le commissariat de la Police Nationale. Par ailleurs, je vous confirme ce que Monsieur PARIS a dit sur l'approche qu'il est demandé à la Police Municipale d'avoir à cet égard pas d'inquiétudes à ce sujet. Je vous redonne la parole, si vous souhaitez réagir. "

M. Mohamed SADOON, **Conseiller d'arrondissement** :

" Je voulais juste réagir. J'ai trouvé la réponse de Monsieur PARIS un peu violente, pour quelqu'un qui me dit que je ne vais pas assez loin par rapport au vœu qu'il a fait voter au conseil de Paris. Je suis un peu étonné.

Deuxième point, je n'instille rien du tout. Je n'accuse personne. Je n'ai jamais dit que la Police Municipale, sous votre conduite, se conduisait mal. J'ai juste demandé, après le vote de la loi RIPOST qui est en discussion au Parlement, que si cette possibilité d'ouvrir le champ encore des amendes forfaitaires qui va probablement arriver vu l'état de la majorité, venait à arriver pour la Police Municipale, que la Ville de Paris dise bien qu'on ne fera pas ça. On ne se saisira pas des nouvelles dispositions.

Quant à Monsieur BRUNETTI, je ne sais pas quoi vous répondre. C'est excessif. J'ai repris exactement les mots, les phrases et les chiffres du Défenseur des droits, qui est une institution de la République. Je n'ai rien inventé, je n'ai rien instillé, je n'ai pas mis au banc de je ne sais qui. Vous m'accusez, mais je pense que vous accusez d'autres gens dans d'autres circonstances. Très bien. On va maintenir notre vœu et puis on verra. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Je ne pense pas que la réponse de Pierrick Paris était violente. Je suis désolée si ça a été perçu ainsi, mais je pense que cela n'a pas été pensé comme ça en tout cas.

Je vous propose de passer au vote. On vous proposait un retrait, parce qu'on considère que l'on a été plus loin dans le vœu qui a été voté par l'exécutif lors du dernier conseil de Paris. Je ne sais pas quelle est votre réponse là-dessus. On avait l'impression d'avoir été plus ambitieux sur ce sujet. C'est pour cela qu'on proposait un retrait.

Disons que cela devient sans objet, mais j'entends votre point. Vous le retirez? Merci beaucoup.

Le vœu est retiré.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n°122026-17 (Retiré) : **Vœu** relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap présenté par M. Jean-Marie TAPHOUREAU, groupe Union de la Droite et du Centre.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose que l'on passe au vœu suivant. Nous avons eu un retrait du vœu relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques, parce que Monsieur TAPHOUREAU n'est pas là. On en discutera à un prochain conseil. "

Le vœu est retiré (Non présenté, absence de M. TAPHOUREAU).

Texte du vœu déposé :

Vœu relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap présenté par Jean-Marie Taphoureau Union de la Droite et du Centre

Considérant que l'inclusion sociale et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap constituent des valeurs fondamentales ;

Considérant que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « handicap », notamment son article 47, garantit aux personnes en situation de handicap l'accessibilité généralisée à tous les domaines de la vie sociale, dont l'éducation et la culture ;

Considérant que les bibliothèques sont des lieux où le droit à l'éducation et le droit d'accès à l'information, garantis par les articles 19 et 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, s'exercent pleinement ;

Considérant que le préambule du règlement du réseau des bibliothèques municipales de la Ville de Paris prévoit que ces établissements doivent « répondre aux besoins d'information, de loisirs, d'éducation et de recherche de tous » ;

Considérant que l'offre culturelle constitue un facteur essentiel d'inclusion, d'émancipation et de participation à la vie de la cité, notamment pour les personnes en situation de handicap ;

Considérant que les bibliothèques constituent un service public culturel de proximité grâce à leur implantation dans l'ensemble des arrondissements parisiens ;

Considérant que sur les 74 bibliothèques municipales parisiennes, seules 42 sont aujourd'hui accessibles aux personnes en situation de handicap ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Considérant que l'accessibilité des bibliothèques repose non seulement sur l'adaptation des locaux mais également sur le développement d'offres spécialisées telles que les « pôles Sourds » et les « pôles Lire autrement » ;

Considérant que la bibliothèque Saint-Éloi, située dans le 12^e arrondissement, accueille l'un des cinq « pôles Sourds » du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris et constitue, par la qualité de son accueil, de ses collections et de ses actions culturelles, un équipement de référence au service des personnes sourdes et malentendantes ;

Considérant que cette réalisation témoigne de l'engagement du 12^e arrondissement en faveur d'une culture accessible à tous ;

Considérant que seuls cinq établissements du réseau parisien disposent aujourd'hui d'un « pôle Sourds », situés dans les 1^{er}, 6^e, 9^e, 12^e et 19^e arrondissements ;

Considérant que seules deux bibliothèques disposent aujourd'hui d'un « pôle Lire autrement », situées dans les 15^e et 20^e arrondissements ;

Considérant qu'aucune bibliothèque du 12^e arrondissement ne propose à ce jour un « pôle Lire autrement », alors même que cet arrondissement accueille déjà un équipement de référence en matière d'accessibilité culturelle ;

Considérant que l'égalité d'accès au service public culturel implique une répartition équilibrée de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant que le développement d'un « pôle Lire autrement » dans le 12^e permettrait de compléter utilement l'offre existante et de renforcer l'accessibilité culturelle de proximité ;

Considérant la nécessité de garantir à tous les Parisiens, quel que soit leur arrondissement de résidence, un accès de proximité à une offre culturelle inclusive et adaptée ;

Sur proposition de Jean-Marie Taphoureau Union de la droite et du Centre, la Mairie du 12^{ème} émet le vœu que la Mairie de Paris :

- élabore un plan pluriannuel de développement des « pôles Sourds » et des « pôles Lire autrement » visant à mieux couvrir l'ensemble du territoire parisien ;
- poursuive cette politique en étudiant prioritairement la création d'un « pôle Lire autrement » dans une bibliothèque du 12^e arrondissement, afin de compléter utilement le pôle Sourds de la bibliothèque Saint-Éloi et de renforcer l'offre de proximité en matière d'accessibilité culturelle ;
- définisse un objectif de maillage territorial permettant à chaque arrondissement de disposer à terme d'un accès de proximité à une bibliothèque proposant une offre adaptée aux personnes malentendantes ou déficientes visuelles ;
- présente au Conseil de Paris un calendrier prévisionnel de déploiement de ces dispositifs ainsi que des formations nécessaires pour les personnels concernés.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-18 : **Voeu relatif au développement d'une stratégie ambitieuse d'adaptation** du 12^{ème} pour répondre aux besoins constatés lors des périodes de canicules présenté par M. Florent BRUNETTI et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12^{ème}.

Texte du vœu déposé :

Considérant que, depuis 25 ans, la Ville de Paris multiplie les intentions, déclarations, slogans et stratégies de communication sur l'adaptation climatique sans jamais proposer de véritable stratégie précise, documentée et de long terme digne du combat qui nous attend face à ce phénomène et ses conséquences ;

Considérant que selon l'étude de vulnérabilité intégrée au Plan Climat de Paris 2024-2030, Paris a déjà connu une hausse de température de l'ordre de +2,3 °C par rapport à l'ère préindustrielle et se rapproche du seuil de +2,5 °C à l'horizon 2030 ;

Considérant que le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation « Paris à 50 °C » (2023) établit qu'un dôme de chaleur extrême est désormais une perspective certaine pour la capitale et que ses conclusions montrent sans ambiguïté que, faute d'isolation adaptée, de nombreux bâtiments publics se transforment en « bouilloires thermiques » dangereuses pour la santé des usagers et des personnels ;

Considérant que de nombreux bâtiments publics dans le 12^{ème} et à Paris se montrent toujours moins adaptés à accueillir du public lors des périodes caniculaires à l'image des écoles quasiment toutes transformées en fournaise ;

Considérant que la vague de chaleur de juin 2026 administre une nouvelle preuve à l'échelle nationale : aménagement des horaires, fermeture de 784 écoles et collèges, dont environ 150 entièrement fermés ;

Considérant que des crèches et écoles publiques parisiennes et du 12^{ème} ont dû appeler les familles à garder leurs enfants à domicile, faute de pouvoir les accueillir dans des conditions thermiques acceptables et rompant la continuité du service public de l'éducation ;

Considérant que la Ville de Paris sait pourtant déployer des dispositifs à grande échelle et avec célérité à l'image de ce qui a été mis en place en vue d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été 2024

Considérant que dans d'autres pays, à l'instar de l'Espagne, certaines écoles ont recours à une application visant à identifier les classes « en surchauffe » pendant les vagues de chaleur ;

Considérant que, confrontée en juin 2026 aux conséquences de sa propre impréparation, la municipalité s'est résolue dans l'urgence à commander plus de 1 200 climatiseurs d'appoint pour les quelque 620 écoles parisiennes — que le Maire de Paris a présentée comme un « *changement de doctrine* » ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Considérant que ce revirement précipité, à défaut d'un plan d'isolation passive planifié, illustre une politique de l'urgence permanente sans anticipation et témoigne d'un mépris total de la rénovation du bâti scolaire ;

Considérant qu'un inventaire et un diagnostic précis des besoins de chacun des bâtiments du 12^{ème} (et à fortiori de Paris) qui serait une base incontestable de travail est actuellement manquant ;

Considérant la chute drastique de 50 % des investissements portés par la Ville de Paris dans nos écoles publiques depuis 2014 ;

Considérant que la protection de la santé des agents et des publics accueillis dans nos bâtiments publics – en particulier les enfants, les seniors et les personnes fragiles – est primordiale ;

Sur proposition de Florent BRUNETTI et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12^{ème}, le Conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que :

VOLET FINANCIER

- **soit demandé au Maire de Paris de sanctuariser l'adaptation thermique des bâtiments publics dans le Plan d'investissement de la mandature (PIM). Ce volet spécifique détaillera la stratégie d'adaptation thermique de l'ensemble des bâtiments publics, avec une attention particulière pour les écoles, les crèches et les EHPAD, par des lignes budgétaires pluriannuelles et contraignantes, mettant fin à la logique du « coup par coup » ;**
- **une déclinaison à l'échelle du 12^{ème} soit débattue à l'occasion des prochains débats budgétaires et intégrée de façon visible et différenciée à la liste des Investissements d'Intérêt Local (IIL) et des Investissements Localisés (IL) ;**

VOLET TECHNIQUE

- **la Mairie du 12^{ème} diligente des études pour éditer un document de référence (inventaire et diagnostic précis des besoins de chacun de ces bâtiments) qui servirait de base incontestable de travail ;**
- **soit demandé au Maire de Paris de déployer un plan technique fondé sur la sobriété et l'isolation passive (et sa déclinaison locale), afin de ne plus dépendre de climatiseurs d'appoint dans l'urgence :**
 - **Avec prioritairement (car les intérieurs sont les endroits où le plus de temps est passé et les plus problématiques) :**
 - **Rénovation lourde des murs extérieurs et de la toiture avec des matériaux biosourcés à fort déphasage thermique (fibre de bois, chanvre, liège) ;**



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

- **Équipement de toutes les salles en dispositifs passifs : stores extérieurs automatisés, volets isolants, toitures réfléchissantes (« cool roof ») et ventilation nocturne (free cooling) ;**
 - **Et dans un second temps, concernant les écoles, les crèches, les EHPAD ou les bâtiments publics pouvant être concernés : débitumisation réelle et végétalisation en pleine terre des cours, installation de dispositifs créateurs d'ombre (velums, toiles tendues...) ;**

VOLET SUIVI ET TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES CITOYENS

- **la Mairie du 12^{ème} se propose d'expérimenter à l'échelle parisienne l'utilisation d'un outil numérique de suivi thermique en temps réel des bâtiments publics, permettant d'identifier les salles en situation de surchauffe lors des épisodes de fortes chaleurs, de cartographier les zones les plus exposées et d'orienter prioritairement les interventions techniques ;**
- **soit demandé au Maire de Paris de pratiquer une transparence climatique et budgétaire en créant et publiant un indicateur de performance thermique et sanitaire par établissement, accessible en ligne pour le grand public permettant d'auditer l'efficacité réelle des travaux (baisse mesurée des températures intérieures lors des pics) et l'emploi de chaque euro investi. Cet indicateur verra ses résultats présentés chaque année au Conseil d'arrondissement, afin de suivre dans le détail l'évolution des améliorations.**

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons donc au vœu relatif au développement d'une stratégie ambitieuse d'adaptation du 12^{ème} pour répondre aux besoins constatés lors des périodes de canicule. Monsieur BRUNETTI, vous avez la parole. "

Monsieur Florent BRUNETTI, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Ce vœu fait suite à des débats que l'on avait eus le mois dernier concernant l'école Marsoulan. Entre-temps, on a connu un épisode de canicule en juin et on en a un autre qui va commencer cette semaine. Ce que l'on prévoyait le mois dernier et qui est prévu même depuis des années dans plein de rapports, etc., est arrivé. C'était même plus qu'attendu. Les enfants, les profs, les personnels des écoles ont eu très chaud. Il y a même des écoles qui ont fermé. On a eu cela d'ailleurs pour d'autres types d'établissements publics et de bâtiments. Quelques climas ont été déployées, c'est une bonne chose, mais est-ce que c'est suffisant en nombre ? Non. C'est peut-être ce que l'on appelle en football un « panic buy ».

Mais le sujet étant éminemment important, notre réponse doit l'être aussi. Encore une fois, nous souhaitons qu'elle soit la plus large possible pour tous nos bâtiments publics, les scolaires, les crèches, les EHPAD, ceux qui accueillent les usagers. C'est ce que nous proposons à travers ce vœu, que nous avons souhaité le plus complet possible et axé sur trois axes, afin qu'il soit clair pour tout un chacun et qu'il impulse une réponse que cette urgence mérite. Tout ne se fera évidemment pas en un jour, on en est conscients, mais une planification est toujours de nature à rassurer.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Le premier axe est financier. L'adaptation thermique des bâtiments publics doit être sanctuarisée dans le plan d'investissement de la mandature que vous nous annoncez, Madame la Maire, le mois dernier. Cela passe par des lignes budgétaires pluriannuelles qui seraient contraignantes. Nous appelons ainsi à mettre fin à une logique du coup par coup qui existe dans beaucoup d'endroits. Dans le 12^{ème}, nous appelons aussi à ce que ce document soit à l'occasion de nos débats budgétaires une source de nos débats.

Ensuite, on a un volet technique qui est tout aussi indispensable. Nos choix doivent être éclairés pour savoir quoi faire et pour savoir comment le faire. En cela, établir un inventaire et un diagnostic précis des besoins de chacun de nos bâtiments publics, le tout dans un document unique de référence, serait une base incontestable pour le travail commun. Les solutions techniques, on les connaît, on en parle suffisamment : le rafraîchissement passif avec des occultants, des stores ou le raccordement des établissements au réseau de chaleur et de fraîcheur urbain. Ce qui manque souvent dans nos débats, c'est la façon de les mettre en œuvre dans chaque bâtiment, en tenant compte des spécificités de tous ces bâtiments. C'est un autre niveau qui doit être étudié et travaillé avec les services et par les services.

Enfin, il y aura un volet d'explication aux habitants du 12^{ème} et de Paris, parce qu'on ne peut pas les laisser de côté. Nous demandons à ce que ce plan massif s'accompagne d'un outil numérique de suivi thermique en temps réel dans les bâtiments publics et d'indicateurs de performance thermique et sanitaire par établissement, qui seront accessibles en ligne pour le grand public, qui permettraient d'auditer l'efficacité réelle des travaux et de chaque euro investi.

Vous l'aurez compris, ce vœu, qui est tout sauf polémique, est l'appel à un plan d'action au bénéfice de chacun d'entre nous et de chaque habitant du 12^{ème}. Cuire, fuir ou agir ? On pose la question souvent, mais notre groupe, l'Union de la droite et du Centre pour le 12^{ème} vous propose clairement de suivre la dernière option. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur BRUNETTI. Je vais vous répondre. Je dois dire que sincèrement, à entendre ce vœu, cela donne l'impression que la Ville a découvert la question des fortes chaleurs il y a quelques semaines, mais je vous assure que ce n'est pas le cas. Nous sommes aussi pour la seconde option entre fuir et agir. Évidemment, on partage le constat que les épisodes caniculaires que l'on vient de traverser et que l'on est d'ailleurs en train de retraverser de nouveau à partir d'aujourd'hui, sont une réalité. Sous l'effet du dérèglement climatique, les vagues de chaleur sont plus précoces, plus intenses et elles durent plus longtemps. Il est important de noter qu'elles touchent aussi en premier lieu les publics les plus vulnérables, donc les enfants dans les écoles et dans les crèches, les personnes âgées dans les EHPADs, mais aussi les personnes qui sont à la rue et les personnes qui sont en mauvaise santé, y compris en mauvaise santé psychique. Cependant, on ne le dit pas beaucoup.

L'ensemble de nos équipements publics sont évidemment touchés et l'espace urbain aussi. Cette situation nous oblige à poursuivre notre adaptation et à aller plus vite. On n'a pas attendu ces derniers épisodes pour engager la transformation. Évidemment, depuis plusieurs années, on s'adapte progressivement, on adapte nos équipements. On a privilégié, sans doute on aurait dû équilibrer l'intervention, mais c'est ce que l'on est en train de faire, on a en tout cas adapté l'espace public et des structures, des équipements publics. Par exemple, on a réalisé 210 cours oasis, dont



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

déjà la moitié des cours d'école du 12^{ème} arrondissement. On peut le signaler, ceci a un véritable effet positif dans des périodes de réchauffement climatique. Vous savez que trois nouvelles écoles du 12^{ème} arrondissement bénéficieront cet été d'une cour oasis qui va être construite cet été, et deux crèches suivront l'année prochaine.

Plus largement, les enjeux de confort d'été et la rénovation thermique étaient déjà intégrés aux programmations de travaux, qu'il s'agisse d'écoles, de crèches ou d'autres bâtiments municipaux. C'est le cas par exemple du groupe scolaire qui va sortir de terre dans le cadre de l'opération des Messageries. Ce groupe scolaire, qui comprend aussi une crèche, sera exemplaire sur ce point de vue-là. J'espère que l'on pourra tous aller le visiter dès qu'il sera inauguré pour tester ce point-là, mais c'est vraiment l'un des objectifs qui était au premier ordre pour ce groupe scolaire.

Plus généralement, la refonte du PLU en PLU bioclimatique, c'était la traduction en acte réglementaire de l'ambition de la précédente mandature, d'adapter toujours davantage notre ville aux enjeux de réchauffement climatique. Cela traduit une ambition forte à cet égard-là. Je ne dis pas du tout que tout ce qu'il se passe est parfait, il n'y a aucune collectivité qui peut dire que l'action en réaction au réchauffement climatique est parfaite, parce que cela nécessite des investissements qui sont colossaux et que l'on a besoin de financer. Dans l'im médiat, pour répondre aux crises de canicules à très court terme, on a pris des mesures concrètes, notamment dans les écoles. On a augmenté notre parc de ventilateurs, on a livré en urgence des climatiseurs dans toutes les écoles du 12^{ème} arrondissement et aussi dans les crèches. On a d'abord maillé les crèches et les écoles qui étaient identifiées comme prioritaires, surtout les écoles à dire vrai, parce que les crèches disposaient déjà de climatiseurs dans l'im mense majorité d'entre elles. Puis on a créé des espaces de frais à proximité aussi, dans d'autres types de bâtiments publics, avec un fort enjeu d'information pour nos habitantes et nos habitants qui ne savaient pas toujours où étaient les salles rafraîchies. On a dû faire beaucoup d'allers vers et d'informations.

On sait que l'on doit continuer à progresser sur ce sujet. On a lancé une enquête auprès des directions d'école et des crèches pour avoir un état des lieux précis des conditions de chaleur dans les établissements. Cela va nous permettre de continuer à améliorer la situation dès cet été et puis dans l'année qui s'ouvre. Mais la réponse ne se limite pas aux besoins des bâtiments, bien sûr. Elle repose sur une stratégie globale d'adaptation de la Ville qui articule la transformation de nos équipements et celle de l'espace public, je le disais tout à l'heure.

Encore une fois, on ne prétend pas que tout est parfait, on sait qu'il faut aller plus vite, mieux coordonner les interventions, accélérer nos travaux et renforcer notre capacité d'adaptation. Mais il faut quand même se dire une chose, c'est que lorsqu'il y a des épisodes de chaleur extrême et on l'a vécu dans ces dernières semaines, les collectivités se sont senties bien seules. Elles ont dû répondre dans l'urgence, adapter leurs équipements, protéger les publics les plus fragiles, souvent sans cadre national suffisamment structuré ni moyens financiers à la hauteur, c'est le moins que l'on puisse dire.

Si nous voulons réellement adapter nos écoles, nos crèches, nos EHPAD, l'ensemble de nos établissements et de nos bâtiments publics, il est strictement impossible que cela repose exclusivement sur les finances locales. Il faudra un engagement beaucoup plus fort de l'État et notamment un soutien financier massif aux collectivités pour accélérer les rénovations thermiques. On a du mal à entendre des injonctions de groupes politiques qui dans le même temps, soutiennent la réduction des crédits du Fonds vert ou les conditions d'accès aux dispositifs type Ma Prime Rénov', qui permettent aux copropriétés privées de faire de la rénovation thermique à grande échelle. On



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

ne peut pas appeler à davantage d'adaptations locales tout en affaiblissant les moyens qui permettent de la financer.

Tout ceci étant dit, on partage bien sûr l'objectif de mieux protéger les habitantes et les habitants du 12^{ème} arrondissement face aux fortes chaleurs. Mais les actions sont déjà engagées et je suis revenu sur une partie d'entre elles. On considère maintenant qu'il faut un partenariat plus fort avec l'État et des moyens plus importants.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable à ce vœu.

Je vous propose que nous votions. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est rejeté.

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 4	Contre : 025
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable La délibération est rejetée	

(DELIB 12-2026-133 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-19: **Vœu non rattaché relatif aux conditions d'exercice des** professionnelles de la petite enfance, déposé par Mme Maïa MEUNIER et M. Mohamed SADOON, Nouveau Paris Populaire.

Texte du **vœu déposé** :

Considérant que la qualité du service public parisien de la petite enfance est indissociable des conditions dans lesquelles les professionnelles exercent leurs missions ;

Considérant que des professionnelles de la petite enfance se sont récemment mobilisées afin d'alerter sur la dégradation de leurs conditions de travail, les difficultés de recrutement, le manque de reconnaissance de leurs métiers et les conséquences de cette situation sur la qualité de l'accueil des enfants ;

Considérant que ces difficultés appellent un engagement renforcé de la Ville de Paris en faveur de l'attractivité des métiers, de l'amélioration des conditions d'exercice et de la stabilisation durable des équipes ;

Considérant que les épisodes caniculaires de ces dernières semaines ont mis en évidence les difficultés rencontrées dans de nombreux établissements de la petite enfance, tant pour les enfants accueillis que pour les professionnelles, soulignant l'urgence d'adapter les bâtiments aux effets du changement climatique ;

Sur proposition du groupe du Nouveau Paris Populaire, le Conseil d'arrondissement de Paris 12 **émet le vœu que** la Ville de Paris :

- réaffirme son engagement en faveur d'un service public de la petite enfance de qualité, fondé sur la reconnaissance des professionnelles qui le font vivre au quotidien ;
- engage une concertation avec les agentes et les organisations syndicales des établissements municipaux afin d'identifier les priorités d'action et de co-construire un plan d'amélioration des conditions de travail ;
- présente, à l'issue de cette concertation, une feuille de route en faveur des professionnelles de la petite enfance, définissant des objectifs, des mesures et un calendrier en matière d'attractivité des métiers, de revalorisation salariale et de titularisation des agentes contractuelles ;
- accélère l'adaptation des établissements municipaux de la petite enfance aux épisodes de fortes chaleurs, notamment par des travaux d'isolation, de végétalisation, l'installation de protections solaires et le déploiement de solutions de rafraîchissement adaptées.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons à un vœu relatif aux conditions d'exercice des professionnels de la petite enfance. Vous avez la parole, Madame MEUNIER. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. En effet, nous présentons un vœu qui porte sur les conditions d'exercice des professionnels de la petite enfance et spécifiquement celles exerçant dans les crèches municipales.

Pour recontextualiser ce vœu, la canicule n'a pas créé les difficultés que connaissent actuellement les crèches. Il y a eu des mouvements de grève en mai 2025, en septembre 2025, à 2 reprises en juin 2026 avec un mouvement qui a compté presque 20 % de grévistes au sein de la DFPE et actuellement, un préavis de grève qui court jusqu'au 31 août. Nous pensons que cela témoigne d'un certain malaise.

Pour rappel, la DFPE, ce sont 96 % de femmes. C'est aussi la direction de la Ville la plus touchée par les maladies professionnelles, les inaptitudes et les retraites pour invalidité. Ce sont des métiers extrêmement éprouvants et encore davantage lorsqu'on travaille en sous-effectif et récemment sous 35 degrés, parfois jusqu'à 50 degrés dans les cuisines.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, la Ville a pris des mesures pour améliorer l'attractivité de ces métiers : une école de formation, une prime. C'était certes nécessaire, mais ces efforts doivent être vraiment mis en perspective avec le coût de la vie à Paris, et notamment les loyers, parce que beaucoup de professionnelles actuellement ne peuvent plus se loger à Paris. Certaines passent près de 2 heures dans les transports le matin et le soir. Beaucoup sont mères, parfois mères isolées, et ces trajets sont très difficiles à concilier avec leur vie personnelle. Nous pensons qu'une auxiliaire de puériculture ne devrait pas avoir à faire 2 heures de RER pour venir s'occuper des enfants parisiens. Si la Ville souhaite recruter pour pallier les effectifs insuffisants qui pèsent sur les conditions de travail, il faut le rappeler, il faut faire un effort plus important en termes de rémunération de ces métiers, garantir des contrats stables et favoriser l'accès au logement social.

Par ailleurs, la canicule a rendu cette situation encore plus difficile dans plusieurs crèches du 12^{ème}, notamment à Montgallet, Pommard, Charenton, Jardiniers. Les équipes ont travaillé dans des conditions pour le moins dégradées. À Montgallet, des couvertures de survie ont été installées aux fenêtres et les bébés ont dû dormir dans les salles de vie. Vous avez parlé de climatiseurs, certes. Mais généralement, il n'y avait qu'un seul climatiseur par crèche qui, pour des raisons de sécurité, devait être positionné dans des berceaux et entouré de cartons et brasser de l'air chaud et qui par ailleurs, poussait les professionnels à devoir choisir également la salle à rafraîchir en priorité.

Par ailleurs, concernant la gestion de cette crise, les professionnels ont alerté sur des changements d'horaires parfois décidés au dernier moment, des consignes qui pouvaient différer selon les établissements et l'absence d'autorisation spéciale d'absence pour les agentes les plus vulnérables. Effectivement, des échanges ont déjà lieu entre l'administration et les agentes concernés, les organisations syndicales. Nous demandons que ces échanges débouchent sur un véritable plan d'action, une stratégie qui viserait à améliorer les conditions de travail et à renforcer l'attractivité. Ce plan d'action serait conçu en concertation avec les professionnels et les syndicats, avec des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail et rendre ces métiers plus attractifs. In fine, c'est quand même la qualité de ce service public qui est en jeu. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame MEUNIER. Je donne la parole à Virginie FIOUX pour vous répondre. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci. Madame Meunier, Monsieur SADOUD, j'ai pris connaissance avec une grande attention de votre vœu relatif aux conditions d'exercice des professionnels de la petite enfance, et je vous en remercie.

Vous m'interpellez en effet sur les conditions de travail de ces professionnels de la petite enfance et sur l'adaptation des établissements municipaux de la petite enfance aux épisodes de fortes chaleurs. Tout d'abord, je voulais vous confirmer notre engagement, l'engagement de l'exécutif parisien ainsi que de celui du 12^{ème} en faveur d'un service public de la petite enfance de qualité, fondé sur la reconnaissance des professionnels qui font vivre ce service au quotidien. On sait tous que le domaine de la petite enfance est un secteur qui est en tension au niveau national. Ce n'est pas qu'au niveau parisien, mais c'est un peu accentué au niveau parisien. La Ville de Paris, grâce au travail important mené par les équipes de la DFPE, est pleinement mobilisée pour renforcer l'attractivité du secteur de la petite enfance et améliorer les conditions de travail de ces agentes et de ces agents. La Ville de Paris poursuivra lors de cette nouvelle mandature les actions en faveur de l'attractivité de ces métiers essentiels. Le dialogue social de la Ville avec les organisations syndicales de la petite enfance sera constant tout au long de ce mandat pour permettre de poursuivre les orientations fortes qui ont été prises en matière d'accueil et d'amélioration des conditions de travail des agents qui ont été initiés lors du précédent mandat.

Parmi ces actions, il y avait la prime de 150 euros qui a été versée à tous les agentes et les agents, des campagnes de communication fortes pour essayer de recruter pour avoir plus de professionnels et faire en sorte qu'il y ait moins de sous-effectif dans les crèches et que l'on puisse ouvrir plus de berceaux.

En complément de tout ce volet recrutement sur lequel un travail important est fait, il y a aussi toute la formation des agents pour améliorer leur travail. Depuis le 20 janvier 2025, l'École des métiers de la petite enfance poursuit son développement avec l'ouverture d'un second site dans le 20^{ème} arrondissement et le renforcement de l'offre de formation.

Autre avancée majeure, c'est l'ouverture de l'Institut de formation des auxiliaires de puériculture à travers la création du Centre de formation des apprentis de la petite enfance, qui a ouvert ses portes à la rentrée 2025. L'objectif est de créer une filière de formation d'excellence pour les auxiliaires, afin de faciliter leur fonction et de renforcer l'attractivité des métiers, puis permettre à de nouveaux profils de rejoindre nos établissements. La feuille de route parisienne sur le volet de la petite enfance est en cours de rédaction, mais reprendra bien sûr tous les actes essentiels que sont l'amélioration de la qualité d'accueil et le renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance.

La Ville de Paris est déjà en train de discuter avec les organisations syndicales et les agents, qui sont régulièrement reçus en audience dans les instances et dans le cadre du dialogue social. Une concertation a déjà été engagée pour poursuivre ce qui a été fait lors du précédent mandat. L'amélioration des conditions de travail des agents fait évidemment partie de nos priorités, tout comme l'adaptation au changement climatique et à la rénovation des établissements d'accueil de la petite enfance. Madame la Maire l'a rappelé tout à l'heure dans sa précédente intervention, la majorité des crèches disposaient déjà de climatiseurs et d'au moins une salle rafraîchie, de ventilateurs, de jeux d'eau qui sont mis à disposition des enfants pour pouvoir se rafraîchir. Nous



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

souhaitons évidemment que cette dotation soit renforcée et adaptée à la configuration de chacun des établissements. Nous devons, comme le disait Madame la Maire, continuer à progresser.

Nous avons également lancé une enquête auprès des directions, des responsables de crèche pour avoir un état des lieux précis des conditions de chaleur dans les établissements, pour pouvoir planifier les déploiements des équipements et mieux cibler les actions à engager à court, moyen et long terme. Comme le disait Madame la Maire, on ne va pas pouvoir tout faire dans le court terme, mais il faut réfléchir au niveau du long terme pour adapter éventuellement également le fonctionnement, les travaux et la programmation des futures rénovations.

Nous poursuivons aussi les travaux, comme cela a été rappelé de, crèches oasis. Nous avons inauguré la première crèche oasis du 12^{ème} arrondissement, la semaine dernière à la crèche Politzer, et on a effectivement planifié d'autres travaux de crèche oasis. En particulier, on a identifié deux nouvelles crèches qui bénéficieront d'une cour oasis.

Nous reconnaissons évidemment les enjeux de ces secteurs et partageons avec vous l'importance d'agir concrètement pour renforcer l'attractivité des postes, les conditions de travail, la qualité de l'accueil. Nous confirmons notre attachement à ce service public essentiel et nos ambitions à ce sujet. Le bien-être, le développement de l'enfant, les bonnes conditions de travail pour les professionnels, le travail de concertation avec les agents et les agentes de la petite enfance et l'accélération de l'adaptation des établissements de la petite enfance sont déjà en cours.

Je vous propose de retirer ce vœu, étant donné que des actions sont déjà menées. À défaut, nous rendrons un avis défavorable. Non pas qu'on ne partage pas tous les constats, tout ce que vous avez indiqué, mais c'est parce qu'il y a déjà des actions qui sont initiées et qui se poursuivront pendant la prochaine mandature. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame FIOUX. Par ailleurs, la question de l'accès au logement est un vrai problème que l'on a identifié pour notamment beaucoup d'agents du service public, y compris les personnes qui travaillent en crèche. On essaye de l'introduire dans les commissions logement, quand on examine des dossiers. On tient compte du fait que l'on a des agents de la ville et notamment des professionnels de crèches, parce qu'on sait qu'il y a un enjeu majeur sur les temps de transport de ces professionnels. En effet, on partage complètement ce point. Madame FIOUX? "

Mme Virginie FIOUX, Adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"C'est pareil dans les commissions d'attribution des places en crèche : on étudie aussi en priorité les dossiers des personnels de la petite enfance, des auxiliaires de puériculture pour pouvoir leur attribuer des places à proximité de l'établissement où ils travaillent ou dans l'établissement où ils travaillent, si c'est possible. Il est vrai qu'en commission d'attribution, on essaye de prioriser ces personnels pour les places en crèche. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Madame FIOUX proposait le retrait du vœu. Je ne sais pas ce que vous voulez faire? "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement :

"Merci pour ces précisions, mais on va le maintenir parce que justement, ces différentes mesures gagneraient à être inscrites dans un plan d'action visible pour les professionnels, à l'instar du plan d'action en faveur du périscolaire. Un plan d'action qui montrerait toutes ces mesures et les renforcerait, potentiellement. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. On va mettre aux voix ce vœu. L'exécutif va voter contre, parce qu'on considère qu'on a déjà engagé tout ce plan, mais on partage les objectifs. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Il est donc rejeté. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 4	Contre : 025
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable La délibération est rejetée	

(DELIB 12-2026-134 VCEU)

Sortie de M. Richard BOUIGUE après le vote de la délibération 122026-19



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-20 (Amendé) : Vœu de la majorité relatif à la lutte contre la financiarisation de la santé dans le 12^{ème} arrondissement et à la défense d'une offre de soins accessible, transparente et non lucrative présenté par Mme Lucie CASTETS.

Texte du vœu déposé :

Considérant que la protection de la santé est un principe à valeur constitutionnelle découlant du Préambule de la Constitution de 1946 et qu'elle doit être garantie à toutes et tous sans distinction de ressources ;

Considérant que le rapport des inspections générales (IGAS et IGF) a mis en évidence la progression d'acteurs financiers dans l'offre de soins et les risques que cette évolution peut faire peser notamment sur l'égal accès aux soins ;

Considérant que l'activité de soin ne saurait être assimilée à une activité marchande ordinaire et qu'elle doit rester organisée selon des objectifs de santé publique, de qualité, de continuité et d'accessibilité ;

Considérant que le développement d'offres de santé à but lucratif peut conduire à une moindre efficacité collective du système de soins en générant des dépenses accrues pour l'Assurance maladie comme pour les personnes soignées, notamment lorsque des prestations additionnelles ou des forfaits conditionnent un accès prioritaire ;

Considérant que le 12^e arrondissement bénéficie d'un tissu sanitaire et hospitalier structurant, ainsi que d'une médecine de ville organisée et engagée en faveur d'une offre conventionnée et accessible ;

Considérant que cette offre locale universelle et accessible doit encore être développée ;

Considérant que le projet d'ouverture du centre Celsius Santé dans le 12^e arrondissement mettant en avant un « forfait de 30 € pour un accès rapide aux soins » soulève des interrogations sur la nature exacte et la portée de ce forfait, en particulier s'il s'agit du prix brut de la consultation, d'un supplément pour un accès prioritaire, d'un forfait incluant des actes ou d'un service distinct non remboursé par la Sécurité sociale ;

Considérant que la pratique de proposer un forfait conditionnant un accès plus rapide est susceptible d'instaurer une différenciation d'accès selon la capacité à payer, au risque d'affaiblir le principe d'égalité devant les soins sur le territoire ; qu'une telle différenciation pose un enjeu éthique et social pour la cohésion territoriale.

Considérant que l'imprécision ou l'ambiguïté dans la communication commerciale relative au forfait (confusion entre le coût de la consultation remboursable et un supplément non remboursable, absence d'information claire sur la prise en charge par l'Assurance maladie) expose les usagers à des incompréhensions et à un risque de pratique trompeuse pour le consommateur ;

Considérant que la transparence tarifaire et l'information loyale des patientes et des patients sont des conditions nécessaires pour garantir un choix éclairé et prévenir des pratiques commerciales susceptibles d'induire en erreur, de créer des restes à charge imprévus ou d'engendrer des ruptures d'accès aux soins pour les personnes les plus fragiles ;

Considérant que, face à ces risques, il appartient aux autorités, en lien avec les collectivités, d'assurer une vigilance renforcée sur l'implantation et le fonctionnement de tels dispositifs, ainsi que d'exiger des clarifications formelles sur la nature, le périmètre et le régime de remboursement des prestations proposées.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Sur proposition de Lucie CASTETS et des élu.e.s de la majorité, le Conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que :

l'Agence régionale (ARS) de santé Île-de-France ainsi que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) exercent une vigilance renforcée sur l'implantation et le fonctionnement des structures de santé à but lucratif dans le 12^e arrondissement, notamment au regard du respect des règles déontologiques, tarifaires et de l'information due aux patientes et patients ;

l'ARS ainsi que la DGCCRF procèdent à un examen attentif du modèle économique et des pratiques du centre Celsius Santé, en particulier s'agissant des conditions d'accès aux soins, de la transparence tarifaire, de l'absence de sélection économique des patients et de la conformité de la communication commerciale au droit applicable ;

L'ouverture d'un centre de santé Celcius dans le 12^{ème} arrondissement soit suspendue le temps que des contrôles approfondis puissent être réalisés ;

l'ARS, en lien avec la Direction générale de l'offre de soin (DGOS) renforcent le dialogue avec les élus locaux afin de veiller à l'adéquation des nouvelles implantations aux besoins réels de santé accessible de manière universelle du territoire ;

l'ensemble des acteurs publics compétents poursuivent et amplifient dans le 12^e arrondissement et dans tout Paris le développement d'une offre de soins sans dépassement et pleinement accessible, en cohérence avec les objectifs de justice sociale et de santé publique, **et le développement de centre de santé avec des médecins salariés proposant des tarifs de secteur 1** (phrase rajoutée)

l'ensemble des acteurs du territoire soient mobilisés et œuvrent conjointement à prévenir les effets de la financiarisation et à garantir une offre de soins accessible, lisible et efficiente pour toutes et tous ;

Paragraphe rajouté :

La Ville de Paris interpelle le gouvernement afin d'engager une réforme visant à réserver progressivement les financements de l'Assurance-maladie aux établissements publics et aux organismes privés à but non-lucratif exerçant des missions sanitaires et médico-sociales.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris, rapporteure :

"Je vais passer au vœu suivant, que j'ai l'honneur de vous présenter, qui concerne la lutte contre la financiarisation de la santé dans le 12^{ème} arrondissement.

J'ai découvert que dans le 12^{ème} arrondissement, un nouveau projet de santé qui est porté par le groupe Celsius Santé projette d'ouvrir dans notre arrondissement un centre de santé à but lucratif qui met en avant quelque chose que je n'avais jamais vu auparavant, et je cite : un forfait de 30 euros pour un accès rapide aux soins. Ce dispositif fait clairement peser un risque de différenciation d'accès à la santé selon la capacité à payer. On sait déjà que les centres de santé lucratifs pratiquent des dépassements d'honoraires significatifs, mais cette forme de promesse d'accès, de coupe-file grâce à un forfait supplémentaire de 30 euros laisse pantois. En d'autres termes, ce type de dispositif



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

fait peser un risque extrêmement fort, ou en tout cas accru par rapport à l'offre privée déjà existante que l'on rejette par ailleurs sur le principe d'égalité devant les soins sur notre territoire.

Ce cas particulier doit nous conduire à une question plus large : celle de la financiarisation croissante de l'offre de soins à Paris, comme partout en France. D'ailleurs, comme l'ont déjà montré des rapports récents de l'IGAS et de l'IGF, qui sont des organes de l'administration française, des fonds d'investissement s'implantent massivement dans des secteurs clés du domaine médical, non seulement les cabinets médicaux, mais aussi les pharmacies, les laboratoires, les cliniques, les EHPAD. Cette évolution, évidemment dans le secteur de services plutôt normalement public, n'est pas neutre. Elle fait peser des risques sur l'égal accès aux soins, sur la transparence tarifaire, sur l'indépendance des professionnels de santé et conduit par ailleurs à une moindre efficience collective de notre système de santé.

Le 12^{ème} arrondissement dispose d'un tissu sanitaire et hospitalier structurant, d'une médecine de ville organisée et engagée en faveur d'une offre conventionnée et accessible. Il faut aller plus loin à cet égard, et c'est ce que nous proposons de faire dans cette mandature. Mais ce qui est certain, c'est que ce modèle d'accès universel aux soins doit être conforté et non pas fragilisé par des logiques purement lucratives et marchandes.

C'est pourquoi, à travers le vœu que j'ai la joie de vous présenter aujourd'hui, nous demandons que l'ARS Île-de-France et la DGCCRF exercent une vigilance renforcée sur l'implantation et le fonctionnement des structures de santé à but lucratif dans notre arrondissement, comme partout à Paris d'ailleurs, au regard notamment du respect des règles déontologiques, tarifaires et de l'information due aux patientes et aux patients, et qu'un examen attentif du modèle économique et des pratiques du Centre de santé, qui doit s'ouvrir en septembre dans notre arrondissement, soit réalisé. Et donc que l'ouverture de ce centre soit suspendue le temps que des contrôles approfondis puissent être réalisés par les différentes autorités de l'État, notamment l'ARS, en lien avec la DGOS, la Direction Générale de l'Offre de Soins.

Ce vœu part d'un cas local, mais il porte bien sur une exigence plus générale, celle que la santé reste un bien commun organisé selon des objectifs de santé publique de qualité, de continuité et d'accessibilité, et non selon une logique de profit.

Je vous invite donc à voter favorablement ce vœu.

Dans les prises de parole, j'ai noté Monsieur BRUNETTI. Vous avez la parole. "

M. Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Je suis déçu. Dans ce vœu, il aurait pu y avoir quelques considérants sur des points de vue généraux, sur des chiffres. Par exemple, on sait qu'à Paris, il y a une partie du territoire qui est un désert médical. Tout le 19^{ème} arrondissement est un désert médical, une partie du 13, du 14, du 17 et du 18 et du 20^{èmes}. C'est quasiment un tiers de la Ville. 37 % de nos généralistes et 41 % de nos spécialistes ont plus de 65 ans. Cela veut dire beaucoup de choses aussi sur l'avenir des possibilités médicales qui s'offrent à nous et à tous les habitants. En 2023, une étude nous disait que plus de 30 % des Franciliens, donc j'élargies, ont renoncé ou ont reporté des rendez-vous médicaux.

Enfin, santé et prévention. Sur le budget action sociale de la Ville, cela ne représente que 4,5 % de l'enveloppe. Est-ce qu'on en fait ? Oui, sûrement. Est-ce qu'on fait assez ? On peut se poser la



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

question. On a 70 % de généralistes qui sont en secteur un, contre 90 % ailleurs, sur le reste du territoire.

Vous nous dites qu'il y a des gens qui veulent s'implanter, qui ont des logiques dont on peut débattre en effet, mais cela reste une offre médicale supplémentaire. On est en manque. Plutôt que de chercher à vouloir implanter du secteur un supplémentaire, on essaie de réduire le reste. C'est toujours le problème.

C'est dommage, parce qu'il y a besoin. Sachant qu'on sait qu'il n'y a que 7 centres de santé municipaux à Paris et dont certains sont menacés, je pense par exemple à Richerand. Ce n'est pas dans le 12^{ème}, certes, mais c'est une réalité.

Dans le programme d'Emmanuel Grégoire, il était marqué « 100 nouveaux lieux de soins de proximité et de secteur un. »

Dans ce vœu, j'aurais aimé connaître les limites que l'on s'oppose à Celsius pour des raisons idéologiques, je peux le comprendre. Mais qu'est-ce que l'on fait concrètement pour avoir plus de secteur un dans le 12^{ème} ?

Cela rebondit peut-être aussi sur une niche que mon groupe propose au conseil de Paris la semaine prochaine, sur le déploiement de l'offre de santé. J'espère vous entendre répondre dans ce débat organisé, parce qu'il y a des propositions que l'on a portées dans la campagne et durant notamment, je sais que j'ai contribué, donc c'est avec fierté qu'on les a faites parce que ce sont des sujets qui sont très importants. Peut-être une mise à disposition des pieds d'immeubles vacants pour développer l'offre de santé, un soutien aux centres de santé, qu'ils soient privés ou publics, certaines ouvertures de centres de santé municipaux la nuit, sur le bénévolat des soignants. Il y en a qui sont prêts à ça, ils nous l'ont dit. Développer plus de permanences d'accès aux soins de maisons médicales de garde. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, cela veut dire qu'il en faut plus, je le précise. Il s'agirait également de favoriser l'accueil des docteurs juniors qui ont à la fois besoin de finir de se former avec des cas précis et qui peuvent rendre de nombreux services à nos concitoyens.

Il y a les conditions de vie des soignants, faciliter le stationnement et faire en sorte qu'ils ne prennent pas amende sur amende. Les gardes d'enfants facilitées, cela rejoint le vœu précédent, ou une priorisation du logement social. Comment fait-on pour favoriser la télémedecine ? Pour tout ce qui est les maladies chroniques ou ce qu'on appelle vulgairement la bobologie. Il s'agit de renforcer le lien entre la PMI et les sages-femmes libérales pour le suivi prénatal et le développement des maisons de sport santé. Enfin, il y a aussi la maladie du siècle, c'est la santé mentale. Il y a de gros progrès à faire.

Ce sont des propositions. Ce que je regrette dans ce vœu, c'est que l'on n'ait pas une amorce de propositions sur le sujet alors qu'il y a de gros besoins. On cible le privé. Encore une fois, c'est votre droit, ce n'est pas notre opinion, mais j'aimerais bien que l'on débattre de ce que l'on va faire concrètement pour cela. Je vous attends sur les prochains conseils, je serai là pour débattre et on sera là collectivement pour en débattre. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci, Monsieur BRUNETTI. Je donne la parole à Madame MEUNIER. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Nous partageons évidemment l'objectif de ce vœu, que nous allons soutenir de notre vote. La santé doit demeurer accessible à tous et à toutes. Or à Paris, un quart des médecins généralistes pratiquent le dépassement d'honoraires ainsi que 80 % des spécialistes.

Votre vœu demande des contrôles et de la transparence. C'est en effet un élément essentiel. Mais nous pensons qu'il faut aller au-delà et que face à la financiarisation, il faut construire une alternative publique et non lucrative, puis réellement changer de paradigme sur la santé.

À ce titre, nous proposons deux ajouts. D'une part, le développement des centres de santé adossés à l'AP-HP avec des médecins salariés qui proposent des tarifs secteur un. Ce modèle existe déjà dans notre arrondissement, autour de l'hôpital de la Croix-Saint-Simon notamment, et son centre de santé qui lui est adossé, et a montré ses preuves parce qu'il permet de renforcer l'accès aux spécialistes et de fluidifier les parcours de soins. Il limite également les ruptures dans cesdits parcours. C'est cette ambition que nous proposons d'ajouter à ce vœu.

Enfin, d'une manière un peu plus large, nous proposons que la mairie de Paris interpelle le gouvernement afin d'engager une réforme visant à réserver progressivement les financements de l'Assurance-maladie aux établissements publics et aux organismes privés à but non lucratif exerçant des missions sanitaires et médico-sociales. En effet, on a vu ce que la financiarisation a entraîné dans le secteur de l'analyse médicale, notamment le dirigeant de l'un de ses plus grands groupes, Eurofins, compte parmi les 500 plus grandes fortunes françaises. Nous pensons que quand la logique de rentabilité s'imisce dans les missions de service public, la recherche de marges finit inévitablement par prendre le pas sur la qualité de la prise en charge. Ceci a été démontré à de multiples reprises. On pense notamment à Orpéa, People and Baby. Mais globalement, aux rapports également que vous avez cités qui documentent ce fait.

Selon nous, ces deux points sont des éléments essentiels dans le cadre de cette lutte contre la financiarisation, que nous vous proposons donc d'ajouter à votre vœu. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup. Je réponds favorablement à vos propositions d'amendement. Je suggère juste de ne peut-être pas mettre « adossé à l'APHP » nécessairement, parce qu'on a envie de proposer des structures nouvelles. J'ai peur que ce soit limitatif que de mentionner l'APHP, mais ce n'est pas une opposition de principe, c'est plus un souci d'efficacité.

Pour vous répondre en deux mots, Monsieur BRUNETTI, je note quelques contradictions. Vous sembliez dire par exemple que c'est seulement 70 % à Paris en secteur un contre 90 % en province. Vous semblez me reprocher de m'attaquer à la solution privée. En réalité, quand c'est de la solution privée, ce n'est pas du secteur un, c'est une évidence. Par ailleurs, je crois que la Ville de Paris n'a pas à rougir en matière d'ambitions de santé publique parce qu'on développe, on a des objectifs et des ambitions de santé publique qui sont d'ailleurs en dehors des compétences d'une ville et d'un département. On nous reproche suffisamment souvent de dépenser beaucoup d'argent public en dehors de nos compétences. Il s'agit d'une ambition assumée pour la Ville de Paris que d'intervenir dans le domaine de la santé publique. Elle fait déjà beaucoup. Je vous rejoins complètement sur le fait qu'il faut faire davantage. Mais je voudrais ouvrir un nouveau centre de santé dans le 12^{ème} arrondissement, peut-être d'ailleurs centré sur les questions des enjeux de santé mentale.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Parce que je vous rejoins sur le fait qu'on ne parle pas assez de ces sujets-là. On en parle un peu plus qu'avant, mais cela reste une grande difficulté, notamment pour les jeunes et pas seulement. J'espère que ces crédits et ce projet seront soutenus par le Central.

J'assume complètement de considérer que la solution privée en matière de réponse aux besoins de santé est très différente de la réponse publique, et notamment en matière d'accès universel à la santé et en matière d'égalité d'accès en fonction des revenus. et on aura de nouveau un débat, je l'espère.

Par ailleurs, je trouve qu'il est important de le dire et on ne le dit jamais : la solution publique est plus efficace que la solution privée en matière d'usage des deniers publics, y compris à la fois sur la fourniture du soin, mais aussi dans le domaine assurantiel. On sait que les assurances privées et même les mutuelles coûtent plus cher en matière de frais de gestion que ne le fait la Sécurité sociale. Je suis à ce sujet une défenseuse assumée de la solution publique en matière de réponse aux besoins de santé publique.

Je vous propose que l'on passe au vote. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce vœu est adopté."

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-135 VŒU)

Sortie de M. Pierrick PARIS et Retour de M. Richard BOUIGUE après le vote de la délibération 122026-20



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-021 (Amendé) : Vœu de la majorité relatif à la reconnaissance et revalorisation du statut d'AESH pour une école inclusive, présenté par Bernadette CATALOGNE.

Texte du vœu déposé :

Considérant que les AESH sont aujourd'hui des personnels indispensables de l'école inclusive accompagnant au quotidien des milliers d'élèves en situation de handicap ;

Considérant que leurs missions sont pérennes et indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation et exercées majoritairement par des femmes ;

Considérant qu'elles sont à 93 % des agentes, qu'elles demeurent pourtant maintenues dans la précarité avec des temps incomplets imposés, des salaires très faibles sans reconnaissance statutaire, alors même que l'égalité femmes/hommes et le handicap sont annoncés comme deux grandes causes nationales par l'État ;

Considérant que revaloriser l'ensemble des composantes du métier d'AESH constitue une urgence sociale égalitaire et démocratique en lien direct avec l'exigence d'un service public de qualité ;

Considérant que le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est passé de 134 000 en 2004 à plus de 520 000 à la rentrée 2025, traduisant une augmentation continue des besoins d'accompagnement humain et des besoins éducatifs particuliers, sans que les moyens alloués aux AESH aient progressé au même rythme ;

Considérant que le métier d'AESH, exercé très majoritairement par des femmes, cumule tous les marqueurs des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes (précarité, salaires très faibles, temps partiel imposé, absence de perspectives de carrière...) alors même qu'il est indispensable au fonctionnement de toute la communauté éducative ;

Considérant que les difficultés de recrutement et de fidélisation des AESH entraînent un nombre important de notifications d'accompagnement non couvertes ou partiellement couvertes, y compris à dans le 12^{ème} arrondissement et à Paris, compromettant le droit effectif à une école inclusive pour de nombreux élèves ;

Sur proposition du groupe Communiste Le Conseil d'arrondissement du 12^{ème} arrondissement de Paris exprime le vœu suivant :

- **Le Conseil d'arrondissement demande que l'ensemble des postes d'AESH nécessaires au regard des notifications d'accompagnement soient effectivement pourvus à Paris**, afin que chaque élève bénéficiant d'une décision d'accompagnement puisse disposer de l'aide humaine à laquelle il a droit. Il appelle l'État à mettre en œuvre une politique de recrutement et de fidélisation des AESH à la hauteur de l'augmentation continue des besoins.

- **Le Conseil d'arrondissement affirme son soutien à la grève qui a été menée par les AESH le 9 juin, et à celles qui suivront afin de gagner la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B adossé à un statut.**

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

- Il demande la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles et de leurs expériences, des temps complets garantissant un salaire à temps plein. Il demande donc la fin des temps incomplets imposés et la reconnaissance statutaire de ces personnels indispensables à l'école inclusive. Le CA appelle aussi l'État à mettre fin immédiatement à la précarisation de ce métier et relaiera ce vœu auprès du maire de Paris, de la rectrice de l'académie de Paris, de la ministre de l'Éducation nationale et du gouvernement.

Paragraphe rajouté :

- **Le Conseil d'arrondissement recommande de voter la création d'un nouveau métier « animateur inclusion »** au niveau de formation des AESH.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous allons passer au vœu suivant, qui est un vœu de la majorité relatif à la reconnaissance et à la revalorisation du statut d'AESH. Je donne la parole à Madame Catalogne pour vous le présenter. "

Madame Bernadette CATALOGNE, déléguée à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"C'est un vœu relatif à la reconnaissance statutaire, à la revalorisation des AESH, les accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap, AESH. Ce sont des personnels indispensables de l'école inclusive, permettant chaque jour l'accompagnement de milliers d'élèves en situation de handicap.

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est passé de 234 000 au plan national en 2004-2005 à plus de 520 000 à la rentrée 2025. Cela traduit une augmentation continue de besoins d'accompagnement humain.

À la rentrée 2025, ce sont près de 49 000 élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement humain qui étaient encore en attente d'un AESH au niveau national, dont environ 1 500 à Paris, révélant l'écart persistant entre les droits reconnus aux élèves et les moyens déployés par l'État.

Les missions des AESH sont pérennes et essentielles au bon fonctionnement du service public d'éducation, mais elles demeurent insuffisamment reconnues. Ce métier, exercé très majoritairement par des femmes, cumule de nombreux marqueurs des inégalités professionnelles : précarité, temps incomplet imposé, faible rémunération, manque de formation qualifiante et absence de réelles perspectives de carrière. Les difficultés de recrutement et de fidélisation des AESH entraînent des notifications d'accompagnement non couvertes ou partiellement couvertes, y compris à Paris, ce qui compromet l'effectivité du droit à une école inclusive. La revalorisation du métier d'AESH constitue une urgence sociale, égalitaire et démocratique, directement liée à l'exigence d'un service public d'éducation de qualité. La mobilisation des AESH du 9 juin 2026 pour la reconnaissance d'un véritable métier, d'un statut protecteur, d'une revalorisation salariale et la création d'un corps de catégorie B.

Les groupes socialistes, écologistes et communistes au Sénat ont voté contre la suppression de l'article visant à créer un corps de fonctionnaires d'État de catégorie B pour les AESH.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Sur proposition des élus, le conseil d'arrondissement du 12^{ème} émet le vœu que l'État reconnaisse pleinement les AESH comme des personnels indispensables au service public de l'éducation, que soit créé un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH au sein de l'Éducation nationale adossé à un statut protecteur, que les AESH bénéficient d'une rémunération digne, d'une revalorisation salariale, de temps complets pour celles et ceux qui le souhaitent, ainsi que de la fin des temps incomplets imposés, que soit renforcée leur formation initiale et continue et la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles ainsi que leurs perspectives de carrière. Que l'État engage une politique ambitieuse de recrutement et de fidélisation des AESH, ainsi que l'ensemble des notifications d'accompagnement, afin que l'ensemble des notifications d'accompagnement soient effectivement couvertes à Paris.

Enfin, le conseil d'arrondissement exprime son soutien aux mobilisations des AESH visant à obtenir leur reconnaissance statutaire, salariale et professionnelle.

On souhaite que le présent vœu soit transmis au maire de Paris, à la rectrice de l'Académie de Paris, à la ministre de l'Éducation nationale ainsi qu'au gouvernement. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame CATALOGNE. Je donne la parole aux deux Conseillers, Conseillères qui se sont inscrits. Monsieur SADOUN ? "

M. Mohamed SADOUN Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Notre groupe profite de ce vœu présenté par Madame CATALOGNE pour apporter tout son soutien au combat que mènent les AESH. En effet, les personnels de l'Éducation nationale en général sont à bout et ce sont les enfants qui en subissent directement les conséquences. Ils sont mobilisés avec les parents d'élèves pour dénoncer le manque de remplaçants, les fermetures de classes et l'insuffisance d'AESH.

L'inertie de l'État et l'incompétence de la Ville, au sens juridique, qui se renvoient la responsabilité sans agir, n'est plus acceptable. Pour l'État, nous ne pouvons rien dans ces assemblées. Il revient à la Ville de mettre les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires pour permettre aux professionnels d'assumer pleinement leurs missions. Si les AESH relèvent des compétences de l'État, d'où le vœu, la Ville n'est pas dépourvue dès lors qu'elle est libre de son organisation, des emplois qu'elle crée, comme le lui reconnaît l'article 72 de la Constitution.

Madame la Maire, vous avez dit que la Ville mettait beaucoup d'argent en dehors de ses compétences. Nous trouvons que l'argent public serait ici employé utilement. C'est pourquoi nous présentons un amendement à ce vœu qui serait rédigé comme suit : « Recommande au Conseil de Paris de voter la création d'un nouveau métier d'animateur inclusion au niveau de formation des AESH et de mettre à disposition ce personnel sur le temps scolaire afin de suppléer aux manquements de l'État. » Merci. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur SADOON. Je vous répondrai dans un second temps. Je donne d'abord la parole à Madame MARCIN. "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. À Paris, il y a 3 500 AESH et 10 000 élèves en situation de handicap. Nous soutenons particulièrement ces personnes qui se dévouent pour nos enfants dans les premiers et seconds degrés.

Il faut rappeler que l'AESH a pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève. C'est un personnel indispensable. L'élève en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique. Il y a une aide aux actes de la vie quotidienne, une aide à l'accès aux activités d'apprentissage, reformulation des consignes, aide à l'écriture, une aide à la vie sociale pour favoriser les interactions avec les autres élèves et prévenir l'isolement.

Nous notons effectivement que la situation des AESH reste précaire, avec notamment une absence de perspectives d'évolution professionnelle et un salaire moyen net de 850 euros, ce qui est la conséquence d'un temps de travail incomplet qui est imposé à la grande majorité de ces personnels. Toutefois, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que si la Ville de Paris crée son propre corps AESH, l'Éducation nationale pourrait réduire ses affectations sur l'Académie de Paris, considérant que le besoin est couvert par la municipalité. Par ailleurs, nous souhaiterions souligner qu'il ne faudrait pas faire de confusion entre les missions. Un animateur a une mission éducative et de loisir, alors qu'un AESH a une mission de compensation pédagogique, notamment à l'école. Former l'un pour faire l'autre pourrait créer un flou sur les responsabilités en cas d'accident ou de difficultés de l'enfant. Plutôt que de transformer les animateurs en AESH d'État, pourquoi ne pas créer une indemnité spécifique pour les animateurs formés par la Ville qui acceptent des missions ? Faciliter les passerelles pour permettre aux agents de cumuler 24 heures État et 11 heures Ville permettrait d'atteindre un temps plein de 35 heures pour sortir ces personnels de la précarité. Nous nous abstiendrons sur ce vœu. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame MARCIN. Monsieur SADOON, j'ai une proposition à vous faire sur l'amendement. Si cela convient également à Madame Catalogne, je vous propose de garder « Recommande de voter la création d'un nouveau métier animateur inclusion au niveau de formation des AESH. » En revanche, à titre personnel, je suis embêtée par le fait que l'on propose à l'État de se substituer à lui. On est contraints de le faire, mais je trouve que là-dessus, ce serait une forme de renoncement de notre part que d'offrir cela à l'État, alors qu'il n'est pas du tout à la hauteur du niveau de moyens dans les services publics. J'aimerais nous épargner cela. "

M. Mohamed SADOON Conseiller d'arrondissement :

"Je comprends la logique. Cependant, cela reviendrait quand même à suppléer l'État. Donc autant dire à l'État qu'on l'a suppléé plutôt que de le laisser croire qu'on ne l'a pas ciblé. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Non, parce que ma proposition, ce serait que ces animateurs nouveaux, si le Conseil de Paris souhaite nous suivre, n'interviendraient pas en temps scolaire. Par ailleurs, je ne crois pas qu'il soit possible que l'on fasse intervenir des agents ville en temps scolaire. Je pense que l'Éducation nationale ne nous laisserait pas le faire. "

M. Mohamed SADOON Conseiller d'arrondissement :

"On l'a étudié quand on a travaillé sur le programme. C'est possible pour les ATSEM, en maternelle. Cela nous a paru en tout cas possible d'être essayé pour les AESH. C'est un vœu, l'administration y travaillera."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"C'est plus par principe que je ne souhaite pas que l'on propose à l'État de faire son travail à sa place, parce que je trouve qu'on le fait déjà beaucoup trop. C'est une question de principe, au-delà de la faisabilité. "

M. Mohamed SADOON Conseiller d'arrondissement :

"Je comprends tout à fait, mais il risque de ne pas le voir et de dire qu'il a bien fait son travail. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Comme tant d'autres choses, effectivement. En tout cas, c'est l'amendement que je propose d'intégrer. Je vous laisse voter comme vous souhaitez le faire, bien sûr.

Je vous propose que l'on passe au vote de ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Merci beaucoup, il est adopté. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 26 dont 3 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-136 VŒU)

Retour de M. Pierrick PARIS après le vote de la délibération 122026-21



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-22 : **Vœu de la majorité du 12^{ème} arrondissement** relatif à la préservation des capacités d'hébergement d'urgence et à la protection des personnes sans abri présenté par Éléonore SLAMA.

Texte de vœu déposé :

Considérant que l'hébergement d'urgence constitue une mission fondamentale de solidarité nationale et que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale doit pouvoir accéder, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ;

Considérant que la Nuit de la Solidarité 2026 a recensé 553 personnes dans le 12^{ème} arrondissement (dont 172 dans le bois de Vincennes) et 3 857 personnes sans abri pour l'ensemble de Paris, dont près de 700 enfants, témoignant de la persistance d'une crise majeure de l'hébergement et de l'aggravation de la précarité ;

Considérant la suppression annoncée d'environ 1 200 nuitées quotidiennes en hôtels sociaux en Île-de-France au second semestre 2026, conséquence du plafond de financement fixé par les services de l'État ;

Considérant que cette réduction de capacité pourrait conduire à la remise à la rue de plusieurs centaines de ménages, dont des familles avec enfants, alors même que le dispositif d'hébergement est déjà saturé ;

Considérant que cette situation place les personnels du Samu social dans des conditions de travail extrêmement dégradées et les conduit à mettre en œuvre des décisions contraires au principe d'accueil inconditionnel, au détriment des personnes accompagnées comme de leur propre santé ;

Considérant que la Ville de Paris est pleinement mobilisée en faveur de la lutte contre le sans-abrisme, notamment à travers son action sociale, son soutien au Samu social de Paris et son engagement constant auprès de l'État pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins ;

Considérant que la politique de l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, qui en assure le pilotage et le financement principal ;

Sur proposition d'Éléonore SLAMA et des élu·es du groupe Socialiste et Place publique, le Conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que :

- la Maire de Paris interpelle le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, afin que les moyens budgétaires alloués au dispositif d'hébergement d'urgence soient immédiatement adaptés aux besoins constatés, permettant le maintien des capacités actuelles d'hébergement et évitant toute remise à la rue de personnes déjà prises en charge ;
- la Ville de Paris demande à l'État de garantir le respect effectif du principe d'accueil inconditionnel prévu par le Code de l'action sociale et des familles, en mettant fin à toute logique de gestion de la pénurie ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

- la Ville de Paris réaffirme son soutien aux personnels du Samu social de Paris, dont l'engagement quotidien est indispensable à la protection des personnes les plus vulnérables, et appelle à une amélioration de leurs conditions d'exercice ;
- la Maire de Paris saisisse le Gouvernement afin qu'il présente, en lien avec les collectivités et les associations, un plan de renforcement durable des capacités d'hébergement d'urgence en Île-de-France, répondant à l'évolution des besoins et garantissant la continuité des prises en charge.
- Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons maintenant au vœu de la majorité relatif à la préservation des capacités d'hébergement d'urgence et à la protection des personnes sans abri. Je donne la parole à Madame Slama. "

Madame Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Il y a des chiffres qui ne devraient jamais devenir une routine. 553 personnes sans abri recensées dans notre seul arrondissement lors de la dernière Nuit de la solidarité, dont 172 dans le Bois de Vincennes, 3 857 pour tout Paris, près de 700 enfants.

Ces chiffres, nous les connaissons. Ce que nous découvrons aujourd'hui, c'est qu'ils vont s'aggraver par décision de l'État. Ce dernier s'apprête à supprimer environ 1 200 nuitées quotidiennes en hôtels sociaux en Île-de-France dès le second semestre 2026. Derrière ce chiffre technique, il y a une réalité très concrète, celle des familles avec enfants qui demain, n'auront plus d'endroit où dormir. Un dispositif déjà saturé qui devra se saturer davantage et des personnels des personnels du SAMU social, entre autres, ceux-là même qui incarnent chaque jour le principe d'accueil inconditionnel placés dans la position insoutenable de devoir choisir qui reste dehors.

Notre collectivité est pleinement mobilisée contre la grande précarité et on en a déjà parlé tout à l'heure, mais bien au-delà de ses compétences. Elle l'a démontré et continuera de le faire.

Il est insupportable que l'État, qui a la compétence de l'hébergement d'urgence, se défaisse aujourd'hui en fixant un plafond budgétaire déconnecté des besoins réels sur le terrain. Ce vœu ne demande rien d'extraordinaire. Il demande que le maire de Paris interpelle le préfet de Région pour que les moyens soient adaptés aux besoins constatés, et non l'inverse. Il demande que l'État respecte enfin dans les faits, et pas seulement dans le Code de l'action sociale et des familles, le principe d'accueil. Il demande que nous réaffirmions notre soutien au personnel du SAMU social, dont l'engagement quotidien mérite mieux que des conditions de travail dégradées, très dégradées. Puis il demande au gouvernement de présenter un plan de renforcement durable, construit avec les collectivités et les associations à la hauteur d'une crise qui ne cesse de s'aggraver.

Mes chers collègues, les périodes de canicule ou le grand froid de l'hiver n'attendent pas le calendrier budgétaire et la détresse sociale ne se gère pas par plafonnement. Nous avons, en tant qu'élus de proximité, le devoir d'alerter avant que la rupture n'ait lieu, pas après. C'est pourquoi je vous invite, au nom des élus de la majorité, à voter ce vœu à l'unanimité pour que notre arrondissement porte une fois de plus une exigence de dignité et de solidarité. Je vous remercie. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame SLAMA. Je donne la parole à Madame Marcin pour une explication de vote. "

Mme Françoise MARCIN, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. En se proclamant ville refuge, Paris a multiplié les effets d'annonces sans mettre en place les capacités d'accueil adaptées. Nous considérons que cette fausse promesse encourage un flux désordonné de nouveaux arrivants qui conduit à la saturation des hébergements, à l'implantation de campements sauvages et à laisser les migrants aux mains de dealers, de réseaux de prostitution ou encore à une délinquance de survie qui impacte l'espace public. Le nombre de personnes à la rue totalement démunies et sans perspectives augmente, et l'insalubrité ainsi que la dégradation du cadre de vie des riverains également. Remettre la faute sur l'État, c'est fuir ses responsabilités et nier la réalité.

Je voudrais quand même étayer mon propos par quelques propositions. Ne faudrait-il pas doubler le numéro d'urgence pour les personnes à la rue, le 115 ? Accélérer la mobilisation des bâtiments publics vacants pour héberger les familles avec enfants ? Développer des partenariats avec des acteurs privés et institutionnels pour identifier et transformer des sites en résidences hôtelières à vocation sociale ? Renforcer la fréquentation des opérations de nettoyage et de sécurisation des campements ? Transformer l'Académie du climat en structure d'accueil d'urgence pour enfants et familles ? Puis évaluer annuellement les associations subventionnées intervenant dans le champ de l'urgence sociale ?

Nous voterons contre ce vœu, Madame SLAMA, parce qu'il y a vraiment des actions à mettre en place. Il faut agir plutôt que fuir. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je donne la parole à Madame MEUNIER. "

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement :

"On votera ce vœu, parce qu'on partage pleinement votre indignation et son objectif. Simplement peut-être une remarque sur sa rédaction. Parce qu'en lisant le vœu, on a l'impression que la suppression des 1 200 nuitées est la conséquence d'une décision administrative autonome dans le cas d'un plafond de financement fixé par les services de l'État. Cependant, ces derniers n'ont pas décidé seuls de ce plafond. Ils se répartissent une enveloppe qui est votée dans le cadre de la loi finance et plus précisément du programme 177 consacré à l'hébergement d'urgence. Cette crise est réellement le résultat d'une sous-budgétisation qui est chronique, avec des crédits bien inférieurs aux besoins réels et une sous-budgétisation qui est estimée à 119 millions d'euros. On est bien face à un choix politique et non administratif. Peut-être faudrait-il le rendre plus visible dans le vœu.

Nous aurions aimé ajouter un considérant tel que « Considérant que les réductions de capacité d'hébergement d'urgence sont la conséquence des choix budgétaires opérés dans le cadre de la loi de finances, notamment au titre du programme 177, dont les effets se traduisent concrètement sur le terrain. » Cela pour être tout à fait complet. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je donne la parole à Monsieur LACHENAL. "

M. Jean-Baptiste LACHENAL, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire et merci à Madame SLAMA pour ce vœu que le groupe écologiste et social votera évidemment favorablement.

Avec Madame la Maire, nous sommes par ailleurs allés le 27 mai à la rencontre de la Direction du SAMU social, ainsi que les écoutants et écoutantes du 115. Concernant les grévistes du SAMU social, je me suis rendu à leur soirée de soutien le 29 juin pour aller les soutenir la veille de leur manifestation en direction de Bercy, le ministère des Finances dans le 12^{ème}. Car évidemment, il s'agit d'une question de moyens. Nous avons ainsi aujourd'hui déjà une pénurie de places d'hébergement qui je rappelle, est sciemment organisée par l'État. On demande aujourd'hui aux écoutants et aux écoutantes du 115 de gérer cette pénurie et de trier l'urgence avec tout ce que cela soulève également comme risques psychosociaux pour les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales.

Je remercie le maire de Paris, Emmanuel Grégoire d'en avoir fait, comme les écologistes, une priorité de la campagne parisienne. La Ville de Paris compense déjà une partie des manquements de l'État et le maire a ainsi dévoilé son projet de lutte contre la grande précarité et le sans-abrisme en avril dernier. Avec le plan 4 000 places, la Ville de Paris entend renforcer sa capacité d'accueil et atteindra, en complément des dispositifs existants, près de 7 000 places financées. Je veux aussi remercier la maire du 12^{ème} arrondissement pour faire de la solidarité un axe prioritaire de son mandat.

Je le vois au nombre des déplacements et de rendez-vous que l'on a sur ce sujet, ensemble. On peut également se féliciter collectivement de la réussite de notre événement samedi dernier à la MVAC sur la solidarité, avec notamment nombre d'associations qui œuvrent en faveur des personnes à la rue, que je remercie d'ailleurs de faire du 12^{ème} un arrondissement extrêmement bien maillé sur le sujet.

Je veux aussi remercier les agents qui ont été mobilisés pour la réussite de cet événement.

Pour répondre à Madame MARCIN, il s'agit d'une responsabilité de l'État, donc de votre gouvernement, sur les capacités d'accueil. On peut appeler la Mairie et l'Arrondissement à faire plus, mais on compense déjà les manquements de l'État. Il s'agit plutôt d'aller toquer à la porte de vos ministres pour augmenter le nombre de places d'hébergement.

L'Arrondissement est déjà pleinement mobilisé en lien avec les maraudes sociales en direction des personnes à la rue. Je veux aussi réaffirmer mon admiration et mon soutien pour toutes les équipes qui sillonnent nos rues quasiment tous les jours.

Concernant la réquisition des logements vacants, vous le demandez enfin. Nous sommes favorables, depuis longtemps. On peut travailler ensemble pour demander la réquisition des logements vacants pour accueillir les personnes sans domicile fixe. Merci à vous. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Avant de donner la parole à Madame SLAMA pour répondre sur le considérant, Madame Marcin, je me permets, parce que vous êtes intervenue au tout début de ce conseil d'arrondissement pour dire que vous n'aviez pas apprécié la manière dont une réponse vous avait été apportée et vous nous avez engagés à être constructifs. Je vous le dis vraiment sereinement, je trouve que nos échanges sont habituellement très constructifs, mais là, je trouve, et je pèse mes mots, indigne de nous dire qu'il faut agir sur ce sujet et pas seulement se contenter de communiquer.

J'accorde à ce sujet des solidarités et Jean-Baptiste Lachenal l'a dit, en particulier à ces questions d'hébergement d'urgence, un temps que je ne compte pas depuis le début du mandat. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je trouve qu'on ne peut pas tout dire et de dire qu'il faut agir et ne pas seulement communiquer. Je vous le redis, je trouve cela vraiment indigne et très déplacé, en tout cas pas du tout constructif. Je donne la parole à Madame Slama. "

Madame Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. J'ai relu le vœu dans le temps qui m'était imparti pour voir à quel endroit on pouvait penser, voir que ce serait une décision administrative. Honnêtement, je ne vois pas la référence. Au contraire, je l'ai dit d'ailleurs dans ma présentation du vœu, c'est un choix politique de l'État. Je ne suis pas sûre que cet amendement soit de nature à changer quelque chose au propos de ce vœu. De fait, je propose de rester sur la formulation telle qu'elle est à ce stade. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci. Je mets donc au vote ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, merci beaucoup. "

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 02
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-137 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-23 : **Vœu de la majorité relatif à un appui de l'État** à une adaptation au changement climatique ambitieuse et juste dans le 12^{ème} arrondissement, sur proposition de Mmes Roxane ROUSSEAU, Manon HAVET et Évelyne RENAULT-TESSIER.

Texte du vœu déposé :

Considérant le contexte météorologique de "vigilance rouge-canicule extrême" auquel la Ville de Paris a été confrontée entre le 21 et le 28 juin 2026 ;

Considérant que les vagues de chaleur sont amenées à se multiplier et à s'intensifier, nous obligeant à nous préparer au scénario "Paris à 50 °C" et à mener de front les politiques d'adaptation aux changements climatiques préconisées par la mission Paris à 50°C et les politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant le coût humain de la canicule en termes de surmortalité, ainsi que son effet sur les corps bien au-delà de l'épisode caniculaire, manifeste notamment par la sur-sollicitation des services d'urgences bien après un pic caniculaire (décompensation des maladies chroniques, en particulier rénales et cardiovasculaires, maladies psychiatriques, etc.) d'après les données de Santé publique France ;

Considérant que dès le déclenchement de la vigilance rouge canicule, la mairie de Paris et la mairie du 12^{ème} ont dû engager des mesures de mise à l'abri et de protection des personnes en situation de rue (ouverture en accès libre des salles rafraîchies, élargissement des horaires des bains-douches et des Espaces Solidarité Insertion, renforcement des maraudes accompagné de la distribution de 12 000 gourdes par Eau de Paris...) ;

Considérant que le risque de décès est aussi élevé pendant les canicules que pendant les vagues de froid pour les personnes sans-abri ;

Considérant qu'un logement sur deux ne protège pas des fortes chaleurs et peut se transformer en véritable bouilloire, que plus de 40 % des logements ne sont pas pleinement équipés de volets (pourtant indispensables pour empêcher la surchauffe), alors que les quartiers populaires sont en première ligne, et que les plus pauvres sont deux fois plus touchés par la précarité énergétique, d'après la Fondation pour le logement ;

Considérant les difficultés auxquelles les élèves et les équipes pédagogiques ont été confrontées lors de l'épisode de canicule extrême, avec des températures très élevées dans les écoles du 12^{ème} arrondissement après plusieurs jours caniculaires, malgré les investissements de la Ville de Paris pour adapter le bâti scolaire qui ont permis des rénovations globales (telles que celles des écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet), malgré la création de plus de 10 rues aux enfants et de 22 cours oasis entre 2020 et 2026, et malgré la mise en place d'au moins une salle rafraîchie par école en réaction à l'urgence ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Considérant que dans ce contexte, les écoles et collèges du 12^{ème} ont encore besoin d'investissements pour des rénovations permettant de les isoler et de les végétaliser, et d'y installer des volets et brasseurs d'air ;

Considérant la politique volontariste de la Ville de Paris et du 12^{ème} qui s'illustre notamment par l'adoption d'un plan climat révisé en 2024, dont les lignes directrices sont l'amplification de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de la Ville, ayant permis notamment des rénovations d'ampleur du parc de logement social parisien, avec 5000 rénovations globales réalisées par an, couplées à l'incitation à la pose d'occultants hors rénovation complète grâce aux financements "îlots de fraîcheur" (12 millions d'euros par an apportés par la Ville), ainsi que la mise en place du dispositif "coach copro" pour les copropriétés privées, dont le guichet unique est l'Agence parisienne du climat ;

Considérant les investissements de la Ville de Paris et du 12^{ème} pour transformer l'espace public afin de faciliter les mobilités douces (permises notamment grâce aux investissements du dispositif "Embellir votre quartier"), pour le végétaliser et y planter des arbres afin de limiter les températures en ville ;

Considérant que la politique climat de la Ville de Paris se doit d'être accompagnée par le gouvernement, que cela soit en termes de moyens ou de réglementation, et que de nombreuses décisions récentes vont à l'encontre de cette politique ;

Considérant l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat à la rénovation du parc privé, avec la baisse du budget de MaPrimeRénov' puis sa suspension temporaire en juillet 2025, et désormais l'annonce de nouvelles restrictions concernant l'isolation des toits, des combles, la mise en place de systèmes de ventilation, ou encore le changement de fenêtres, faite par le gouvernement le 28 juin 2026 ;

Considérant les freins rencontrés par certaines copropriétés suivies par l'Agence parisienne du Climat pour l'installation de volets, la végétalisation des cours, des balcons et des toits ;

Considérant le projet de loi sur le logement présenté au Sénat, prévoyant de remettre à la location 700 000 passoires thermiques ;

Considérant que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds Vert, mis en place en 2023 et mis en avant par le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) pour préparer une France à + 4 °C en 2100, en permettant aux collectivités territoriales de faire les rénovations énergétiques des bâtiments publics, de végétaliser les cours des écoles, ou encore de renaturer les villes, a vu son montant divisé par 4 en 2 ans ;

Considérant le coût de l'inaction qui s'élève à 10M€/an de surcoûts pour Paris, d'après l'ADEME ;

Considérant l'amendement porté par Eva Sas, députée de la 8e circonscription de Paris, adopté à l'assemblée nationale en octobre 2022 pour abonder les moyens dédiés au dispositif MaPrimeRénov'



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

en faveur de la rénovation performante et globale pour atteindre 9,3 milliards d'euros dans la première mouture du projet de loi de finance 2023, finalement abandonné ;

Considérant enfin que sont déléteres les réponses à la canicule conduisant à un confinement individuel, comme l'interdiction à l'accès des piscines pour les non-résidents à Neuilly-sur-Seine et à Rueil-Malmaison (et même pour les résidents depuis moins de 6 mois à Neuilly-sur-Seine, avec des contrôles à l'entrée par des policiers municipaux), ou encore à Clermont-Ferrand où un couvre-feu interdit pendant 1 mois aux mineurs non-accompagnés de moins de 16 ans de sortir entre 23h et 7h.

Sur proposition du groupe écologiste et social, le Conseil du 12^{ème} **arrondissement émet le vœu** que le Maire de Paris interpelle le gouvernement afin :

- que le Fonds Vert soit abondé à la hauteur des besoins engendrés par la crise climatique, pour favoriser l'atténuation ainsi que l'adaptation, en étant a minima rétabli à son niveau de 2024 soit 2,5 Md€, avant de suivre une trajectoire d'augmentation,
- que les aides du dispositif MaPrimeRénov' permettent de massifier les isolations thermiques, ainsi que l'installation de volets et de brasseurs d'air, indispensables à l'adaptation,
- *d'accorder aux Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation l'extension du plafond des nuitées hôtelières lors de l'activation du plan Grand chaud (comme lors des plans Grand froid)*

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu suivant. C'est toujours un vœu de la majorité relatif à l'appui de l'État sur l'adaptation au changement climatique ambitieuse et juste dans le 12^{ème} arrondissement. Je donne la parole à Madame Rousseau. "

Madame Roxane ROUSSEAU, déléguée à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises ce soir, nous avons récemment été confrontés à des épisodes de canicule d'une très grande intensité, et nous le serons encore probablement dans les prochains jours. Ces vagues de chaleur ne sont pas anecdotiques, elles sont amenées à se multiplier et à s'intensifier dans les prochaines années.

Le scénario Paris à 50 degrés désormais ne relève plus de la science-fiction et nous avons la responsabilité de nous y préparer. Le changement climatique n'est plus loin devant nous. Nous le subissons déjà dans notre ville, dans nos logements, nos espaces publics et nos écoles.

Ces vagues de chaleur ont un coût humain. On observe évidemment une surmortalité lors des périodes de chaleur, mais aussi après les périodes de chaleur. Madame la Maire, vous l'avez évoqué, c'est un impact souvent moins connu, mais ces pics de chaleur ont un impact à long terme sur la santé, par exemple sur les maladies cardiovasculaires ou encore sur les maladies psychiatriques. Ces vagues de chaleur mettent particulièrement en danger les populations qui sont déjà les plus vulnérables, les plus fragiles, donc les personnes sans abri, les habitants les plus pauvres qui sont

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

déjà fortement touchés par la précarité énergétique, les personnes âgées, mais également les enfants.

Au sujet des enfants, nous l'avons aussi évoqué à plusieurs reprises au sein de ce conseil, nous devons donc souligner les difficultés auxquelles les élèves et les équipes pédagogiques ont été confrontées dans les écoles, malgré les investissements qui ont été réalisés par la Ville de Paris pour rénover et pour adapter les bâtiments scolaires. Une grande partie du parc reste trop fragile et insuffisamment adaptée à ces épisodes de forte chaleur. On retrouve les mêmes problèmes évidemment en hiver.

Il est donc absolument nécessaire de continuer les investissements pour rénover les écoles et les collèges du 12^{ème} arrondissement, pour les isoler thermiquement, donc pour lutter à la fois contre la chaleur et contre le froid en hiver et dépenser donc moins d'énergie, de faire des économies d'énergie, mais également pour les adapter aux fortes chaleurs ou aux épisodes de canicule.

Comme nous l'avons dit, les solutions existent. Certaines ont déjà été mises en place, notamment dans le 12^{ème} arrondissement. On a cité les cours oasis dans les cours d'école et dans les crèches, mais ce ne sont pas les seules solutions. C'est plutôt pour la végétalisation, la pose de volets, la pose de brasseurs d'air. Ce sont des solutions qui doivent être déployées fortement et en situation d'urgence, comme cela a été fait pendant la période de canicule, pendant les périodes d'urgence, d'avoir au moins une salle rafraîchie par école avec un système de climatisation.

La Ville de Paris et la mairie du 12^{ème} ont donc mené et mènent toujours une politique volontariste sur ce sujet, en menant deux combats de front : l'adaptation au changement climatique, typiquement les solutions que j'ai évoquées pour les écoles. Cela vaut pour les écoles, mais cela vaut aussi pour les logements, pour nos espaces publics, pour tous nos bâtiments.

Cela concerne aussi par exemple l'accès à des espaces de baignade pour se rafraîchir, comme le bassin à Bercy pour se baigner dans la Seine qui a été ouvert depuis samedi dernier. Le second combat est celui de la lutte contre le changement climatique qui est très important.

Si on veut limiter la gravité de ces difficultés et de ces épisodes de canicule, cela concerne plutôt l'objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre avec la mise en place de mesures du Plan climat, qui est un document de référence sur le sujet. Comme l'a évoqué Madame la Maire, avec sa déclinaison technique et concrète, avec le PLU bioclimatique qui a été voté.

Les investissements que nous ne faisons pas aujourd'hui, nous les paierons plus cher à l'avenir. L'ADEME chiffre à 10 millions d'euros par an de surcoût pour Paris le coût de l'inaction.

Pour mener ces combats de front, la Ville de Paris doit être accompagnée par le gouvernement, par des subventions de l'État, mais également par une réglementation qui va dans le bon sens, qui protège les plus vulnérables à ce sujet. Or, nous considérons que de nombreuses décisions récentes vont à l'encontre de cette politique. Je vais en citer trois. La première, c'est la division par quatre en deux ans du budget alloué au Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dits aussi Fonds vert, qui permet aux collectivités d'avoir des subventions, des moyens financiers, typiquement pour faire des travaux d'isolation et d'adaptation dans les bâtiments publics, par exemple dans les écoles. La baisse également du budget alloué à Ma Prime Rénov', qui est l'aide de l'État pour la rénovation du parc privé des copropriétés et la restriction des conditions d'accès à cette aide financière. Puis le troisième, on peut citer également l'autorisation de remise en location des logements les plus énergivores.

Enfin, nous considérons assez délétères les réponses à la canicule qui sont portées dans certaines villes et qui conduisent aux confinements individuels par exemple dans les villes de Neuilly-sur-Seine



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

ou Rueil-Malmaison, où il a été décidé de restreindre l'accès aux piscines municipales aux seuls résidents de la Ville.

C'est pour cela que nous appelons au vote favorable de ce vœu que nous portons, afin que le maire de Paris interpelle le gouvernement dans le but de rétablir le budget du Fonds vert à son niveau de 2024, soit 2,5 milliards d'euros, qui devra ensuite suivre une trajectoire d'augmentation. Ensuite, de faire en sorte que les subventions Ma Prime Rénov' de l'État permettent de répondre à nos objectifs de massification, de rénovation énergétique et aussi d'adaptation du parc privé et enfin, de permettre lors d'éventuels plans grand chaud, comme c'est le cas pendant les plans grand froid, d'accorder au service intégré d'accueil et d'orientation l'extension du plafond des nuitées hôtelières.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame ROUSSEAU. Je donne la parole à Monsieur BRUNETTI. "

M. Florent BRUNETTI, **Conseiller d'arrondissement** :

"Lorsque j'ai vu ce vœu, je me suis dit « Tiens, on parle du même sujet. » Je pense que vous vous êtes dit la même chose en voyant le mien, celui dont on débattait tout à l'heure. L'intervention de Madame Rousseau va dans la droite ligne de la réponse que vous m'avez faite, Madame la Maire, tout à l'heure. Mais selon moi, on se trompe de sujet à double titre. On peut débattre éternellement, conseil après conseil, année après année, de la portée du bilan que vous avez depuis 25 ans. Vous le trouvez formidable, on le trouve un peu moins formidable, même si on concède des bons points. On peut continuer des heures et des heures, mais c'est pour cela que le vœu tout à l'heure avait aussi pour objet de proposer une planification. Madame la Maire, je suis désolé, mais vous ne m'avez pas répondu, malheureusement. Vous avez parlé de l'État aussi, ce qui est l'objet de ce vœu. Mais vous avez été élue au mois de mars, vous êtes maire, maire adjoint, conseiller délégué depuis le mois de mars. Si vous en êtes déjà à dire « Non, on ne peut rien faire, c'est l'État », c'est quand même dommage. Il y a des choses à faire. Certes, il y a des collectivités de droite qui pointent aussi le fait que les dotations aux collectivités baissent. Et de nous interpeller en disant « Votre gouvernement, votre gouvernement. » Je ne suis pas ministre, Madame MARCIN non plus.

Je travaille aussi dans des collectivités, et toi aussi d'ailleurs, qui disent la même chose. Effectivement, il y a des combats qui sont à mener, notamment au sein de l'AMF, etc., pour revaloriser la place des dotations, clairement. Après, on est tous dans un contexte financier plus tendu à tous les niveaux de l'État, que ce soit l'État lui-même ou le plus petit village de France. La question aussi est de savoir comment faire mieux avec moins. Je suis désolé, c'est ainsi, on y est tous confrontés et c'est pareil dans notre propre budget. Il y a des choses qui ne dépendent pas de nous, on les gère chacun avec notre portefeuille. C'est ce que l'on fait.

On va se défausser sur l'État, on va demander au maire de Paris d'interpeller le gouvernement, ce qu'il fait déjà, ce que font déjà les députés socialistes, les députés écologistes, etc. Vous refusez parfois nos vœux en disant « Non, c'est déjà fait donc on refuse. » Dans ce cas-là, refusez votre propre vœu, parce que c'est déjà fait : vos représentants le font déjà ailleurs. Qu'est-ce qu'apporte de plus ce vœu ? Je l'ignore.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Je lançais un débat tout à l'heure pour dire « Comment on planifie mieux ? Comment on fait ? Quelles solutions techniques ? » En fait, la réponse que le conseil d'arrondissement du 12^{ème} va donner, c'est : « C'est de la faute de l'État. »

Cependant, l'État ne fait pas rien. Aujourd'hui, je vais être le seul à défendre l'État. Cela arrive. Concernant le plan baignade, c'était 1,4 milliard d'euros. L'État en a versé la moitié pour rendre la Seine plus propre et permettre la baignade. J'ai vu beaucoup de vidéos de vous, chers collègues, vous félicitant de la baignade. Vous l'avez aussi rappelé, le point de baignade de Bercy, on en parlait vendredi quand on a visité la piscine. D'ailleurs, je vous en remercie. C'est important, le point de baignade, on est tous d'accord. Mais sans l'État, il n'y a pas de point de baignade, il n'y a pas de petite vidéo. 700 millions d'euros, c'est la moitié. La Ville de Paris, c'est 85 millions, c'est 6 %. Alors oui, c'est peut-être le poids et on dit « L'État met plus que la Ville de Paris » c'est normal. Je comprends. Pour toutes ces raisons, on va voter contre et on continuera de voter contre ces vœux de posture. Cela ne passe qu'un seul message et qu'une seule question : où est l'action ? Où sont les actions futures ? Pas le bilan, l'action future. Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on propose aux habitants du 12^{ème}. Là, on a juste dit « Ce n'est pas ma faute. » Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Monsieur BRUNETTI, je vais me permettre de répondre avant de donner la parole à Monsieur SADOUN.

Sur le fait que l'on dirait juste « C'est la faute de l'État et ce n'est pas nous », vraiment, je crois qu'on ne peut pas de bonne foi dire cela. Bien sûr que l'on regrette que l'État ne soutienne pas davantage les collectivités, mais je vais y venir. Mais surtout, on n'a pas dit qu'on ne faisait rien et on ne fait pas que vanter le bilan passé, on explique ce que l'on va faire plus tard. Je vous ai dit dans mon intervention tout à l'heure que rien que cet été, on aurait trois nouvelles cours oasis dans les écoles, on va avoir une nouvelle crèche oasis dès l'année prochaine. On va continuer à faire de la végétalisation pour continuer de faire baisser les températures, on va faire de la rénovation globale de certaines écoles que l'on a déjà identifiées dans le cadre du plan d'investissement de la mandature. On va continuer à faire de la nature en ville, on va essayer d'étendre le Bois pour continuer à rafraîchir beaucoup plus de zones. On continue.

On ouvre par exemple en septembre un nouveau bâtiment dédié au sport, boulevard Carnot, qui sera intégralement je l'espère adapté aux conditions météorologiques nouvelles. On continue à faire et on n'a pas du tout l'intention de s'arrêter. Bien sûr, il y a la contrainte budgétaire. Mais à aucun moment, on a dit qu'on allait s'arrêter.

On a présenté des projets nouveaux pour 2027. On attend des retours d'arbitrage de la part du central pour le plan d'investissement de la mandature, que je serai absolument ravie de vous présenter dès qu'on aura les retours. On y travaille d'arrache-pied. Il n'a pas du tout été question de dire « Maintenant, on ne fait plus rien et on attend que l'État nous donne. »

Par contre, là où on a un désaccord qui est profond, c'est quand vous dites « Il faut faire mieux avec moins. » Cela n'existe pas, ce n'est pas possible. Je pense qu'il y a une contradiction ontologique dans cette affirmation. Les besoins sociaux augmentent, les besoins y compris en rafraîchissement, en rénovation du bâti. L'action publique doit être financée et faire mieux avec moins, d'une manière globale, cela n'existe pas.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

C'est la même contradiction que j'ai avec vous sur les questions de santé et de l'arbitrage entre privé et public. Je crois profondément qu'il n'est pas possible que l'action publique s'améliore si on n'augmente pas les moyens. Je ne dis pas que chaque euro ne peut pas être mieux dépensé. On peut, à coût constant disons, améliorer notre action publique collective, l'État comme les collectivités. Mais si on veut une réponse réellement à la hauteur des besoins, il faut faire plus. Or, je suis désolé, je ne dis pas que vous êtes ministre, mais vous appartenez à une famille politique qui vote projet de loi de finances après projet de loi de finances, la réduction des recettes de l'État. On a perdu 60 milliards d'euros par an de recettes publiques pour faire des projets, y compris d'adaptation au changement climatique. Excusez-moi d'assimiler votre action publique quotidienne au gouvernement ou à l'action qui est menée depuis maintenant presque 10 ans. On a une contradiction qui est totale, et je pense qu'il faut que l'État prenne ses responsabilités et que les collectivités doivent les prendre, mais à coût constant, je pense qu'on le fait. Je donne la parole à Monsieur SADOUN. "

M. Mohamed SADOUN, **Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Dans la logique de l'échange auquel je viens d'assister, je vais aussi assimiler la rapporteure au groupe politique auquel elle appartient. En lisant attentivement ce vœu, il s'agit de condamner la politique écologique du gouvernement, mais aussi incidemment de mettre en avant l'action des écologistes de la Ville. Pourquoi pas ? Sans oublier de citer la députée de la huitième circonscription.

Ce vœu met en cause le gouvernement avec raison. Dès lors que le Fonds vert par exemple, dont il est demandé ici qu'il soit abondé à son niveau de 2024, soit 2,5 milliards d'euros, a vu ses crédits en autorisations d'engagement fondre à 1,15 milliard d'euros en 2025 et 650 millions d'euros en 2026, des amendements pour abonder les moyens du dispositif Ma Prime Rénov' ont été déposés. Il nous est rappelé ici l'amendement d'octobre 2022, dont Eva Sas était première signataire.

Sans revenir sur l'amendement rejeté par Madame Slama sur le vœu précédent, je rappelle tout de même que les crédits du Fonds vert sont portés sur le programme 381, qui a été voté en PLF. Le groupe Ecologiste n'y est pour rien, mais pas le maire de Paris.

Quand je dis que le groupe Ecologiste n'y est pour rien, je n'englobe pas forcément Madame Sas au vu de l'analyse du scrutin de la censure d'hier. Je n'ai pas bien compris son vote. Le maire de Paris peut difficilement interpellier le gouvernement pour remettre des crédits qu'il a accepté de voir baisser quand il était député. On s'y perd un peu.

Nous allons quand même voter ce vœu, parce que le dispositif nous paraît être un bon objectif. Nous sommes un peu moins convaincus par le satisfecit qu'il adresse à une majorité municipale et au groupe écologiste auquel les écologistes participent depuis un bon quart de siècle. Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous propose que l'on mette le vœu au vote. Qui vote pour ce vœu ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Mme Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 31 dont 5 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2026-138 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-012 : Question orale relative à la sécurité des enfants accueillis dans les centres de loisirs du 12^{ème} cet été, déposée par Mme Maïa MEUNIER, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Texte de la question déposé :

Madame la Maire,

À la suite des révélations de violences sexuelles commises par plusieurs animateurs de la Ville de Paris, notamment dans le 12^e, de nombreuses annonces ont été faites par l'exécutif parisien afin de renforcer la protection des enfants. Parmi elles figurent le renforcement des procédures de recrutement et de vérification des antécédents, ainsi que la mise en place de dispositifs visibles par les familles, tels que les trombinoscopes des équipes d'animation et le port de badges nominatifs.

Pour autant, selon les chiffres publiés récemment par *Le Parisien*, les inscriptions dans les centres de loisirs ont diminué de 13 % cet été à Paris, avec plus de 2 000 enfants inscrits en moins par rapport à l'été dernier. Cette baisse témoigne de la perte de confiance d'une partie des familles dans les conditions d'accueil proposées cet été.

Dans ce contexte, les familles du 12^e attendent des informations claires sur les dispositions effectivement mises en œuvre dès cet été dans les centres de loisirs de l'arrondissement.

Au-delà des annonces faites à l'échelle parisienne, quelles démarches avez-vous engagées, en tant que Maire d'arrondissement, auprès de la CASPE et des services compétents afin de vous assurer que les centres de loisirs du 12^e appliquent effectivement ces dispositions et présentent toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité pour les enfants accueillis cet été ?

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous allons conclure la séance du conseil avec les questions orales. Avant de commencer, je voulais juste vous préciser que nous avons reçu une question écrite de la part de Madame CHASSANIOL, qui est excusée pour de très bonnes raisons et qui n'est pas des nôtres ce soir. Sa question est relative à la résidence RIVP de la place Henri-Frenay, que nous tâcherons collectivement d'écrire correctement à l'avenir. Comme le prévoit notre règlement, j'y apporterai une réponse écrite sous un délai d'un mois maximum.

Je vous propose de commencer l'examen des questions orales par celle de Madame Meunier sur les centres de loisirs dans le 12^{ème} arrondissement. Vous avez la parole. "

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Vous le savez, on le sait tous ici, le 12^{ème} est un arrondissement particulièrement touché par le scandale du périscolaire parisien. Ces derniers mois, de nombreuses annonces ont été faites par l'exécutif pour renforcer la protection des enfants. Parmi elles figurent notamment le renforcement des procédures de vérification des antécédents, la mise en place de



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

dispositifs réellement visibles par les familles comme les trombinoscopes des équipes d'animation et le port de badges nominatifs.

Malgré toutes ces annonces et selon les chiffres du Parisien, les inscriptions dans les centres de loisirs ont diminué de 13 % cet été, soit 2 000 enfants inscrits de moins, et cela atteint près de 18 % pour les maternelles. On voit bien par cette baisse que les familles ont perdu confiance en cette institution, dont le caractère systémique des dysfonctionnements est désormais avéré. Néanmoins, toutes les familles qui travaillent n'ont pas la possibilité de recourir à des solutions alternatives telles que des gardes d'enfants privées ou des proches de confiance.

Dans ce contexte, nous attendons des informations claires sur les dispositions qui sont effectivement mises en œuvre dès cet été dans les centres de loisirs de l'arrondissement, au-delà des annonces qui sont faites à l'échelle parisienne. Quelles démarches avez-vous engagées en tant que maire d'arrondissement, notamment auprès de la CASPE, pour vous assurer que les centres de loisirs du 12^{ème} appliquent effectivement ces dispositions et présentent toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité des enfants accueillis cet été ? Merci. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous remercie beaucoup pour cette question qui me tient particulièrement à cœur, et je donne la parole à Madame Slama pour vous répondre et vous présenter les actions du 12^{ème} arrondissement sur ce sujet. "

Madame Éléonore SLAMA, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Je vous remercie, Madame Meunier, pour cette question légitime qui mérite une réponse claire, vous avez raison.

Avant toute chose, je veux redire ici deux choses importantes. La première bien sûr, c'est que la lutte contre les violences faites aux enfants est notre priorité. Et puis la seconde, c'est redire au nom de la mairie du 12^{ème} et en mon nom propre notre entière solidarité envers les familles dont les enfants ont été victimes de ces agissements. Ce qu'il s'est passé est absolument intolérable.

Ces derniers mois ont été éprouvants et nous en sommes pleinement conscients. Nous savons que la confiance ne se restaure pas par des annonces, mais par des actes vérifiables dans la durée. C'est précisément l'esprit dans lequel je vais vous répondre, en distinguant ce qui est d'ores et déjà effectif, ce qui arrive à la rentrée et ce qui concerne spécifiquement notre arrondissement. Étant entendu bien sûr que l'ensemble des mesures qui s'appliquent dans le cadre du Plan contre les violences faites aux enfants s'applique tout autant au périscolaire qu'aux centres de loisirs.

Ce qui est déjà en place. D'abord, un dispositif de signalement a été créé, vous le savez, un numéro unique, une adresse dédiée, tous deux traités par des professionnels formés. La règle appliquée est celle de la tolérance zéro. Tout signalement de violence sexuelle sur un enfant déclenche une réponse immédiate : suspension de l'agent, transmission au Parquet, réunion publique avec les familles concernées, enquête administrative.

Les sanctions vont jusqu'à la révocation et dans tous les cas, l'agent visé ne sera plus jamais mis en contact avec des enfants. Nous avons aussi renforcé le contrôle en amont. Chaque recrutement fait désormais l'objet d'une quadruple vérification : casier judiciaire, fichier FIJAIS, contrôle du SDJES et

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

un fichier spécifique à la Ville de Paris qui garde la trace de tout signalement antérieur pour qu'aucun agent signalé ne puisse être déplacé et recruté ailleurs dans Paris.

Sur la formation au niveau parisien, 1 000 vacataires ont déjà été formés depuis février, avec deux jours de mise en situation obligatoire avant toute intervention dans une école. L'ensemble de la chaîne hiérarchique a également été formée par des spécialistes sur les violences sexuelles.

Enfin, sur la question de la transparence, la mairie du 12^{ème} informe les familles dès qu'elle a connaissance d'un fait. Et plus globalement, la Ville publie chaque trimestre des données de signalements que vous pouvez tout à fait retrouver.

Une cellule d'écoute portée par l'association OSER accompagne les familles et les enfants qui en ont besoin. Plusieurs centaines de familles ont déjà été suivies au niveau parisien.

À la rentrée de septembre, 100 % des agents recrutés bénéficieront d'une formation initiale obligatoire au sein d'une nouvelle école parisienne du périscolaire. Un parcours de formation démarrera également pour les agents déjà en poste, avec cinq journées pédagogiques par an. Nous créons aussi à terme un poste de directeur du périscolaire dans chaque école occupé par des agents de catégorie A, avec un examen professionnel dédié pour un déploiement à partir de la rentrée 2027. Dans nos écoles, très concrètement, le port du badge nominatif et l'affichage des trombinoscopes deviennent obligatoires dans le 12^{ème}, comme dans les 620 écoles parisiennes. Par ailleurs, les situations d'isolement d'un adulte avec un enfant sont désormais prosrites et des travaux sont engagés, continueront à l'être sur les espaces les plus isolés pour les rendre plus visibles.

Un service parisien de contrôle est créé avec des premiers contrôles dès cet été dans nos centres de loisirs, et une priorité donnée aux maternelles à la rentrée, y compris de façon inopinée.

Enfin, vous le savez, une commission indépendante présidée par Antoine Garapon au niveau parisien a été installée avec carte blanche pour examiner l'ensemble de ce qu'il s'est passé dans le périscolaire parisien. Vous le savez aussi, une convention parisienne réunissant plus de 77 parents tirés au sort, issus de 72 écoles, a par ailleurs remis ses recommandations le 23 juin dernier. Des mesures applicables commenceront à être mises en œuvre dès la rentrée et sur le temps un peu plus long.

Spécifiquement maintenant pour le 12^{ème} arrondissement, concernant votre question précise sur la fréquentation, contrairement à la tendance parisienne évoquée dans la presse, notre arrondissement ne connaît pas de baisse notable des inscriptions. Nous accueillons tout autant d'enfants cet été.

Aujourd'hui par exemple, 1 733 enfants étaient accueillis dans nos 21 centres de loisirs, contre 1 709 l'an dernier au premier jour d'ouverture. C'est une fréquentation tout à fait stable, voire même en légère hausse.

Dans le 12^{ème}, nous avons mis en place des choses spécifiques en propre, notamment des temps d'accueil et d'échanges entre les équipes d'animation et les parents chaque premier lundi des mois d'été, le 6 juillet, le 3 août à 16 h 30 et dans chaque centre de loisirs du 12^{ème} arrondissement, un temps supplémentaire de rencontre entre parents, enfants et équipe d'animation aura lieu chaque semaine cet été sous différentes formes. Cela peut être des ateliers partagés, des petits déjeuners communs ou des goûters communs selon les différents centres de loisirs et ce qu'ils auront choisi.

En conclusion, parce que j'essayais quand même d'être relativement exhaustive, car c'est un sujet important qui mérite de la précision je crois, je voulais vous dire que bien évidemment, nous reviendrons vers vous, autant que de besoin régulièrement, pour vous informer de l'avancement de ces engagements. N'hésitez pas à nous saisir. La protection des enfants n'est pas un sujet sur lequel



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

on com munique une fois, puis on passe à autre chose. C'est un chantier de fond que nous suivrons avec la maire, avec la même exigence dans la durée. Je suis encore une fois tout à fait disponible pour échanger avec vous et les familles à ce sujet. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Madame SLAMA. "

(DELIB QUESTION)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-009 : Question orale relative à l'opération Bercy-Charenton, déposée par M. Mohamed Sadoun pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Texte de la question déposé :

Merci Madame la Maire,

La construction de bureau, c'est une vision à courte-vue. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire qu'à chaque bureau, on substitue un arbre pour faire baisser la température autour et au-delà participer au bien-être de la population. Je rappelle les normes de l'OMS, 10m2 de nature par habitant, c'est la norme minimale pour la santé physique ET mentale.

Ainsi, décréter un moratoire immédiat sur toute construction nouvelle de bureaux est une nécessité et y substituer de grands projets de parcs, comme à Porte de la Villette 19e (15 hectares), Gare des mines 18e (2 hectares), Ordener Poissonniers 18e (4 hectares), Messageries 17e (7 hectares) et en ce qui concerne le 12e Bercy Charenton.

Alors ma question est simple : le projet Bercy-Charenton va-t-il être le premier projet d'aménagement où les bureaux ne vont pas prélever leur dîme au profit d'une extension de la nature la plus large possible ?

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose de passer à la question orale suivante, qui est relative à l'opération Bercy-Charenton déposée par Monsieur SADOUD. Vous avez la parole. "

Monsieur Mohamed SADOUD, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Je vais revenir sur la canicule que l'on a connue à la fin du mois de juin et sur celle qui nous guette toujours. Il est inutile de revenir sur le fait que l'on court tous derrière la prochaine canicule et ses conséquences sur les organismes, et notamment sur ceux des personnes les plus fragiles, personnes âgées et enfants. Toutefois, cela fait 25 ans que la majorité municipale est aux commandes. Il y a peut-être des réflexes dont il faudrait se défaire, comme celui qui consiste à créer du mètre carré de bureaux dans une ville où les bureaux vides sont légion et à l'heure du télétravail. La construction de bureaux est une vision un peu à courte vue. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire qu'à chaque bureau, on substitue un arbre pour faire baisser la température autour et au-delà, participer au bien-être de la population.

Je rappelle les normes de l'OMS : 10 mètres carrés de nature par habitant, c'est la norme minimale pour la santé physique et mentale.

Ainsi, décréter un moratoire immédiat sur toute construction nouvelle de bureaux est une nécessité et y substituer de grands projets de parc, comme à la Porte de la Villette, à la gare des Mines, à Ordener-Poissonniers, aux Messageries et en ce qui concerne le 12^{ème} à Bercy-Charenton.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Sur ce dernier projet, j'ai regardé le site de la Ville et j'avoue que ce n'était pas très clair. Un quartier à l'écoute des usages, un quartier en harmonie avec le vivant, un quartier sobre et plus économe en ressources. Il y avait là beaucoup de mots, mais je ne sais pas ce que cela recouvre concrètement. Sur le site de l'aménageur, c'était un peu plus clair : l'objectif est de pouvoir accueillir, au travers d'une programmation mixte, quelque 3 500 habitants et 3 900 emplois dans ce nouveau quartier. Je suppose que derrière le mot « emploi » se cache le mot « bureaux ».

Ma question est simple : le projet Bercy-Charenton va-t-il être le premier projet d'aménagement où les bureaux ne vont pas prélever leur dîme au profit d'une extension maximale de la nature ? Merci.

"

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur SADOUD. Je donne la parole à Monsieur Delmestre pour vous répondre. "

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, **Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Merci Monsieur SADOUD pour cette question sur Bercy-Charenton. Je pense que l'on aura l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises lors de ce mandat.

Déjà, vous dire qu'on partage l'objectif que vous portez dans un secteur qui est contraint : Bercy-Charenton, marqué par des infrastructures routières et ferroviaires. Nous devons faire de la végétalisation, de la pleine terre et de l'adaptation au changement climatique des priorités absolues. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dès les prémices du précédent mandat, nous avons relancé la concertation et revu ce projet de ZAC à l'aune des préconisations exigeantes du plan bioclimatique. Bercy-Charenton n'a pas vocation à devenir un quartier de bureaux, comme vous le dites. Ce sera un quartier mixte qui laissera une part significative au logement, avec environ 67 % de logements et notamment une majorité de logements abordables, puis 23 % d'activités économiques.

Les activités économiques qui demeureront dans le projet répondent d'ailleurs à une nouvelle logique urbaine. Elles sont positionnées et pourraient être positionnées sur les bordures des voies et des infrastructures afin de limiter l'exposition des logements aux nuisances sonores. Nous avons également fixé un objectif clair : que ces surfaces soient conçues de manière réversible pour pouvoir être transformées en logements si besoin, si le quartier et la Ville évoluent, ou mieux, si le boulevard périphérique mute un jour en boulevard urbain, ce que nous appelons de nos vœux.

Concernant la nature en ville, le projet prévoit un grand parc d'opérations, comme vous l'avez vu, de trois hectares dans le PLU bioclimatique. L'OAP – l'Orientation d'Aménagement et de Programmation – de Bercy-Charenton prescrit d'ailleurs également un minimum de 55 % d'espaces libres sur les secteurs du projet. Le ratio précis entre pleine terre et espaces végétalisés devra être consolidé, évidemment dans la poursuite des études. Je suis à disposition pour en discuter. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Delmestre. "



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

M me Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de **délibération** et met aux voix cette proposition.

(DELIB QUESTION)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-011 : Question orale relative à la transformation menée depuis 25 ans par la majorité municipale du quartier de la Porte Dorée en « food court » de malbouffe présentée par M. Florent Brunetti et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 12^{ème}.

Texte de la question déposé :

Madame la Maire,

La Porte Dorée connaît une concentration inédite de *fast foods* et d'enseignes à production rapide (souvent couplée à une prédominance de vente à emporter) avec désormais plus d'une dizaine d'établissements dans un périmètre de 200 mètres. Ainsi, cette porte qui a tout pour être une des plus belles de Paris, est devenue un « *food court* » ou un « *drive in* » géant de la malbouffe en 25 ans de gestion socialo-écolo-com muniste de Paris et du 12^{ème} ;

Le désarroi de nombreux riverains est tel qu'ils sont nombreux à se mobiliser face aux conséquences des implantations de certains établissements au rez-de-chaussée de leurs immeubles. Ils ont pu constater les méthodes « à la hussarde » des entrepreneurs (travaux menés de façon contestable...) qui engendrent des nuisances olfactives et sonores pour les habitants.

L'arrivée annoncée d'un Master Poulet (dans un local situé entre ... un Subway et un Burger King !) inquiète en raison des antécédents de la marque sur ses méthodes d'implantation et d'exercice de son activité. Elle est en effet coutumière des installations rapides en dépit du respect de certaines règles, des fermetures administratives de restaurants après des contrôles d'hygiène ou du droit du travail et des départs de feu ont même été constatés dans d'autres...

La vente à emporter constituant une part importante du modèle économique et du chiffre d'affaires de ces établissements, cette concentration cause directement une anarchie et l'encombrement des trottoirs des boulevards Soult et Poniatowski. La Ville de Paris mène pourtant depuis longtemps une politique anti-voiture idéologique et assumée. Cette information, couplée aux chiffres des bilans des déplacements des Parisiens, nous indique de façon logique que cette clientèle motorisée ne provient donc pas essentiellement de Paris.

Lors de la séance du Conseil du 12^{ème} du 9 juin, puis lors du Conseil de Paris la semaine suivante, Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème}, a indiqué que ces établissements permettaient de « *répondre à tous les goûts, mais aussi à toutes les bourses* » et qu'il y a « *besoin croissant de nourriture peu chère* » et manifesté son approbation sur ces implantations.

Ces déclarations ont pu surprendre tant elles vont à rebours des discours régulièrement affichés par la gauche parisienne et les politiques menées par la Ville de Paris pour promouvoir une alimentation notamment végétarienne : alternative quotidienne et repas exclusivement végétariens certains jours dans la restauration collective et même des subventions à des associations pour promouvoir le barbecue végétarien dans des parcs ou une incitation au végétarien sur les planchas des bateaux à la location sur le canal de l'Ourcq.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Ainsi, pour une partie de la population, il faudrait promouvoir l'alimentation végétarienne au motif d'un combat climatique, et pour l'autre partie de la population il faudrait encourager la consommation de repas respectant des valeurs inverses en raison de supposés critères financiers ou sociaux. Cette politique écologique à double vitesse représente au mieux un double-jeu politique du combat écologique et au pire un mépris total de classe sociale...

La lutte pour promouvoir une alimentation saine et bonne pour la santé et pour l'environnement ne saurait, en effet, souffrir de distinctions sociales.

La présence de nombreux établissements scolaires à proximité de la Porte Dorée (notamment collèges et lycées) nous rappelle aussi que les adolescents sont un public particulièrement ciblé – à raison car ils sont l'avenir de notre société – par les politiques de promotion d'une alimentation saine, équilibrée et respectueuse des saisons, de la localité et du bien-être animal. Autant de valeurs dont les menus et les méthodes de ces enseignes vont très souvent à l'encontre.

En effet, il existe un flou total qui entoure la provenance, la conservation et la préparation des produits vendus par certaines de ces enseignes. Elles sont surreprésentées dans les cas de « fermetures / réouvertures » et ceux d'infractions lors de contrôles sanitaires (dates limites de consommation dépassées, mauvaises conditions de conservation, absence de maîtrise des températures). Ces manquements représentent un danger grave et imminent pour la santé publique, avec des risques de contamination et d'intoxication alimentaire.

C'est pour toutes ces raisons que de nombreuses communes et leurs Maires (de gauche comme de droite) déploient toutes leurs forces contre certaines implantations d'enseignes de restauration rapide. Il est en effet du devoir des Maires d'assurer à leurs administrés un cadre de vie décent et un tissu commercial vivant et diversifié tout en favorisant la liberté d'entreprise et de commerce sur leurs territoires.

L'activisme et le pouvoir d'influence des Maires – notamment par le lien avec les autorités compétentes comme les services de l'Etat qui effectuent les contrôles –, ne se limite pas au simple respect de règles et de normes élémentaires (urbanisme, copropriété...). Ils peuvent jouer un rôle important dans la gestion des cas problématiques en insistant fortement pour le respect des règles en vigueur voire en poussant à la fermeture d'établissements trop problématiques. Cela s'est déjà produit avec succès ailleurs.

Par ailleurs, nous devons nous féliciter du fait que le 12^{ème} compte dans tous ses quartiers – y compris la Porte Dorée – une vitalité commerciale et de restauration importante. Il existe à travers nos rues de nombreuses possibilités de s'alimenter à tous les prix grâce à des restaurateurs respectant scrupuleusement les règles d'implantation des commerces et de transparence vis-à-vis du public sur la provenance et la préparation des produits vendus. Cela mérite d'être dit, souligné et promu.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Ainsi :

- Assumez-vous d'avoir, au cours de vos 25 ans de gestion de Paris et du 12^{ème}, transformé le quartier de la Porte Dorée en un « *food court* » géant de la malbouffe ?
- Que répondez-vous au désespoir des riverains voisins de certaines implantations à la hussarde et de leurs nuisances et celui des commerçants victimes d'une concurrence parfois déloyale ?
- Alors que nous luttons pour une alimentation plus saine et raisonnable pour des impératifs de santé des êtres humains et de préservation de la planète et de son équilibre naturel, comment assumez-vous votre double discours en matière d'alimentation avec :
- D'un côté, la promotion voire la contrainte pour une partie de la population (supposée plus aisée) du bio, des circuits courts, du respect du bien-être animal ou du totalement végétarien, avec d'importants moyens dédiés (restauration collective, commerces aidés, sécurité sociale de l'alimentation, subventions associatives).
- De l'autre, un soutien affirmé à l'installation d'enseignes de restauration dont la provenance des produits et leurs conditions de préparation peuvent être douteuses, pour satisfaire une autre partie de la population (supposée plus pauvre).
- Que comptez-vous faire pour lutter contre implantation d'enseignes dont les produits nuisent indéniablement à la santé des êtres humains, en plus de causer des nuisances olfactives et sonores ?

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"On passe à la question orale de Monsieur BRUNETTI, dont je n'ose prononcer l'intitulé tant il me semble excessif. Vous avez la parole, Monsieur BRUNETTI. "

M. Florent BRUNETTI Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Cette question, je l'ai voulue à la fois exhaustive en rappelant chaque aspect de ce sujet, mais aussi provocante à l'image de certaines de vos déclarations que j'ai pu moi aussi trouver excessives, et je sais que je ne suis pas le seul. Car au dernier conseil, on avait des questions documentées et sérieuses des élus d'opposition, Valérie Montandon en tête. Vous avez répondu en mettant en valeur vos combats sociétaux, c'est votre droit, mais aussi avec des déclarations qui ont fait polémique, qui ont été reprises à beaucoup d'endroits et qui ont, je vous le dis, choqué. Mais cela ne doit pas faire passer au second plan la responsabilité qui vous incombe ici, comme maire du 12^{ème}.

Je l'assume, je le dis, la Porte Dorée ressemble à s'y méprendre à un food court de la malbouffe. Les food court, cela peut être sympa, je ne dis pas le contraire, à l'image de la Felicita dans le 13^{ème}. Mais



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

malheureusement, on est davantage sur le contraire. Parce que derrière ce débat, on a aussi un quartier, des riverains, le fruit de leur travail quotidien, le cadre de vie dans lequel ils vivent, dans lequel ils élèvent leurs enfants. Il y a un collège et un lycée à côté, il y a plein de choses, il y a le Bois. Comment ne pas être en colère quand d'un côté, vous envoyez Monsieur Guéron au charbon pour les rassurer ? Ce qu'il avait très bien fait. J'étais là, on en a reparlé le mois dernier. Et de l'autre, vous allumez un contre-feu avec des déclarations ubuesques. Qui de vous deux croire ? Parce qu'au final, ce n'est pas cohérent, cela rentre en collision.

C'est tout le problème que vous avez sur ce sujet. C'est un mauvais double jeu.

Le « G La Dalle » a fait l'objet d'un contrôle sanitaire négatif le mois dernier. On peut le voir sur Alim'confiance, la plateforme gouvernementale qui suit les inspections sanitaires. Au niveau du « G La Dalle », depuis début septembre, sur Dans ma rue, il y a 19 potelets qui ont été coupés et ceci a été signalé sur l'appli.

C'est étrange, on en parle moins : le combat anti-voitures que vous menez depuis très longtemps ne s'applique plus. Il y a Michel-Bizot, quelques rues plus loin. Jusqu'à récemment, c'était encore le cas.

Aussi, en tant que proclamé écologiste, les poulets de batterie aux hormones importés d'on ne sait où, sans traçabilité, sans respect du bien-être animal, qui sont cuits dans des huiles saturées cancérigènes, cela ne vous gêne plus. Pourtant de l'autre côté, il y a quelques mois, quelques années, certains de vos collègues ont défendu et s'étaient félicités du fait que sur les bateaux de loisirs, sur le canal de l'Ourcq, on limitait les barbecues à des légumes.

On a aussi fait des subventions, c'est passé dans la dernière mandature, pour aller expliquer aux gens que l'on peut faire des légumes sur un barbecue. On a dépensé l'argent pour cela. Une bonne brochette faite dans les règles de l'art, c'est donc non. Mais du poulet cancérigène, c'est oui. Enfin, cela dépend du public ciblé. C'est ce qui me gêne parce que j'apparente cela, je suis désolé, à du mépris social. Je préfère être honnête, je vous le dis.

Vous nous avez dit que vous ne pouviez rien faire de plus. Pourtant il y a des villes, de gauche comme de droite, qui ont fait fermer certains restaurants qui ne respectent pas les conditions d'hygiène ou dont la consommation des produits dégrade le quartier autour avec des déchets, notamment du stationnement anarchique, toutes ces choses que l'on est censés combattre.

On a par exemple Porte Dorée le Chicken Shock, dont la cheminée sort sur le trottoir. On nous assure que c'est réglementaire ou pas. Surtout que l'immeuble dans lequel il est situé appartient à un bailleur qui est lié à la Ville. C'est donc pour vous une double possibilité de faire respecter les règles ou de faire changer la situation pour le bien des usagers. C'est une double responsabilité. Mais en l'occurrence, c'est un double échec.

Parce que les stratégies de ces entrepreneurs, on les connaît, elles ne sont pas nouvelles. Elles constituent d'ailleurs une concurrence déloyale à ces commerces nombreux, les autres, qui respectent les règles, les normes, les affichages, parmi lesquels d'ailleurs il y a des fast-foods aussi, des fast-foods très connus même parfois, et y compris Porte Dorée. Ce n'est pas pour dire que l'on défend le bistrot contre le McDo. Il y en a qui respectent les règles, ceci a un coût pour eux, pour le travail, pour les salaires des gens. Puis il y en a d'autres qui respectent moins les règles ou qui jouent avec. Quand il y a des contrôles, parfois ils sont prévenus et ils nettoient tout et le contrôle se passe peut-être comme il n'aurait pas dû se passer. On le sait, quand on va dans d'autres villes, qu'on parle un peu. C'est une réalité, mais il y a des moyens d'agir.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Je suis moi-même consommateur de fast-food, de temps en temps. Ce n'est vraiment pas pour défendre un modèle contre un autre. Mais je fais attention à la provenance des produits, à la traçabilité parce qu'il y a fast-food et fast-food. C'est comme quand je cuisine moi-même, tout seul chez moi. Il y a le fast-food qui s'insère assez bien dans le quartier, qui respecte les règles, qui propose une traçabilité au client, un contenu de recettes, les allergènes, etc.

Comme je l'ai dit, c'est un peu plus cher de respecter les règles, mais c'est sain. Puis il y a l'autre fast-food, celui qui joue au cow-boy, qui dégrade l'environnement, qui pompe l'argent, qui embête les riverains et qui après, part. C'est celui-ci contre lequel un maire doit lutter.

Assumez-vous d'un côté cette nouvelle destination d'un food court, de la malbouffe pour la Porte Dorée? Honnêtement, je pense que non. Est-ce que vous assumez ce double discours idéologique nauséabond? Que comptez-vous concrètement faire pour lutter contre l'implantation d'enseignes dont les produits nuisent indéniablement à la santé des êtres humains, adultes comme enfants, et qui causent aussi des nuisances olfactives et sonores dans le quartier? Il n'y a plus besoin de le démontrer. Des réponses sont attendues de toute urgence. Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vais essayer de répondre à l'urgence pressante dont vous semblez souffrir pour vous soulager, Monsieur BRUNETTI. Je dois dire quand même très franchement que je trouve vos propos à la limite de l'injure. Je trouve que c'est dommage, alors que je trouve que par ailleurs, on peut avoir des discussions constructives. Vraiment, je trouve que c'est injurieux, je vous le dis sincèrement. J'ai le droit d'avoir une subjectivité et de considérer que les propos sont injurieux. Notamment de dire que je fais preuve de mépris de classe, c'est bien la première fois qu'on m'adresse cette critique, mais je la trouve injurieuse.

Par ailleurs, je trouve que vous faites preuve d'une forme de mauvaise foi. Parce que je sais que dans l'information tronquée qui a été relayée par Le Figaro, puisque vous faisiez référence à ce qui a été mentionné, aux informations qui ont été relatées à l'issue du dernier Conseil de Paris, effectivement Le Figaro a relayé l'information d'une manière totalement tronquée. Si vous aviez écouté attentivement l'ensemble de mon intervention et si vous aviez travaillé sur le dossier spécifiquement du 12^{ème} arrondissement, vous sauriez que nous avons fait transformer de fond en comble le permis de construire qui a été déposé par l'enseigne de Master Poulet à la Porte Dorée.

Le point que je mentionnais en Conseil de Paris, c'est que je trouve qu'il ne faut pas faire un combat unique autour de l'enseigne Master Poulet et que par ailleurs, on peut avoir une discussion sur l'implantation des fast-foods. Moi aussi, il m'arrive d'aller au fast-food et moi aussi, je trouve pour autant qu'il faut que l'alimentation de bonne qualité, bien sourcée, soit accessible au plus grand nombre. Vous soulignez la contradiction de mon propos, que je ne trouve pas contradictoire. Je trouve qu'il y a une complexité dans le dossier et qu'il faut savoir épouser cette complexité. Mais on peut aussi discuter par exemple de vos positions, pas vous personnellement, mais de votre famille politique. Je me permets de vous assimiler, et vous me direz si vous êtes en désaccord avec les points de vue portés par votre famille politique. Mais par exemple, l'importation vous dites de poulets aux hormones ou l'importation de poulets de mauvaise qualité sont liées aussi à la conclusion d'accords de libre-échange et à la politique commerciale qui est portée depuis plus de 10 ans par le gouvernement français. On peut avoir des discussions là-dessus. Je ne dis pas que je n'ai pas de contradiction, j'en ai. Simplement sur ce dossier, je pense sincèrement avoir fait preuve de nuance



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

et je trouve que vos propos, en tout cas, ne reflètent pas ce que j'ai souhaité transparaître dans mes interventions, à la fois en conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris.

Je n'ai jamais dit qu'il était acceptable qu'une enseigne Master Poulet ou pas Master Poulet s'affranchisse des règles d'urbanisme et des questions en lien avec la tranquillité et la sécurité des habitants. Je ne crois vraiment certainement pas que j'ai dit cela, et je trouve que vous caricaturez beaucoup mon propos.

Pour vous répondre sur le fond, je vais donner la parole à Monsieur GUERAND et je vous assure que sa posture sera conforme à la mienne et qu'il n'y a pas d'incohérence dans nos interventions. Il m'arrive de demander à mes adjoints de se rendre sur le terrain. Je pense qu'il est absolument indispensable que les habitants voient tous les adjoints autour de cette table sur le terrain, pas seulement la maire d'arrondissement. En tout cas, ce n'est pas ma perception de l'exercice démocratique ni de l'exercice de la fonction. Je vous assure que quand Monsieur Guérand va sur le terrain accompagné de Monsieur Delmestre, précisément sur ce dossier, il y va pour parler aussi en mon nom et au nom de l'équipe municipale. Il n'y a pas de contradiction entre mon discours et le leur. Monsieur GUERAND, vous avez la parole. "

M. Simon GUERAND, Adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, **Conseiller d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Monsieur BRUNETTI, il y a un mois, mesdames CHASSANIOL et MONTANDON nous interrogeaient déjà sur l'implantation d'une enseigne Master Poulet à la Porte Dorée. Ce soir, à vous écouter, c'est tout le quartier de la Porte Dorée qui se serait transformé en royaume de la malbouffe sous l'impulsion de la mairie de Paris.

Je commencerai donc ma réponse en rappelant les mêmes éléments que le 9 juin dernier, de manière très factuelle. Tout d'abord, l'installation de commerces de restauration rapide relève de la liberté du commerce et de l'industrie. Le Code de l'urbanisme n'autorise pas, en l'état, la mise en place de régimes spécifiques d'autorisation ou de limitation visant une catégorie d'activité commerciale. Ensuite, la mobilisation du linéaire de protection commerciale ne permet pas d'empêcher l'installation d'enseignes de fast-food. Monsieur BRUNETTI, je ne peux pas vous laisser dire que c'est la majorité municipale qui a installé des fast-foods à la Porte Dorée. Ce n'est pas là notre rôle et vous le savez très bien, car vous êtes un homme intelligent. Notre rôle est de veiller au respect du droit, des règles et du vivre ensemble. C'est ce que nous faisons avec détermination.

Dès l'alerte des riverains, nous avons joué un rôle de médiation et diligenté tous les contrôles nécessaires. Nous le faisons systématiquement lorsque les habitants du 12^{ème} nous interpellent, en lien avec les autorités compétentes, et notamment la préfecture de police lorsque cela lui revient.

Je vous rassure aussi, nous ne jouons pas un double jeu, comme l'a rappelé Madame la Maire. D'ailleurs, je suis d'accord avec elle lorsqu'elle dit qu'il en faut pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Tout le monde ne peut pas aller au restaurant lorsqu'il n'a pas l'envie ou le temps de cuisiner. On sait bien que cela peut arriver à chacun d'entre nous. La précarisation de la société française est une triste réalité. La fameuse phrase virale sur les réseaux sociaux mettant en cause le président de la République et ceux qui en ont été ses ministres, comme Madame DATI, pointe ceux qui en sont responsables.

Monsieur BRUNETTI, je vous rejoins cependant sur deux points. Lutter contre la malbouffe est un impératif de santé publique, et impulser une évolution de la consommation alimentaire est un objectif politique. Je me réjouis que nous partagions ces objectifs, car cela n'a pas toujours été le cas



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

pour votre famille politique. Ces objectifs, nous les appliquons notamment dans les cantines scolaires où nous avons la main. En 2027, la restauration collective municipale sera 100 % durable avec 75 % de denrées labellisées bio, 100 % de produits de saison et 50 % produits à moins de 250 kilomètres de Paris. À la rentrée de 2026, la Ville de Paris instaurera aussi la gratuité de la cantine pour les familles modestes. Je ne pense pas que l'on puisse accuser la majorité municipale de mépris social. Soyons donc assurés que nous sommes mobilisés pour promouvoir une alimentation saine et durable, et extrêmement vigilants sur le respect du droit. En cas d'entorse à celui-ci, nous agissons et nous agissons pour y mettre fin en collaboration avec tous les autres organismes compétents. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur GUERAND. "

(DELIB QUESTION)

Départ de Mme Éléonore SLAMA (pouvoir de Mme Fadila TAÏEB) après le vote de la délibération 122026-011



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-010 : Question orale relative à l'ouverture de la Mairie d'arrondissement, déposée par M. Mohamed SADOON, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Texte de la question déposé :

Merci Madame la Maire,

Je vais revenir sur la réouverture de la mairie. Notre groupe a été interpellé par les agents et leurs représentants syndicales quant aux risques liés à la contamination au plomb consécutive à l'incendie.

Ma question sera simple : même si nous avons tous hâte d'intégrer ce magnifique bâtiment, quelle est la raison de cette rentrée précipitée et échelonnée ? Des diagnostics sont-ils disponibles afin que chacun, je veux dire les agents et leurs représentants, puissent se rendre compte de la nature et du degré de risque ?

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Je vous propose que l'on passe à la question orale de Monsieur SADOON relative au retour en mairie d'arrondissement. Monsieur SADOON, vous avez la parole. "

Monsieur Mohamed SADOON, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Je voudrais d'abord faire un rappel au règlement et que le point que je vais soulever soit dans le compte-rendu. « On prend le fric et on se casse. » On n'est pas obligé d'adopter un vocabulaire ordurier pour bien signifier de qui on parle. Dans l'intervention de Monsieur BRUNETTI, on a eu le droit au bruit, à l'odeur de sinistre mémoire. Je voudrais que l'on note que le représentant de la droite brutalise le débat public. Tout à fait, je voudrais qu'on le note quelque part. Merci, madame la Maire.

Je vais revenir sur la réouverture de la mairie. Notre groupe a été interpellé par les agents et leurs représentants syndicaux quant aux risques liés à la contamination au plomb consécutive à l'incendie. Nous avons appris à cette occasion qu'il était prévu un confinement de certaines parties de l'édifice afin d'y poursuivre les travaux, dans le but de faire baisser les taux de plomb et de le porter à moins de 400 microgrammes par mètre carré. Or, sans être spécialiste, mais en compulsant un peu les études disponibles, ce chiffre m'a paru n'avoir aucune réalité scientifique. Même à un faible niveau, l'exposition au plomb a une incidence sur la pression artérielle, sur la fonction rénale et augmente les risques de cancer notamment. Ce risque augmente aussi pour les femmes enceintes, les enfants et les personnes souffrant de maladies chroniques. Cela ne nous concerne pas tant, les élus, qui passons quelques heures dans le bâtiment, un peu plus vous, Madame la Maire, mais surtout les personnes qui sont amenées à y travailler quotidiennement, dès lors que le risque augmente avec la durée d'exposition. D'ailleurs, la mairie le sait, car toujours d'après les informations reçues, il serait interdit de manger en mairie, j'imagine pour ne pas ingérer du plomb.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Ma question sera simple : même si nous avons tous hâte d'intégrer ce bâtiment, quelle est la raison de cette rentrée un peu échelonnée et précipitée ? Les diagnostics sont-ils disponibles afin que les agents et leurs représentants puissent se rendre compte de la nature et du degré du risque ? Merci."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur SADOUD pour cette question qui est très importante. On a organisé une réunion juste avant le conseil d'arrondissement. "

M. Mohamed SADOUD, **Conseiller d'arrondissement** :

"J'ai vu, mais on ne pouvait pas y participer. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"D'accord. Je me demandais si vous aviez eu l'occasion de participer. "

M. Mohamed SADOUD, **Conseiller d'arrondissement** :

"J'ai vu, mais je travaillais. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Pas de problème. C'est bien naturel, mais on répondait à toutes ces questions. On l'avait organisée avec la Direction générale des services, justement pour partager toutes les informations que l'on a. Mais je vais essayer de vous apporter des informations pour vous rassurer et répondre à vos questions.

La réouverture de la mairie en deux étapes, on ne l'a pas décidée. Je ne suis pas arrivée en la décidant, cela m'a été proposé. Je crois que ceci avait été décidé avant l'arrivée de la nouvelle équipe. On a conçu ce retour, comme je le disais, en deux étapes. La première, ce qui vient d'avoir lieu, c'est le retour des agents des services supports, de la Direction générale des services, du cabinet de la maire et des élus le 22 juin 2026. La seconde étape, je le disais aussi antérieurement en introduction de ce conseil, ce sera la réouverture au public avec le retour des services, des titres et de l'état civil pour améliorer la qualité de l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. Ceci est décalé dans le temps, ce sera a priori à l'automne, en octobre ou en novembre.

Ce retour en mairie phasé est permis par la Commission de sécurité, qui est placée sous l'autorité du préfet de Police, qui a prononcé la levée du péril sur le bâtiment et a autorisé une première phase de réouverture au public. La Commission de sécurité ne porte pas sur les questions d'hygiène ou de santé intérieure au bâtiment. En l'occurrence, c'est la question de la levée du péril et de l'ouverture possible du bâtiment.

Préalablement à l'ouverture, et c'est là où on en vient aux questions de contrôle, notamment de plomb, on a mené un très important programme de dépollution et de nettoyage approfondi dans l'ensemble du site de la mairie d'arrondissement, qui s'est appuyé sur des campagnes de



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

prélèvements que l'on a réalisés dans toutes les zones de la mairie et sur toutes les surfaces, donc les sols, les murs et les équipements. Juste avant la réouverture, on a fait une nouvelle campagne de mesures, évidemment pour vérifier si cette réouverture était toujours possible, sous le contrôle notamment de l'ARS et de l'Inspection du travail. On a réalisé ces mesures après des opérations ultimes de dépollution et de nettoyage approfondi des locaux, avec l'idée d'obtenir un seuil inférieur à 400 microgrammes par mètre carré. C'est un chiffre qui est une norme fixée par l'Agence régionale de santé. En tout cas, c'est ce que j'ai compris et c'est l'information que l'on m'a donnée. Les résultats que l'on a obtenus sont conformes aux objectifs fixés, à l'exception d'un point, dans un lieu qui a été rendu non accessible dans cette mairie d'arrondissement. 100 % des mesures réalisées sont inférieures au seuil de 400 microgrammes par mètre carré et 76 % de ces 100 % sont inférieures à 100 microgrammes par mètre carré. On est donc bien inférieur aux seuils légaux. Ces résultats ont permis d'autoriser la première étape de réouverture de la mairie.

Vous avez mentionné le bien-être du personnel. Évidemment, c'est très important pour nous. Depuis l'incendie de la mairie et durant toutes les étapes, les représentants du personnel ont été associés à l'occasion d'instances plénières spécialisées en matière de santé. Cela s'est tenu tous les premiers jeudis du mois. Je suis moi aussi allée discuter avec les agents de ce sujet et en amont de la réouverture effective de la mairie, une visite de site en présence des syndicats, mais aussi de la MISST – la Mission de la santé et de la sécurité au travail – a été réalisée le 16 juin, donc vraiment juste avant que l'on revienne. Il y a eu un échange dédié aux organisations syndicales qui a été organisé aussi le 18 juin dernier, à l'occasion duquel toutes les questions relatives au retour en mairie et aux questions de plomb notamment ont pu être posées et auxquelles, je l'espère, on a pu répondre.

La réouverture du site s'est aussi accompagnée de la mise en œuvre de mesures d'exploitation. On continue évidemment les opérations de nettoyage tous les jours des espaces intérieurs. C'est assuré par la DILT, qui fait le nettoyage je dirais en temps normal, mais en l'occurrence un nettoyage encore plus appuyé. On a un nettoyage quotidien de la cour intérieure qui est réalisé par la DPE, la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris. Puis on a la remise en eau du bâtiment avec des analyses de contrôle de la qualité de l'eau, dont les derniers résultats étaient favorables le 29 juin dernier. Ce qui nous permet par exemple de réutiliser l'eau tout à fait normalement dans le cadre de notre retour en mairie.

Pour votre information, ces contrôles vont avoir lieu régulièrement. On essaie de le faire vraiment à échéances régulières pour s'assurer que tout va bien. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les chiffres que l'on trouve sont largement inférieurs au seuil légal. On est en train de finaliser les travaux pour le rez-de-chaussée, pour pouvoir accueillir. Ce n'est pas pour des raisons liées au plomb, mais c'est parce qu'on n'a pas fini les travaux, notamment l'installation de la borne pour l'accueil des usagers. Mais on espère pouvoir rouvrir le plus vite possible pour retrouver une vie quotidienne et que cela redevienne la maison des habitantes et des habitants du 12^{ème} arrondissement. J'espère avoir répondu à vos interrogations. "

(DELIB QUESTION)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 122026-013 : Question orale relative aux outils de la démocratie locale dans le 12^{ème} arrondissement, déposée par Mme Maïa MEUNIER, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Texte de la question déposé :

Madame la Maire,

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux sujets qui participent directement à la vitalité de la démocratie locale : l'accès des habitants aux débats du Conseil d'arrondissement et leurs possibilités d'expression dans l'espace public.

Tout d'abord, s'agissant des séances du Conseil d'arrondissement, de nombreux habitants ne peuvent assister aux débats en raison de contraintes professionnelles, familiales ou de mobilité. Si un procès-verbal est publié, il ne permet pas de restituer la richesse des échanges ni de rendre les débats accessibles au plus grand nombre. À ce jour, une majorité des conseils d'arrondissement parisiens (5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) diffusent leurs séances en vidéo, ce qui n'est pas le cas du 12^e arrondissement.

Par ailleurs, nous constatons une insuffisance du nombre de panneaux d'expression libre sur le territoire de l'arrondissement. Le 12^e ne compte actuellement que 18 panneaux. Pourtant, l'article L. 581-13 du Code de l'environnement impose aux communes de mettre à disposition des emplacements réservés à l'affichage d'opinion et aux activités des associations sans but lucratif.

Sans méconnaître le fait que l'obligation prévue par le Code de l'environnement s'apprécie à l'échelle de la commune, ce nombre apparaît limité au regard de la population de l'arrondissement. Une répartition proportionnelle conduirait à disposer d'environ une quarantaine de panneaux.

Nous souhaiterions donc savoir :

- si la mairie envisage de mettre en place la captation et la diffusion vidéo des séances du Conseil d'arrondissement afin de renforcer leur accessibilité ;
- et si elle entend augmenter le nombre de panneaux d'expression libre sur le territoire du 12^e.

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Nous avons une dernière question orale avant de pouvoir se souhaiter une très bonne soirée, qui est relative aux outils de la démocratie locale dans le 12^{ème} arrondissement, qui est déposée par Madame Maïa MEUNIER, à qui je donne la parole."

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette question comporte en réalité deux questions que nous avons regroupés, car ce sont des composantes essentielles de l'exercice de la démocratie locale.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

La première porte sur l'enregistrement des conseils d'arrondissement. En effet, si quelques personnes sont là ce soir et je les salue, tout le monde n'a pas la possibilité ou l'envie de se déplacer pour y assister. Je pense aux personnes qui travaillent, qui s'occupent de leurs enfants, qui ont des difficultés de mobilité ou autre chose à faire un mardi à 19 heures. Alors certes, il y a les procès-verbaux, mais ils ne restituent pas la richesse et le dynamisme de nos échanges, vous en conviendrez.

À ce jour, une majorité des conseils d'arrondissement parisiens, le 5^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, etc., deux tiers des conseils diffusent leurs séances en vidéo et ce n'est pas le cas de notre arrondissement. Madame la Maire, est-il prévu de procéder à la captation vidéo de nos conseils afin de garantir à chacun l'accès à nos échanges ?

Notre seconde question porte sur les tableaux d'affichage libres, qui sont des tableaux qui permettent aux associations, aux partis, aux mouvements, aux syndicats ou tout simplement aux citoyens de s'exprimer librement et légalement dans l'espace public. Ces tableaux, dont l'implantation en nombre suffisant est rendue obligatoire par l'article L.581-13 du Code de l'environnement sont libres, dans le sens où ils ne doivent pas nécessiter un accord préalable de la mairie. À noter que les panneaux vitrés ne sont pas des panneaux d'affichage libre, car lorsqu'il faut passer par la mairie pour y accéder et pouvoir afficher, on n'est plus dans un régime d'affichage libre, car cela instaure un régime d'autorisation préalable. Il y a une jurisprudence très claire du Conseil d'État sur ce point.

Nous avons constaté n'en avoir jamais croisé dans le 12^{ème}. De fait, des militants ont utilisé la carte interactive recensant les 18 panneaux et se sont rendus à chaque emplacement pour tenter d'en trouver. Mais peine perdue, sur les 18 panneaux recensés, aucun ne relève de l'affichage libre. Soit ils sont absents, soit ils sont vitrés. Madame la Maire, pourriez-vous nous indiquer s'il existe des panneaux d'affichage libres dont nous n'aurions pas connaissance ? Et dans le cas contraire, est-il prévu de pallier à ce manque ? Je vous remercie. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame MEUNIER. Je donne la parole à Monsieur TABACCHI pour vous répondre."

Monsieur Guy TABACCHI, délégué à la Maire du 12^{ème} arrondissement et conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Bonsoir. Vous avez bien séparé les deux volets de cette question. Le premier concerne la captation et la diffusion vidéo de la situation. La question avait été posée par Madame MARCIN de la captation et de la diffusion vidéo, dans une salle un peu surchauffée. En deux mois, la situation n'a pas changé. C'est-à-dire que les évaluations que l'on avait faites, c'était que le coût était élevé pour une audience de 4 à 10 personnes. C'est ce que nous avaient dit les mairies qui avaient mis en œuvre cette solution. Ce coût est assez onéreux pour un résultat qui n'est pas très satisfaisant. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne l'affichage. J'ai bien retrouvé les 18 panneaux d'expression libre. D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui de votre intervention, il y aurait une divergence sur la qualité de l'affichage, qui est libre ou pas. Je pense que c'est quelque chose que l'on doit voir avec les services techniques pour voir si les 18 affichages dont on dispose dans l'arrondissement correspondent bien à la définition réglementaire.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

On a fait un petit compte. Sur la base des 138 024 habitants recensés par l'INSEE il y a 2 ou 3 ans, il nous faudrait environ 9 panneaux de 3 mètres carrés supplémentaires pour atteindre le besoin légal. Tout ceci est en train d'être travaillé avec des services. Dès que l'on aura un avancement un peu plus correct, on en reparlera.

Ce que je voulais dire également, c'est que vos questions, Madame la Conseillère, montrent que votre attention porte sur les conditions pratiques de l'exercice de la démocratie au plan local. Je pense que beaucoup d'entre nous ici sont d'accord sur ce point-là. Selon nous, l'amélioration des conditions de l'exercice de la démocratie locale passe par la reconnaissance aussi de son caractère universel et également par la pédagogie ou les efforts de pédagogie que nous devons déployer auprès des nouvelles générations, mais pas seulement. Il y a des cas qui sont presque des cas perdus. Quand j'entends Bruno RETAILLEAU déclarer que l'État de droit n'est pas un dogme immuable, je pense qu'il y a des piquûres de rappel qu'il faudrait réaliser.

La démocratie, c'est évidemment l'élection au suffrage universel, mais ce n'est pas que cela. C'est la séparation des pouvoirs, le respect de l'état de droit, la hiérarchie des normes, la dignité des personnes. Le respect de la dignité, c'est ce qui différencie d'une façon immédiate des autocraties. C'est aussi la liberté associative, la liberté du droit de manifester, la liberté de la presse dans notre pays.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que finalement, dans les programmes et les actions publiques que l'on met en œuvre, on répond par segments à cette volonté de faire vivre la démocratie.

Et puis ce qui nous réunit, c'est cette perpétuelle défense des droits de chacun. Parce que défendre le droit de chacun, c'est bien sûr défendre le droit des autres. Le droit, le respect, la dignité, cela passe aussi par le respect de la liberté dans l'échange contradictoire que nous devons avoir.

Permettez-moi de vous dire que ce soir, avec le respect que je vous dois, mes chers collègues de l'opposition de droite, j'ai été assez choqué de la façon dont vous avez pris vos arguments sur les délibérations liées aux subventions de la Direction des affaires économiques. Pourquoi je dis cela ? Monsieur BRUNETTI, vous avez dit « Il n'y a rien, aucun élément financier. » C'est faux. C'est une vérité que j'avais donnée à Monsieur Margain lors de la dernière mandature. C'est faux parce que dans le dossier, vous avez des conventions et dans chaque convention, vous avez l'objectif technique, l'objectif de la relation contractuelle et les coûts associés, puis également pour certaines les subventions qui ont été versées. J'ai vérifié ce qu'il en était sur La Petite Rockette, le Zazie Hôtel, Optim, La Chorba, Migracoop. Il peut y avoir des choses qui ont été ratées, mais la qualité des dossiers qui sont préparés par la Direction des affaires économiques fait que tout ceci est suivi. Je pense que ce que vous avez dit tout à l'heure ne semble pas très proche de ce que l'on appelle communément la vérité. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur TABACCHI. Il faut conclure. Je redonne la parole en deux mots à Madame MEUNIER, mais peut-être juste pour compléter simplement sur la question des panneaux d'affichage, on essaie de se rattraper à la MVAC parce qu'effectivement, on a un nombre un peu insuffisant par rapport à ce qui est prévu. Par ailleurs, peut-être pour ouvrir encore plus la question, c'est un sujet que je trouve vraiment très intéressant, parce qu'on se pose beaucoup la question de l'accès à l'information pour les habitantes et les habitants sous toutes ses formes. Il y a plein de gens qui ne



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

regardent pas les réseaux sociaux et on les envie presque. Il y a beaucoup de gens qui ne regardent pas les sites

Internet, parce qu'ils n'ont pas forcément accès à l'outil numérique ou ne le maîtrisent pas. De fait, on se pose la question de comment améliorer l'accès à l'information. Peut-être en touchant des publics différents en fonction des espaces. On se disait par exemple « Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre des panneaux d'affichage dans les parcs ? » Les parcs qui sont fréquentés par les familles avec les enfants sur des sujets, par exemple l'aide aux familles monoparentales, l'aide aux familles plus précaires. On est en train de regarder cela. C'est quelque chose auquel on réfléchit. On pourra faire un point en conseil d'arrondissement futur quand on aura un peu avancé sur ce sujet.

En tout cas, c'est un sujet qui est intéressant. Il faut que l'on regarde aussi si on a le droit de faire ce type de communication, mais ce sont des questions que l'on se pose. Je vous redonne la parole pour une réplique. "

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement :

"Je n'étais pas arrivée à votre conclusion de 9 tableaux en me basant sur l'article du Code de l'environnement et les règles de calcul dont je vous passe le détail, j'étais arrivé plutôt à une nécessité de 20 panneaux. Mais on pourra peut-être revoir cela. Si cela peut vous économiser le temps de travail de vos services, les militants sont allés voir chaque panneau et ont pris des photos. Il n'y a aucun panneau d'affichage libre dans le sens de non vitrés, donc accessible pour les citoyens dans le 12^{ème} à notre connaissance et en se basant sur la carte interactive disponible."

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Mais du coup ils ont pris en photo les panneaux vitrés ? "

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement :

"Oui et des emplacements vides, aussi. "

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"Entendu, merci beaucoup. "

Madame Maïa MEUNIER, Conseillère d'arrondissement :

"Je vous en prie. "

(DELIB QUESTION)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du 7 juillet 2026

Madame Lucie CASTETS, Maire du 12^{ème} arrondissement et Conseillère de Paris :

"L'ordre du jour est maintenant épuisé. Je vous propose de lever la séance du conseil du 12^{ème} arrondissement et je vous donne rendez-vous en septembre. D'ici là, je vous souhaite de très bonnes vacances pour ceux qui ont la chance d'en prendre. Bonne soirée à tout le monde.

Merci beaucoup. "

La séance est levée à 22 h 26

Signature	Signature
Mme Lucie CASTETS Maire du 12 ^{ème} arrondissement de Paris.	M. Jean-Baptiste LACHENAL Adjoint à la Maire, Conseiller d'arrondissement, Secrétaire de séance.